





Parc naturel régional des Vosges du Nord

Charte 2014-2029

ÉVALUATION FINALE

Édito

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord arrive au terme d'une étape cruciale : l'évaluation finale de sa 4ème charte, courant sur la période 2014 à 2029. Ce bilan, fruit d'un travail collectif, nous offre une vision claire des avancées réalisées, des défis rencontrés et des perspectives d'avenir pour notre territoire.

Durant cette période, le Parc et ses partenaires ont œuvré ensemble pour préserver et valoriser les richesses exceptionnelles des Vosges du Nord. La biodiversité, les paysages, le patrimoine culturel et les savoir-faire locaux ont été au cœur de nos actions, une implication constante qui a été reconnue au niveau international avec le renouvellement en 2024 de l'inscription sur la Liste Verte de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, une distinction initialement obtenue en 2018.

Nous avons soutenu les initiatives locales, encouragé les pratiques durables et sensibilisé les habitants à la fragilité de notre environnement. Cette gestion axée sur la préservation et le développement durable s'est également traduite par une situation financière saine et une gouvernance dynamique et participative, comme l'a souligné le contrôle de la Chambre régionale des comptes Grand Est, qui a examiné les comptes et la gestion des exercices 2018 et suivants.

Cette évaluation constitue une démarche précieuse pour mesurer l'impact de nos actions et tirer les enseignements nécessaires pour construire la prochaine charte. Elle met en lumière les réussites, mais aussi les domaines où des efforts supplémentaires sont nécessaires. Le changement climatique, la préservation de la biodiversité et le développement d'une économie locale durable restent des enjeux majeurs pour notre territoire.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à cette évaluation : les élus, les partenaires, les associations, les professionnels et les habitants. Leur engagement et leur implication sont essentiels pour l'avenir des Vosges du Nord.

Forts de ce bilan, nous allons pouvoir écrire une nouvelle page de l'histoire de notre Parc naturel régional. Une charte ambitieuse et partagée, qui saura répondre aux défis de demain tout en préservant l'identité et les valeurs qui font la richesse de notre territoire.



Nathalie MARAJO-GUTHMULLER
Présidente du Parc naturel régional
des Vosges du Nord
Conseillère d'Alsace



« Évaluer une politique publique, c'est porter un jugement sur sa valeur, au regard des effets attendus et des résultats obtenus, dans l'objectif de rendre des comptes, de tirer des enseignements et de l'améliorer »
Vigie de l'évaluation, 2017

Sommaire

Démarche de l'évaluation finale	p.3
Quelques éléments de contexte	p.5
Analyse fonctionnelle	p.6
Analyse budgétaire	p.12
Analyse des moyens humains	p.16
La communication	p.18
La Charte en 11 thématiques :	p.22
1. Agriculture durable	p.23
2. Culture et éducation au territoire	p.27
3. Eau, rivières, zones humides et trame bleue	p.31
4. Économie du bois et forêt plus naturelle	p.35
5. Implication citoyenne et partenariats	p.39
6. Innovation en urbanisme, architecture et patrimoine bâti	p.43
7. Biodiversité et trame verte	p.47
8. Paysage	p.51
9. Tourisme durable et itinérance douce	p.55
10. Transition énergétique et mobilités	p.59
11. Valorisation des savoir-faire	p.63
Synthèse du bilan évaluatif	p.67
Glossaire	p.71
Suivi du référentiel évaluatif de la Charte (questions évaluatives et indicateurs)	p.72

Démarche de l'évaluation en fin de charte

QU'EST-CE QUI EST ÉVALUÉ ?

La Charte formalise un projet de développement du territoire basé sur le respect des patrimoines naturels et culturels et fixe les objectifs à atteindre pour 15 ans. Elle définit les engagements pris par les signataires (y compris le Syndicat de Parc) qui, chacun, en fonction de ses compétences, participe à la mise en œuvre du projet afin d'atteindre ces objectifs. L'évaluation finale de la mise en œuvre de la charte porte sur l'action du syndicat mixte et la façon dont les engagements des signataires et des partenaires ont été respectés. Elle s'intéresse particulièrement aux mesures ou dispositions prioritaires/phares de la Charte et repose sur des questions évaluatives et des indicateurs chiffrés.

La Charte du PNR des Vosges du Nord s'étend sur la période 2014-2029 et s'articule autour de **3 vocations** et 10 orientations :

V1 / la protection des patrimoines et leur mise en valeur :

- Orientation 1.1 : Mobiliser les acteurs autour de l'excellence de la gestion de l'eau
- Orientation 1.2 : Exercer notre responsabilité vis-à-vis des générations futures en garantissant des sanctuaires
- Orientation 1.3 : Voir la nature partout
- Orientation 1.4 : Faire vibrer notre relation avec les Vosges du Nord

V2 / le développement économique et touristique respectueux des ressources locales et des savoir-faire :

- Orientation 2.1 : Passer par l'économie pour évoluer vers une forêt plus naturelle
- Orientation 2.2 : Valoriser les savoir-faire
- Orientation 2.3 : Tirer parti des ressources et des proximités
- Orientation 2.4 : Investir le tourisme durable comme un champ d'innovation

V3 / l'aménagement du territoire économe en foncier, respectueux des paysages et innovant en matière d'habitat :

- Orientation 3.1 : S'obliger à penser l'espace comme un collectif
- Orientation 3.2 : Innover dans l'art d'habiter un territoire

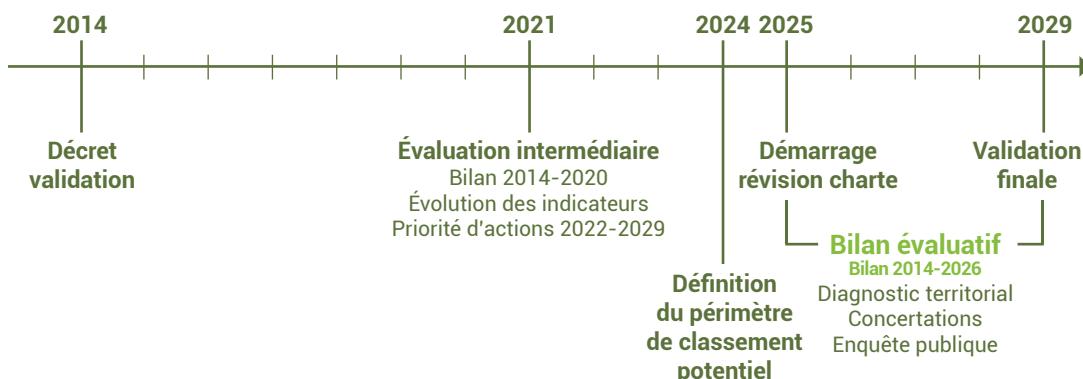
L'évaluation finale porte sur la mise en œuvre de la Charte du Parc Naturel Régional (PNR) des Vosges du Nord sur la période 2014-2026.

POURQUOI FAIRE UNE ÉVALUATION FINALE ?

Depuis 2012, l'évaluation de la Charte est une obligation réglementaire inscrite à l'article R333-3 du code de l'environnement. Le rapport de Charte doit comporter un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte et un dispositif de suivi de l'évolution du territoire établi au regard des mesures prioritaires de la Charte. Le bilan évaluatif est établi à échéance de douze ans, soit trois ans avant la fin du classement. Il porte notamment sur les résultats obtenus concernant la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel ainsi que des paysages remarquables. C'est un outil fondamental dans le processus de révision d'une Charte qui permet de mesurer l'efficacité des actions entreprises par le PNR et d'identifier les réussites et les difficultés rencontrées.

Conformément à cette attente, la Charte 2014-2029 du PNR des Vosges du Nord intègre un dispositif d'évaluation qui se décline en 3 temps :

- l'évaluation de la programmation triennale et les bilans d'activités annuels,
- l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte à mi-parcours (2021),
- l'évaluation finale de la mise en œuvre de la Charte et de l'évolution du territoire (2026).



QUELS SONT LES OBJECTIFS RECHERCHÉS ?

L'évaluation a pour objectif d'apprécier l'efficience du projet de territoire, tel qu'il est défini dans la charte, en comparant les résultats obtenus aux objectifs assignés et aux moyens mis en oeuvre.

Les finalités de l'évaluation poursuivent plusieurs objectifs :

- **rendre compte** aux signataires, aux partenaires et aux habitants du territoire de la manière dont le projet de développement, de protection et de mise en valeur est mis en œuvre et de ses résultats,
- **contribuer à l'élaboration de la nouvelle Charte** en fournissant des éléments concrets et en tenant compte des enseignements tirés de la période précédente et en ajustant les orientations futures,

- **favoriser l'adhésion des acteurs locaux** au projet de territoire et assurer la cohérence des actions du Parc avec les enjeux du développement durable,
- **préparer les décisions** concernant l'adaptation des programmes d'actions,
- **contribuer à la mobilisation** des signataires et partenaires en les aidant à s'approprier et préciser leurs objectifs.



QUI EST CONCERNÉ PAR CETTE ÉVALUATION ?

L'évaluation finale porte sur la mise en œuvre de la Charte par le Syndicat mixte sur la période 2014-2026 et le respect des engagements pris par les signataires de la Charte sur la même période.

Outre l'équipe du Parc, sont donc ainsi concernés :

- **les 111 Communes membres** (Adamswiller, Asswiller, Baerenthal, Bitche, Bousseviller, Breidenbach, Butten, Cleebourg, Climbach, Dambach, Dehlingen, Diemeringen, Domfessel, Dossenheim-sur-Zinsel, Drachenbronn-Birlenbach, Durstel, Eckarstwiller, Eguelshardt, Enchenberg, Epping, Erching, Erckartswiller, Ermolsheim-lès-Saverne, Eschbourg, Froeschwiller, Frohmuhl, Goersdorf, Goetzenbruck, Hanviller, Haspelschiedt, Hinsbourg, Hottwiller, Hunspach, Ingolsheim, Ingwiller, Keffenach, Kutzenhausen, La Petite-Pierre, Lambach, Lampertsloch, Langensoulzbach, Lembach, Lemberg, Lengelsheim, Lichtenberg, Liederschiedt, Lobsann, Lohr, Lorentzen, Loutzwiller, Meisenthal, Memmelshoffen, Merkwiller-Pechelbronn, Montbronn, Morsbronn-les-Bains, Mouterhouse, Neuwiller-lès-Saverne, Niederbronn-les-Bains, Niedersteinbach, Nousseviller-lès-Bitche, Oberbronn, Obergailbach,

Obersteinbach, Offwiller, Ormersviller, Ottwiller, Petersbach, Pfalzweyer, Phalsbourg, Philippsbourg, Preuschdorf, Puberg, Rahling, Ratzwiller, Reichshoffen, Reipertswiller, Retschwiller, Reyersviller, Rolbing, Roppeviller, Rosteig, Rothbach, Rott, Saint-Jean-lès-Saverne, Saint-Louis-lès-Bitche, Schoenbourg, Schoenenbourg, Schweyen, Siersthal, Soucht, Soulzt-sous-Forets, Sparsbach, Struth, Sturzelbronn, Tieffenbach, Volksberg, Volmunster, Waldhambach, Waldhouse, Walschbronn, Weinbourg, Weislingen, Weiterswiller, Wimmenau, Windstein, Wingen, Wingen-sur-Moder, Wissembourg, Woerth, Zinswiller, Zittersheim),

- **les 8 Communautés de communes** (Alsace Bossue, Hanau-La Petite-Pierre, Pays de Bitche, Pays de Niederbronn-les-Bains, Pays de l'Outre-Forêt, Pays de Saverne, Pays de Wissembourg, Sauer-Pechelbronn),
- **le Département de la Moselle et la Collectivité européenne d'Alsace,**
- **la Région Grand Est,**
- **l'État.**

QUELLE EST LA MÉTHODE RETENUE POUR CETTE ÉVALUATION ?

LES PRINCIPES ORGANISATIONNELS

Le Comité de Révision a été désigné comme l'organe de suivi de la révision de la Charte et donc du bilan évaluatif. Il est soutenu dans sa tâche par les Comités exécutif et syndical du Parc qui réalisent le suivi en continu de l'avancement des travaux d'évaluation. Le choix a été fait de réaliser une évaluation en interne, avec une équipe projet composée par la Direction et l'Observatoire de territoire, à laquelle l'équipe technique a été associée tout au long de la démarche.

LES ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

L'évaluation finale de la mise en œuvre de la charte 2014-2029 s'inscrit dans la continuité du bilan à mi-charte qui avait été réalisé en 2021. Elle s'est appuyée sur une approche méthodologique combinant :

- des outils de suivi internes du Syndicat du Parc : utilisation des données issues de l'évaluation interne, de l'observatoire, des indicateurs et de la comptabilité,
- l'analyse des réalisations et engagements de la Charte : exploitation des bilans d'activité et auto-évaluations du Syndicat du Parc pour les programmes d'actions 2015-2017 et 2018-2020,
- l'examen des bilans d'engagements des principaux signataires de la Charte (État, Conseil régional, Conseil départemental, intercommunalités, communes adhérentes),

- recueil et analyse des perceptions des acteurs par le biais d'un questionnaire à destination des signataires de la Charte, ayant pour objectif d'auto-évaluer leur engagement (2021).

En termes de structuration, l'évaluation s'est déroulée en deux parties complémentaires :

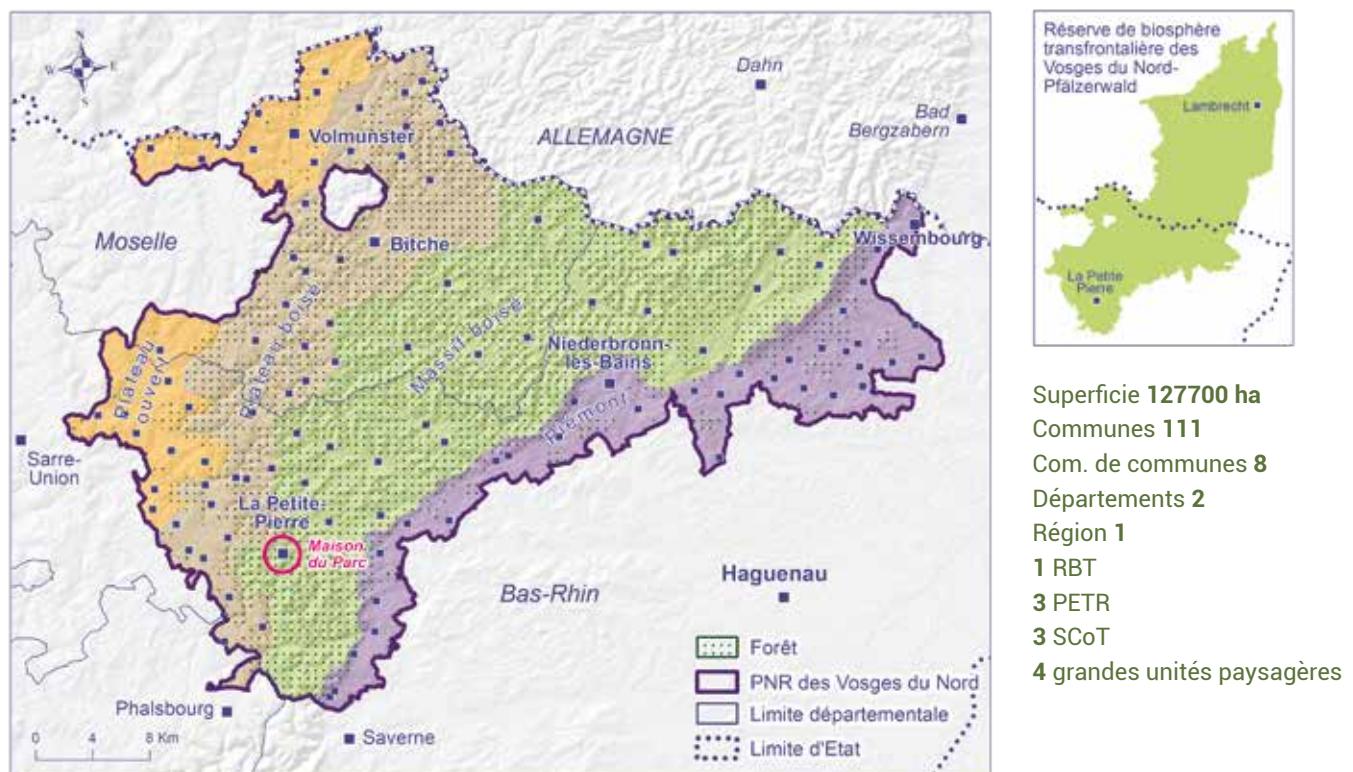
- l'analyse fonctionnelle du Parc avec une étude de la gouvernance, des moyens financiers et humains,
- l'analyse de la mise en œuvre de la Charte : évaluation des résultats et des effets concrets sur le territoire, réalisée en 11 thématiques qui englobent les 30 mesures de la Charte, dont ses mesures phares, dans le but de simplifier la compréhension des actions du Parc.





Quelques éléments de contexte

LE TERRITOIRE EN QUELQUES MOTS



Le Parc naturel régional des Vosges du Nord a été **créé en 1975** et son label a été renouvelé 3 fois depuis, la dernière Charte ayant été approuvée en 2014 pour une période de 15 ans. Ce territoire a également été **classé par l'UNESCO comme Réserve de Biosphère en 1989** et, depuis 1998, il constitue, avec la Réserve de Biosphère du Pfälzerwald (Allemagne), la **Réserve de Biosphère Transfrontière Vosges du Nord-Pfälzerwald**.



Un territoire vivant, qui valorise ses ressources

80 209 habitants
(2022 INSEE RP hors Phalsbourg et Wissembourg)

31 801 emplois
(2021 INSEE RP)

5 943 établissements
(2022 INSEE SIDE)

2 300 emplois filière bois
(CFlores 2022 - Périmètre de la Charte
Forestière Territoriale)



Un territoire riche de ses patrimoines naturels et culturels

83 525 ha de forêt

300 espèces remarquables faune-flore

118 monuments historiques inscrits
ou classés

6 sites inscrits ou classés

388 ha de Réserve Naturelle

660 ha d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

386 ha de Réserve Biologique Intégrale'

21 230 ha de surface Natura 2000

41 522 ha de ZNIEFF de type 1

64 705 ha de réservoirs de biodiversité

1 200 km de linéaire de cours d'eau

Les évolutions du paysage institutionnel depuis l'approbation de la charte en 2014 sont nombreuses :

- au niveau administratif, de nombreux périmètres ont évolué depuis la révision de la Charte de Parc : EPCI, PETR, Cantons, Région... Une tendance à l'élargissement des découpages est observée qui peut affaiblir voire marginaliser la voix du Parc dans les différentes instances. Le positionnement du PNR devient plus complexe notamment sur les champs de compétences communes, pouvant engendrer, de part et d'autre, un sentiment de compétition. Il est donc plus que

jamais nécessaire de réfléchir à de nouvelles formes de coopération, à poursuivre et renforcer les échanges et les collaborations ;

- en 2018, le Comité Syndical a validé la création du statut de *Commune associée* afin de permettre à des communes, situées en dehors du territoire classé Parc naturel régional et sensibles aux orientations de développement de la Charte du Parc, d'adhérer au SYCOPARC.

Actuellement, le Parc compte 21 communes associées.

Analyse fonctionnelle

Préambule pour éclairer le contexte d'une décennie mouvementée, entre turbulences internationales et résilience locale.

Entre 2014 et 2025, la France a connu de profondes mutations sociales et traversé plusieurs **crises majeures** qui ont transformé la société et les pratiques. La décennie a été marquée par une montée des **inégalités sociales**, une défiance accrue envers les institutions et une demande croissante de justice sociale et écologique.

Les **crises terroristes** (attentats de 2015 et 2016 notamment) ont renforcé les tensions identitaires et la place du débat sur la sécurité dans l'espace public. La **crise des Gilets jaunes** (2018-2019) a révélé un profond malaise social, porté par les classes moyennes et populaires rurales ou périurbaines, dénonçant la baisse du pouvoir d'achat et le sentiment d'abandon.

La **pandémie de Covid-19** (2020-2022) a accentué les inégalités (éducation, emploi, santé) tout en révélant la dépendance du pays à certains secteurs clés (santé, numérique, logistique). Elle a aussi accéléré le télétravail et modifié les rapports au travail, transformé les habitudes de découverte de proximité en augmentant de manière pérenne la fréquentation des milieux naturels.

Les **mobilisations écologiques** ont pris de l'ampleur entre 2018 et 2022, notamment chez les jeunes, face à l'urgence climatique. L'arrivée au pouvoir du président TRUMP aux USA en 2025 force à relativiser les avancées majeures en matière de prise en compte de réduction des gaz à effet de serre et de l'empreinte carbone. Il vient aussi porter un violent coup d'arrêt à de nombreux programmes de recherches et remet en cause l'ordre mondial.

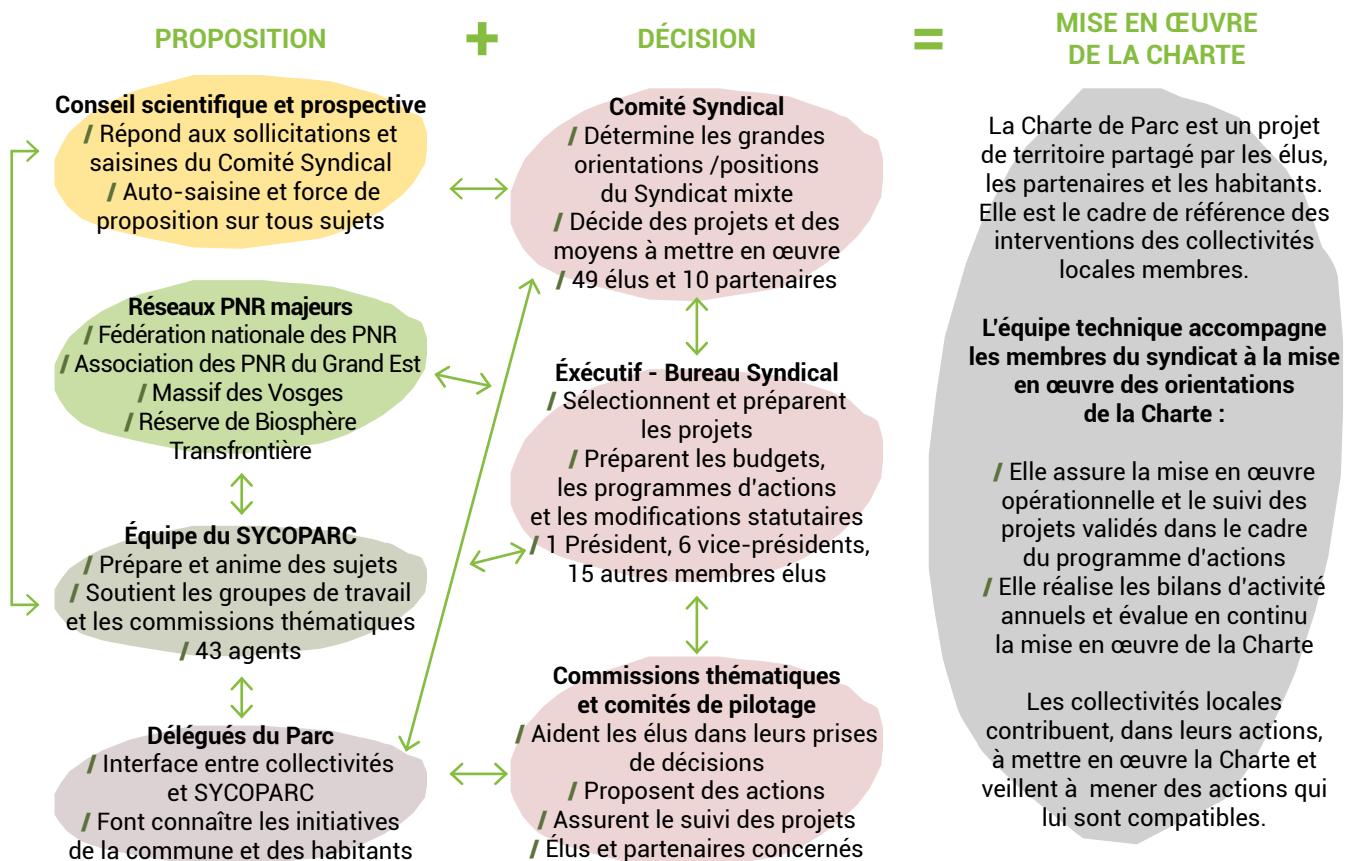
Au niveau local, la Loi NOTRe (2015) aura le plus influencé le Parc naturel régional des Vosges du Nord, par la fusion des régions Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne en région Grand Est, qui apporte depuis 2015 une inflexion positive et efficace dans l'accompagnement de ses 6 PNR, dans la prise en compte de la biodiversité et des enjeux de transition écologique sur le territoire. Le **renforcement des compétences** des EPCI et la création de la Collectivité européenne d'Alsace en 2021 sont également des évolutions majeures. Les politiques de relance post-covid ont également apporté des perspectives très positives sur le territoire, en particulier le plan Avenir Montagnes investissements et ingénierie.

ANALYSE DE LA GOUVERNANCE : le fonctionnement institutionnel du SYCOPARC à travers ses instances

L'objet du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) est de procéder ou faire procéder à l'aménagement et à la gestion du Parc à travers la mise en œuvre de la charte. Il assure la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires, missions confiées par le Code de l'Environnement R333-14 alinéa 1. Il s'agit d'un Syndicat mixte « ouvert » élargi composé des communes classées, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) situés dans le périmètre du territoire classé, mais également ouverts à d'autres collectivités territoriales : la Région Grand Est,

la Collectivité européenne d'Alsace, le département de la Moselle, les villes portes, les villes et agglomérations périphériques, les communes associées ; ainsi que d'autres structures telles que le Conseil Economique Social et Environnemental (CESER), la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre des Métiers d'Alsace (CMA), la Chambre d'Agriculture 57 et 67, l'Office National des Forêts (ONF), la Fédération du Club Vosgien. L'Etat, qui valide le classement de Parc naturel régional et intervient en tant que financeur, joue un rôle important sans pour autant participer aux instances. La gouvernance du Syndicat mixte est organisée au travers des instances d'élus et de partenaires suivantes :

Schéma institutionnel du Syndicat mixte de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC)



Le Comité Syndical

Organe délibérant du syndicat mixte, le Comité Syndical se compose de 59 membres dont 49 délibératifs et 10 consultatifs. Les représentants des collectivités adhérentes disposent du pouvoir de délibération. Les statuts du syndicat encadrent la représentation de chaque catégorie de membres. Il se réunit 5 à 6 fois par an. Entre 2018 et 2022, la composition du Comité Syndical a évolué en faveur d'une plus forte représentation du bloc communal (communes et intercommunalités). Quatre représentants supplémentaires ont été intégrés au Comité Syndical, deux pour les intercommunalités et deux pour les communes associées. Le bloc communal compte 73 % des membres (36 personnes) et, par application des règles de pondération de voix, représente 48 % des voix du Comité Syndical.

Aucune catégorie d'acteurs ne détient à elle seule la majorité. Ce bon équilibre des voix, dans le poids de chaque collège, dans les décisions politiques au niveau du Comité Syndical, se traduit aussi dans l'implication significative de ses membres.

Le taux de participation est élevé et relativement constant d'environ 75,50 % (pouvoirs compris) et suffisant pour atteindre le quorum et garantir le bon fonctionnement de l'institution.

Le Comité Syndical est organisé pour laisser un pouvoir délibératif aux communes bien supérieur à leur poids financier. La gouvernance a été pensée pour trouver un équilibre entre les intérêts financiers et l'ancrage territorial. Le fort taux de participation laisse penser que cet équilibre est satisfaisant.

Composition du Comité Syndical pour les membres délibératifs :

- **Conseil Régional Grand Est** : 7 délégués titulaires désignés par la Région avec 7 voix par délégué ;
- **Collectivité européenne d'Alsace** : 4 délégués titulaires désignés par le Département avec 3 voix par délégué ;
- **Conseil Départemental de la Moselle** : 2 délégués titulaires désignés par le Département avec 3 voix par délégué ;
- **Les villes et agglomération périphériques du territoire** : 3 délégués titulaires désignés par la ville de Strasbourg, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la ville de Sarreguemines avec 1 voix par délégué ;
- **Communes classées du territoire** : 6 délégués 57 et 11 délégués 67, désignés par les collèges des communes 57 et 67, avec 1 voix par délégué ;
- **Les villes portes du territoire** : 2 délégués désignés par le collège des villes portes 57 et 67 avec 1 voix par délégué ;
- **Les communes associées du territoire** : 2 délégués désignés par le collège des communes associées 57 et 67 avec 1 voix par délégué ;
- **Les établissements publics de coopération inter-communale EPCI** : 15 délégués, désignés par les EPCI : 2 pour la CC de Hanau-La Petite-Pierre, 1 pour la CC de l'Outre-Forêt, 1 pour la CC de l'Alsace Bossue, 1 pour la CC du Pays de Wissembourg, 2 pour la CC Sauer-Pechelbronn, 2 pour la CC du Pays de Bitche, 2 pour la CC du Pays de Niederbronn-les-Bains, 1 pour la CC du Pays de Saverne, 1 voix par délégué.

22 nouvelles communes ont adhéré au syndicat depuis 2018 à travers le statut de communes associées, ce qui reflète l'attractivité du SYCOPARC.

Le fonctionnement du syndicat autour d'une gouvernance resserrée et d'un dialogue constructif avec élus et habitants lui permet d'adapter les enjeux priorisés par le projet de territoire. Ainsi, dix ans après son adoption, la charte est un document évolutif qui reste d'actualité.

Extrait du rapport de la Chambre Régionale des Comptes délibéré par la chambre le 12 juin 2024

Les principales fonctions du Comité Syndical sont de délibérer sur :

- Le volet budgétaire et les créations de postes,
- De valider le programme d'actions du Parc pour la mise en œuvre de la charte,
- De construire et valider les positionnements du syndicat sur les sujets à forts enjeux pour le territoire.

Par ailleurs, des focus thématiques sur l'action conduite par le Parc sont également régulièrement organisés afin d'accueillir les élus à l'action conduite par le Parc et de leur permettre un bon niveau de connaissance des projets développés. Au-delà de son rôle institutionnel, le Comité Syndical est un espace d'échange privilégié entre une multiplicité d'acteurs et d'élus du territoire qui n'ont pas toujours l'occasion de se rencontrer en dehors des instances du Parc. Il joue ainsi un rôle fédérateur autour d'un dénominateur commun qu'est la charte du Parc. On peut noter un fort renouvellement des membres en 2020. Par ailleurs, un changement de présidence a eu

lieu en avril 2024, Nathalie Marajo-Guthmuller succède à Michaël Weber ayant démissionné, suite à son élection en tant que Sénateur de Moselle en septembre 2023.

Le Bureau Syndical et l'Exécutif

Le fonctionnement courant du syndicat devrait, d'après les statuts, être assuré par un **Bureau Syndical** composé de 20 membres. Dans la pratique, le syndicat s'appuie sur une instance créée par le règlement intérieur, dénommée **l'Exécutif qui regroupe la présidente et l'ensemble des vice-présidents du Parc**. Réunis tous les 15 jours (hors période estivale), l'Exécutif oriente l'activité du syndicat et permet d'entretenir un lien direct et permanent entre les représentants élus et les équipes. Le bloc communal est représenté par 57 % des membres. La répartition territoriale et institutionnelle n'est pas inscrite dans les statuts à ce jour. Une clarification et reconnaissance du rôle de l'Exécutif dans le fonctionnement institutionnel du syndicat est attendue dans le cadre de la refonte des statuts. L'Exécutif se réunit entre 15 et 18 fois par an pour une matinée de travail. Ce rythme illustre le dynamisme de cette instance et l'investissement de ses élus. Entre 2014 et 2024, on peut dénombrer 164 matinées dédiées à l'examen des projets.

L'assemblée générale de délégués

Toutes les communes adhérentes au syndicat ne sont pas représentées directement au Comité Syndical du Parc. Lors du renouvellement des conseils municipaux, tous les Exécutifs des communes et intercommunalités adhérentes au syndicat doivent procéder à la désignation d'un élu « **délégué** » au Parc. Il est le relais de sa collectivité auprès des instances et équipes du Parc. Il recueille également les propositions de la population et transmet les informations en provenance du Parc.

Les délégués désignent leurs représentants pour siéger au Comité Syndical du Parc lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Les délégués sont réunis en **assemblée générale** une fois par an et l'Exécutif va à leur rencontre en moyenne une fois tous les trois ans. Ces rendez-vous permettent d'assurer la concertation sur les besoins et les attentes des membres du Parc.

Depuis 2018, des sessions de formations sont organisées sur des thématiques définies collectivement (participation citoyenne, rôle du délégué, utilisation de la dotation biodiversité...). Cela permet de renforcer les liens et de mieux comprendre les besoins et les attentes des communes.

Zoom sur quelques chiffres

Lors des élections municipales de 2020, 54 % des maires et 60 % des délégués ont été renouvelés. Environ 15 % des maires choisissent de représenter leur commune en tant que délégué.

30 % des délégués sont retraités, mais nombre d'entre eux étaient auparavant ingénieurs, cadres ou techniciens. Pour la période 2020-2026, on compte 136 hommes pour 34 femmes soit 20 %.



Les instances thématiques

Au-delà des deux instances décisionnelles, les politiques et actions conduites par le syndicat sont animées au sein d'instances spécifiques, dont le rôle est d'affiner les propositions territoriales et de faire remonter des propositions aux organes délibératifs. Le syndicat réunit des comités de pilotage ou « groupes de travail » qui sont créés et supprimés en fonction de la durée de vie de chaque projet. On peut considérer en particulier :

- Le Comité de pilotage et le Comité de suivi et de gestion de la Conservation, se réunit 1 et 3 fois par an, défini dans les statuts pour assurer le suivi spécifique de la conservation des 10 musées adhérents ;
- La Commission Marque Parc, se réunit en moyenne 3 fois par an ;
- La Commission Forêt, elle suit le positionnement du SYCOPARC en faveur d'une gestion forestière résiliente, se réunit en moyenne tous les 2 ans ;
- Les Comités de pilotage des 8 Sites Natura 2000 répartis en 3 comités ;
- Le Comité de pilotage de Réserve Naturelle Nationale des rochers et tourbières ;
- Le Comité de pilotage « Mut'archi » se réunit depuis 2004, il a pour particularité de rassembler toutes les communautés de communes adhérentes au dispositif et permettant l'intervention des chargées de mission sur l'ensemble des communautés de communes concernées, se réunit 1 à 2 fois par an ;
- Le Comité de pilotage du « Plan de paysage » ou l'observatoire photographique des paysages, se réunissent également 2 fois par an.

Ces comités ont vocation à suivre le bon déroulement du projet et à favoriser les échanges entre les différents intervenants.

A noter la signature en 2023 du contrat de réciprocité avec l'Eurométropole et la ville de Strasbourg qui instaure un comité de pilotage et un comité technique. Il se réunit 1 et 3 fois par an.

Le Conseil scientifique et de prospective

Il se compose de 14 membres issus de diverses universités et laboratoires ayant des liens avec le territoire. Couvrant des disciplines variées, il apporte un avis ou un éclairage sur des sujets sensibles ou innovants, à la demande du Comité Syndical (gestion forestière communale face aux changements climatiques, avis sur le projet porté par l'association pour une forêt primaire, sur la révision de la charte...).

Outre ces avis, le Conseil scientifique publie également des notes sur divers travaux de recherche engagés sur le territoire. Tous les deux ans, les articles réalisés sont

compilés dans des Annales Scientifiques réalisées en transfrontalier avec nos homologues de la réserve de biosphère du Pfälzerwald, permettant ainsi de créer du lien avec le monde scientifique.

Cette instance permet également de renforcer les liens du Parc avec les laboratoires de recherche, participant ainsi à la concrétisation de la mission de recherche et d'expérimentation portée par le SYCOPARC. A ce titre, plusieurs conventions existent entre le SYCOPARC et les écoles ou universités : ENGEES, Ecoles d'architecture du Grand Est, ...

Le Comité de coordination de la réserve de biosphère transfrontalière

La coopération transfrontalière se matérialise depuis 1996 par un protocole d'accord définissant les objectifs, actions et moyens de la réserve ; un Comité de coordination a été instauré. Il réunit : des représentants des deux Réserves de biosphère nationales, le Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC), côté français, et le Bezirksverband, côté allemand ; mais aussi des représentants de leurs principaux partenaires et financeurs. L'accord de coopération a été renouvelé en 2017, puis en 2025.

Le Comité de coordination se réunit en moyenne 1 à 2 fois par an. La coopération entre les 2 structures a été particulièrement intense sur la période 2014-2024 à travers de nombreux projets européens transfrontaliers. L'ensemble est décrit dans le dossier de labellisation UNESCO reconduit en 2023. Les experts de l'UNESCO nous rappellent, à l'occasion de cette évaluation, notre rôle en ce qui concerne la préservation du massif et la biodiversité qui lui est spécifique, en favorisant :

- Le mobilisation des crédits européens biodiversités, pour sauvegarder les espèces emblématiques en danger,
- Le développement de projets qui impliquent nos partenaires forestiers,
- Les microprojets pour impliquer plus les élus locaux et les citoyens,
- L'usage des dispositifs régionaux qui devraient favoriser le transfrontalier et la coopération.

Le parlement des jeunes

Imaginé dans la charte de 2014, il n'a pas été expérimenté, faute de moyens humains pour animer son organisation. Néanmoins, de nombreuses communes du territoire animent des Conseils Municipaux des Jeunes. A l'occasion de la révision de la Charte, un test est mis en place pour proposer une rencontre de membres volontaires de Conseils Municipaux des Jeunes.

LA PLACE DU SYCOPARC DANS LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

Au-delà du fonctionnement politique interne du Syndicat Mixte, le SYCOPARC est également un acteur à part entière de la gouvernance du territoire des Vosges du Nord. A ce titre, plusieurs éléments peuvent être mis en lumière afin de comprendre les forces et faiblesses de ce fonctionnement territorial :

L'identification du SYCOPARC dans la gouvernance territoriale

En plus de la mise en place en interne d'instances associant les acteurs du territoire, les élus ou techniciens du SYCOPARC participent également à un certain nombre de comités externes, démontrant une bonne implication dans les réseaux et politiques publiques territoriales.

Il est ainsi très investi au sein des comités suivant :

- Comités locaux de l'Eau (pilotés par le SDEA),
- Personnes publiques associées aux SCOT, PLU(i) et signataire de conventions Petites villes de demain (10 sur le territoire : Bitche, Wissembourg, Niederbronn-les-Bains, Gundershoffen, Reichshoffen, Bouxwiller, Ingwiller, Sarre-Union, Diemeringen, Drulingen),
- Conseil d'administration de différentes associations des Musées,
- Conseil d'administration des structures d'éducation à l'environnement,
- Comités directeurs ou CA des offices de tourisme,
- Schéma d'aménagement des Forêts communales et domaniales.

Par ailleurs, il existe de nombreuses conventions avec les partenaires techniques territoriaux : ONF, SDEA, CAUE, ODONAT, ARMEE, Réseau ingénierie territoriale d'Alsace...

Le renforcement de la coordination avec les intercommunalités

Les 8 intercommunalités du territoire sont membres à part entière du syndicat mixte. Elles représentent 16 % des voix au Comité Syndical avec 15 représentants et contribuent à hauteur de 9,53 % du budget statutaire de fonctionnement.

La représentation des EPCI au sein des instances est une force pour la mise en œuvre du projet de territoire des Vosges du Nord, tant au niveau de l'opportunité de la cohérence des politiques publiques que de la mutualisation des moyens disponibles pour leur mise en œuvre.

L'enjeu de la coordination ou de la mutualisation de l'ingénierie est fort et se confronte à différents défis induits notamment par les évolutions institutionnelles de ces dernières années.

D'une part, la refonte de la carte des intercommunalités a généré un certain nombre de fusions sur la période 2014-2024 qui ont touché les communautés de communes du Pays de Bitche, de l'Alsace Bossue, de Hanau-La Petite-Pierre. L'agrandissement de ces périmètres d'EPCI a pour conséquence de réduire géographiquement la place du PNR au sein de ces nouvelles institutions.

Ainsi en 2024, on dénombre en moyenne 50 % de communes classées par EPCI (allant de 6 % pour le Pays de Saverne, à 83 % pour le Pays de Bitche), représentant en moyenne 43 % des habitants de ces communautés de communes.

D'autre part, les effets de la décentralisation apportent aux EPCI de nouvelles compétences obligatoires avec notamment :

- La loi d'Accès au Logement et un Urbanisme Renové (ALUR) du 24 mars 2014 qui a transféré aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (pour

celles qui n'ont pas délibéré contre) ;

- La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation des Territoires de la République (NOTRe) et le transfert aux EPCI de nouvelles compétences obligatoires : développement économique, promotion du tourisme (dont création d'offices du tourisme), collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, ou encore Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Ces évolutions ont des effets particulièrement visibles sur les questions de l'aménagement, mais aussi sur le volet aquatique sur lequel le SYCOPARC s'est particulièrement investi les 20 dernières années, notamment dans les vallées de la Sauer, la Moder et de la Zinsel du Sud et du Nord, bénéficiant d'animation Natura 2000. Avec la prise de compétence GEMAPI par les EPCI et l'adhésion progressive au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle, l'intervention technique du Parc a été redéfinie et articulée autour d'une convention qui précise le rôle de chacun. L'enjeu pour le SYCOPARC est avant tout de poursuivre l'objectif de la Directive-cadre Européenne sur l'Eau et d'atteindre un bon état écologique des cours d'eau en tête de bassin.

Par ailleurs, le fonctionnement de chacun EPCI est issu des négociations locales et des compétences préexistantes sur les territoires, très variables d'un territoire à l'autre. Elles ont également eu à faire face à un très grand turn-over post Covid et des difficultés de recrutement.

Une conférence des intercommunalités inscrite au règlement intérieur est réunie en moyenne tous les 2 ans. Elle rassemble les présidents et directeurs généraux des services.

Une meilleure connaissance des équipes politiques mais aussi techniques du SYCOPARC et des EPCI permettrait une amélioration de la collaboration sur l'ensemble de ces sujets au service de la mise en œuvre du projet de territoire pour les Vosges du Nord.

Ainsi, les besoins émergeant de cette charte portent sur la construction de partenariats et d'échanges plus intenses entre le SYCOPARC et ses intercommunalités. Ils portent sur la redéfinition du positionnement du Parc-EPCI, par la clarification des rôles techniques et des projets structurants qui peuvent être menés conjointement. Il s'agira aussi de clarifier les engagements des EPCI membres du SYCOPARC dans leur rôle pour la mise en œuvre de la charte à travers les projets qu'ils portent en direct.

Des liens privilégiés avec les PETR

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) est une structure de gouvernance locale créée par la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014. Il vise à organiser la coopération entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dans les territoires ruraux ou périurbains, afin de renforcer leur attractivité, leur cohérence territoriale et leur capacité d'action. Le PETR remplace et modernise les anciens Pays, créés dans les années 1990.

En 2022, les PETR ont été désignés comme échelle de travail pour développer les PTRTE, Pactes de relance pour la transition écologique. Relancés en 2024, l'objectif est d'assurer une convergence avec les objectifs de la COP régionale, du Pacte territorial pour la réussite de la transition écologique (PTRTE) pour en faire un espace de « fabrique de projets ».

Ces pactes ont pour objectifs de faire converger les politiques de l'Etat, de la Région, des Départements et des territoires pour :

- Accélérer la transition écologique,
- Développer des projets à faible empreinte carbone,
- Développer le stockage et diminuer les gaz à effet de serre,
- Produire des énergies renouvelables,
- Préserver le vivant.

Ces objectifs sont étudiés via le spectre de l'ensemble des besoins du quotidien (« se loger », « se déplacer », « se nourrir », « mieux vivre », « préserver », « travailler », « s'approvisionner »).

Combiner la planification à l'échelle régionale et l'appropriation de l'échelle locale est un enjeu essentiel dont la nouvelle charte devra se saisir. Le SYCOPARC est co-signataire des PTRTE d'Alsace du Nord et du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

Le privilège d'appartenir au comité de massif des Vosges

Le comité de massif des Vosges est une instance consultative et de coordination dédiée à l'aménagement, au développement durable et à la protection du massif vosgien. Il fait partie intégrante de la politique française de la montagne, instituée par la **loi Montagne** de 1985 et renforcée par la loi du 28 décembre 2016. Cette structure regroupe les principaux acteurs institutionnels, économiques, sociaux et environnementaux du territoire vosgien répartis sur plusieurs régions (Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté) et départements.

Le PNR des Vosges du Nord constitue 10 % du territoire massif des Vosges et compte deux élus référents au comité de massif. A la demande du commissariat de massif, le SYCOPARC est associé à de nombreuses sollicitations techniques pour mettre en œuvre le schéma de massif. Le commissariat de massif est l'instance technique qui permet notamment de sélectionner les projets éligibles aux **financements de la politique de massif** via le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et les contrats de massif (Contrat de Plan Interrégional Etat Région).

Un soutien sans faille et grandissant des partenaires institutionnels

Sur la période 2014-2025, les partenariats institutionnels et techniques se sont significativement étoffés. Le soutien

technique et financier (ci-après) est renforcé par la qualité des partenariats et la stabilité des conventions qui lient le SYCOPARC à ses partenaires.

- Etat : DREAL ; Commissariat Massif ; DRAC ; DRAAF ;
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse ;
- Région Grand Est : en particulier les services Eau et Biodiversité, Culture et Patrimoine, Massif des Vosges, Cohésion des territoires ;
- Collectivité européenne d'Alsace, Département de la Moselle ;
- De manière générale l'ensemble des réseaux d'ingénieries d'Alsace et de Moselle ; les offices du tourisme ;
- Les chambres consulaires ; Agriculture, Industrie, Artisanat ;
- Les espaces de coopération transfrontalière : PAMINA ; Grande Région ; Rhin Supérieur.

Des pistes pour les développer davantage et opérer un maillage sur l'ensemble des thématiques des transitions écologiques sont actuellement étudiées : ADEME, Banque

des territoires, autres relais européens comme la MOT....

Après 50 ans d'existence, le SYCOPARC et le territoire classé Parc naturel régional des Vosges du Nord sont reconnus dans l'environnement institutionnel et technique local, national et international, grâce à son approche transversale, son rôle d'animateur et d'ensemblier, mais aussi sa capacité à porter des actions innovantes et exemplaires.

Depuis 2014, le Parc a su développer une proximité et une réelle réactivité auprès de ses membres grâce à son ingénierie et son apport d'expertise connecté aux attentes rurales.

Le renforcement de l'engagement des partenaires institutionnels aux côtés du Parc sur la période 2014-2026 est significatif. Il témoigne d'une confiance réciproque dans l'aboutissement et la réalisation des projets programmés et de l'atteinte des objectifs co-construits. L'investissement des acteurs institutionnels dans la durée apparaît comme une nécessité pour garantir une action d'ampleur et des résultats visibles à l'échelle du territoire.

Un point d'attention à noter dans le traitement des relations avec les Départements, les EPCI et les PETR, des pactes de gouvernance ou contrats de coopération permettraient de clarifier les attentes et les enjeux mutuels.

Enfin, l'intégration de la charte et la participation de tous les membres à la mise en œuvre est un enjeu important qui passera, comme pour les intercommunalités, par le renforcement des relations entre les institutions tant d'un point de vue politique que technique.

Extrait du rapport de la Chambre Régionale des Comptes délibéré par la chambre le 12 juin 2024

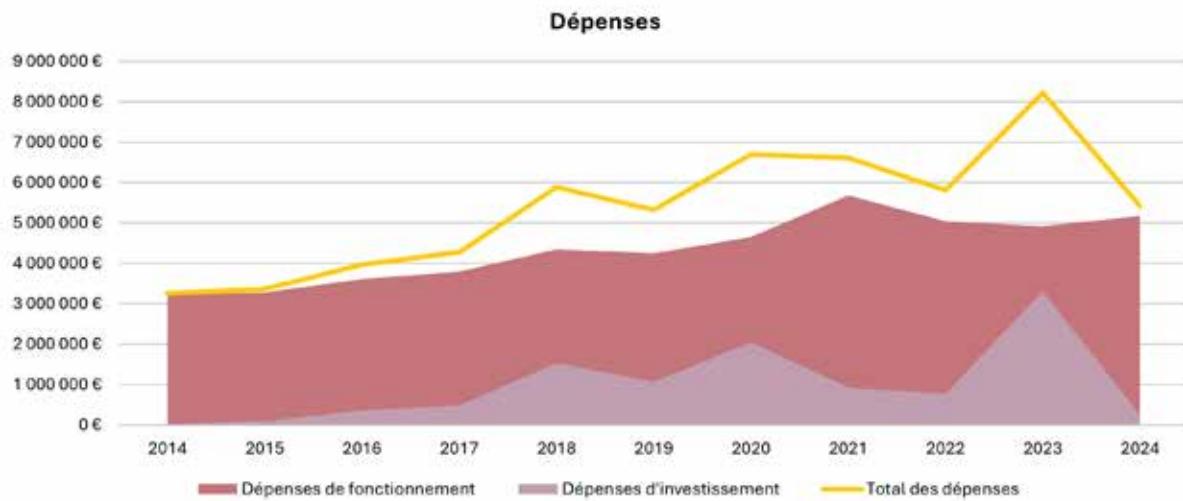
DES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR 2030

- Clarifier les statuts pour plus de cohérence avec le fonctionnement institutionnel de la structure,
- Redéfinir les partenariats institutionnels EPCI-villes portes et les PETR,
- Se donner des moyens de prospectives dans la révision de la charte,
- Stabiliser la qualité des partenariats,
- Prendre soin du collectif territorial et renforcer les liens avec les citoyens et habitants du territoire.

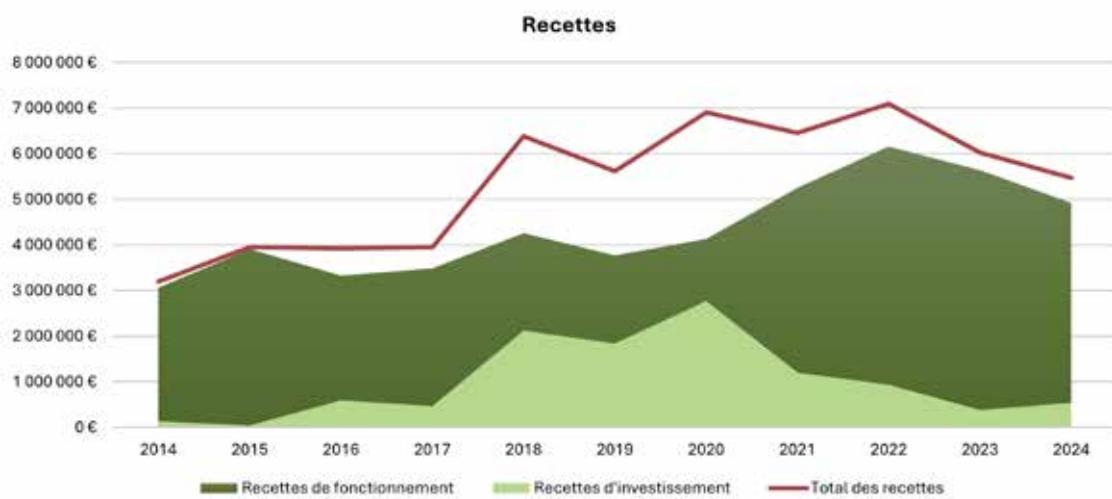
Analyse budgétaire

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Une première approche d'ensemble permet de mettre en évidence la **forte évolution du budget global du Sycoparc sur la période 2014-2024**. Le budget global s'établissait à 3.255.000 € de dépenses en 2014 contre 5.420.000 € en 2024, avec un pic à 8.225.000 € en 2023. Ces chiffres soulignent une tendance générale d'augmentation du budget mais également de **forte fluctuation d'année en année**.



Ces tendances s'expliquent par l'activité du Sycoparc qui s'organise principalement autour de la réalisation de projets dont les modalités de financement dépendent de l'ampleur des opérations menées et des cycles de programmation (pour les projets pluriannuels, les flux financiers sont plus importants en fin de projet qu'au début des projets).

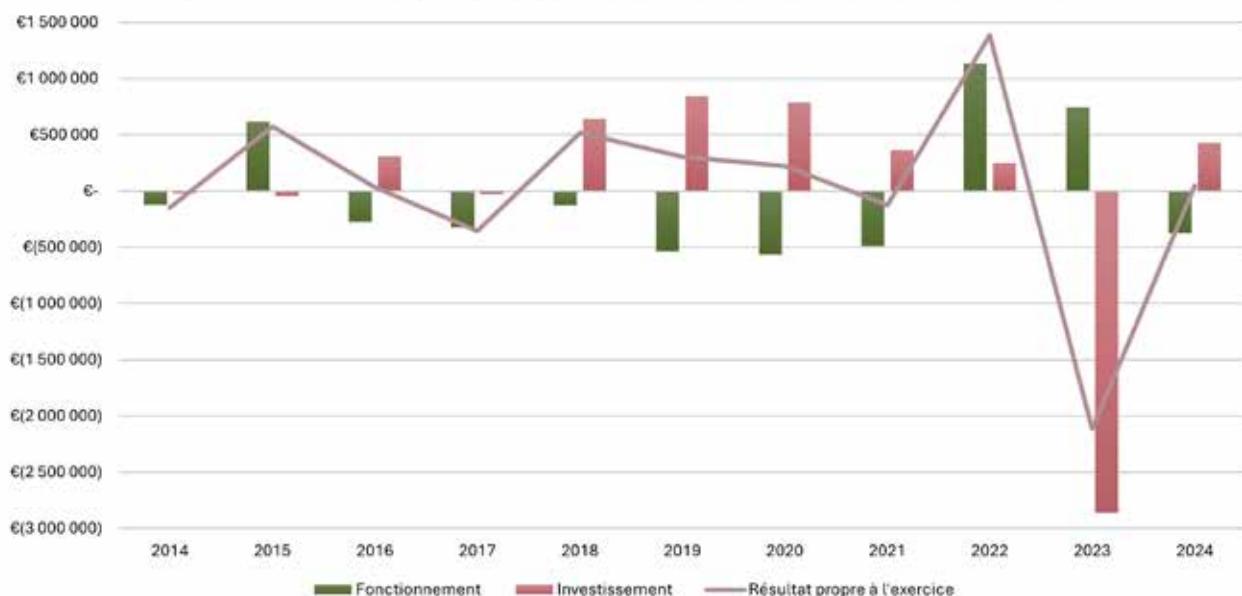


Les deux graphiques présentés (recettes et dépenses) permettent également de constater que le **Sycoparc réalise principalement des dépenses de fonctionnement**. Ces dernières représentent 81,59 % des dépenses réalisées sur la période 2014-2024 contre 18,41 % pour les dépenses d'investissement. La part des investissements a très fortement varié sur la période d'étude. Elle a connu un important sursaut avec le chantier de restauration du château de La Petite-Pierre qui a engendré une dépense d'investissement globale de plus de 5,5 millions d'euros. L'exercice 2023, exceptionnel en termes de dépenses d'investissement, a été marqué par le remboursement du crédit relais de 2,5 millions d'euros contracté pour le château.

Dernier élément à souligner, les courbes de tendances des dépenses et recettes présentent un décalage récurrent et croissant, ce qui engendre des difficultés courantes de trésorerie pour le syndicat. Ces décalages découlent de la différence de temporalité entre le rythme de réalisation des dépenses et l'encaissement des recettes. Cette tendance s'accentue ces dernières années notamment car le syndicat mobilise de plus en plus de crédits européens, crédits pour lesquels le décalage de temporalité est particulièrement marqué.

Résultats : les résultats propres à l'exercice, constatés au compte administratif, illustrent bien le caractère très fluctuant des recettes et dépenses.

Evolution des résultats constatés au compte administratif du budget principal du Parc

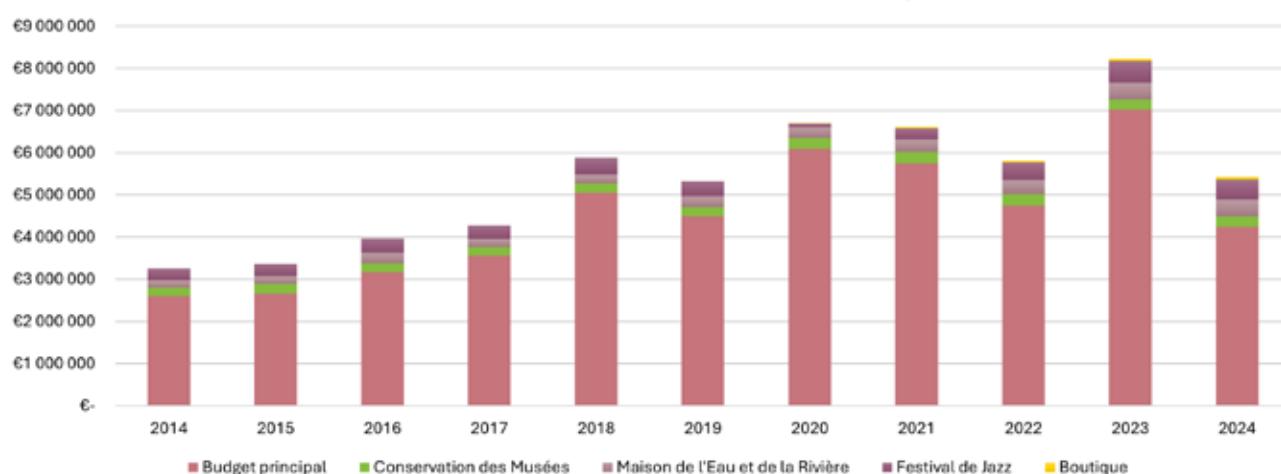


En section de fonctionnement, les exercices 2017-2018-2019-2020-2021 correspondent notamment à la réalisation du programme LIFE qui a engendré d'importantes dépenses pour lesquelles une part conséquente des recettes a été perçue en 2022 et 2023.

En section d'investissement, les exercices 2018-2019-2020 et 2021 correspondent notamment aux recettes générées par le crédit relais contracté par le Parc à l'occasion des travaux de rénovation du château. Ce dernier a été remboursé en 2023 d'où un pic considérable de dépenses.

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES BUDGETS DU SYCOPARC

Répartition des dépenses au sein des différents budgets du Parc



Les 4 budgets annexes du Sycoparc représentent une part très minoritaire des dépenses globales réalisées. Le budget principal concentre 83,9% des dépenses réalisées sur la période 2014-2024. La part des budgets annexes dans le budget global augmente néanmoins ces dernières années. Ainsi, en 2024, le budget du festival représente 8,66 % du total du budget, celui de la Maison de l'Eau de la Rivière 7,42 %, celui de la Conservation des Musées 4,53 % et celui de la Boutique du Sycoparc 1,17 %.

EVOLUTION DES BUDGETS SUR LA PÉRIODE 2014-2024

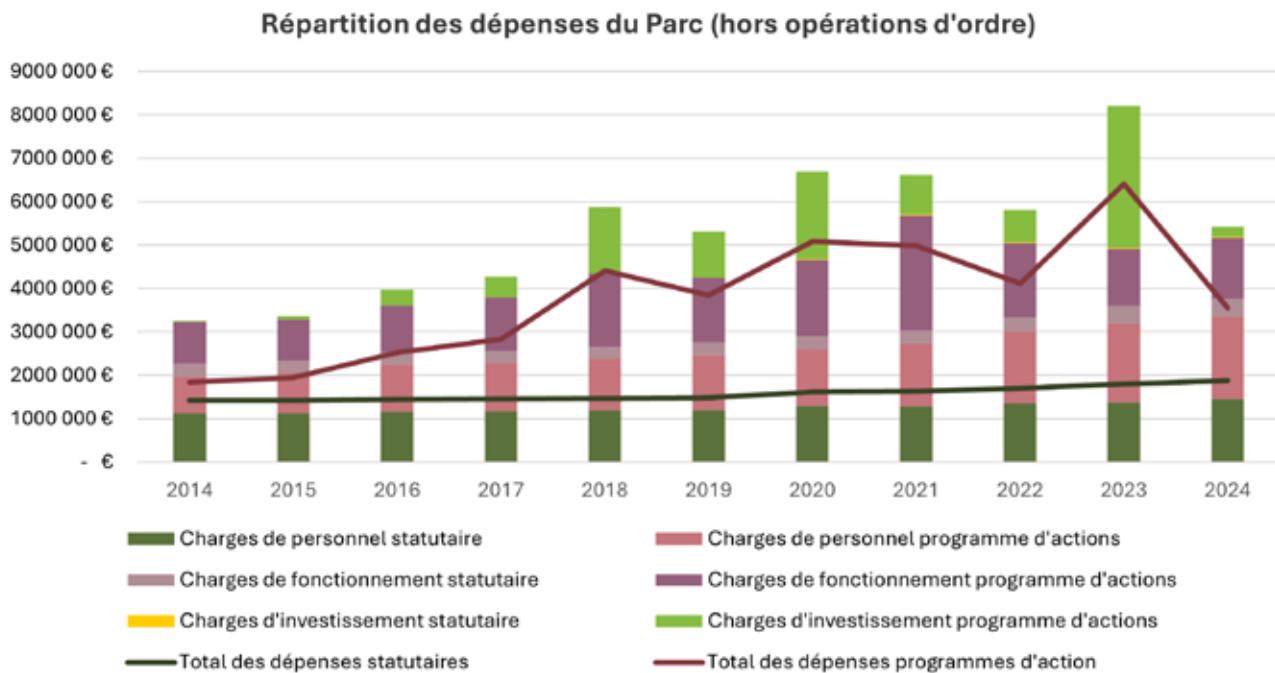
Budget principal : + 63,42%
 Conservation des Musées : + 20,86%
 Maison de l'Eau et de la Rivière : + 136,30%
 Festival de Jazz : + 64,56%
 Boutique (créée en 2020) : + 416,50%

Les dépenses réalisées par le syndicat peuvent se répartir en deux grandes catégories :

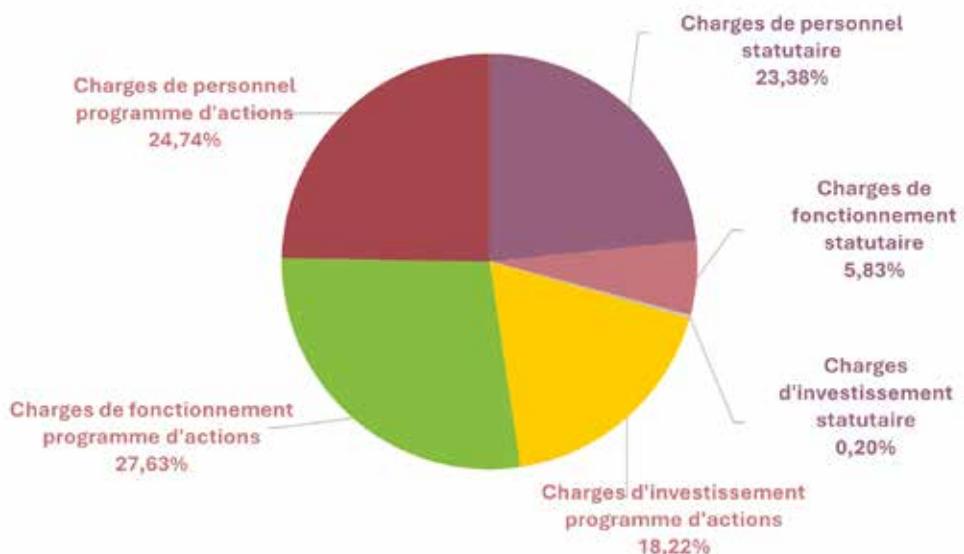
- Les dépenses liées au fonctionnement courant de la structure**, sont qualifiées de « statutaires » car financées selon une clef de répartition déterminée par les statuts du Parc,
- Les dépenses liées à la réalisation de projets portés ou soutenus par le syndicat**, sont rattachées au « programme d'actions du Parc » et fluctuent selon les années et les projets.

DÉPENSES STATUTAIRES ET PROGRAMME D'ACTIONS

Sur la période 2014-2024, l'augmentation globale du volume des dépenses est imputable à l'évolution du programme d'actions du Sycoparc. Les dépenses dites statutaires représentaient 43,56 % du total des dépenses en 2014, elles ne représentent plus que 34,51 % en 2024.

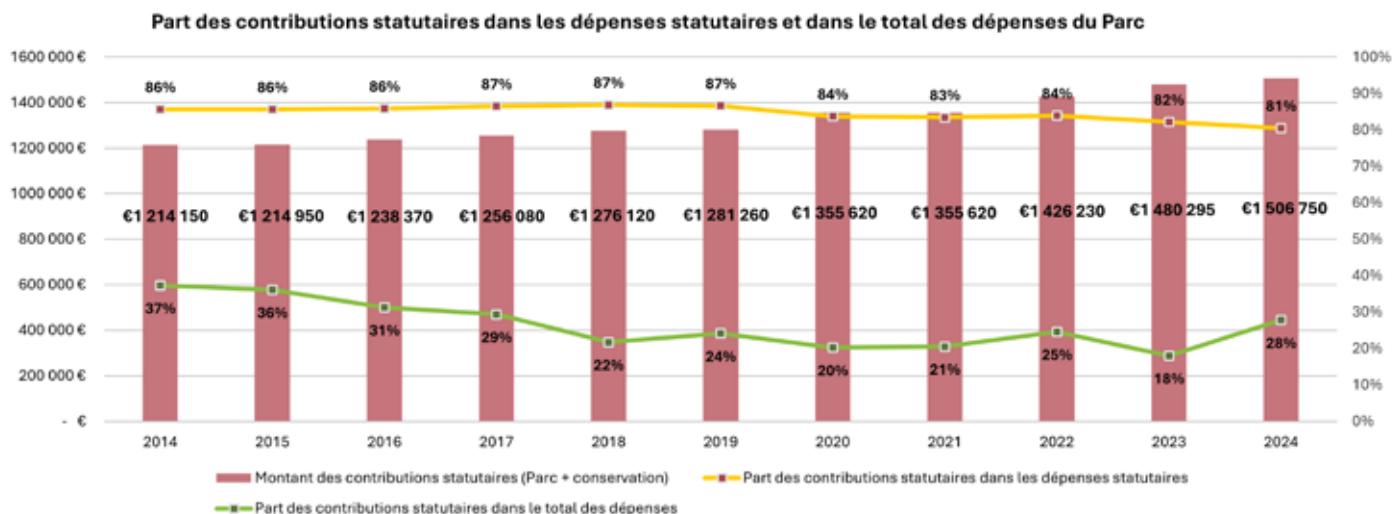


Répartition des dépenses du Parc entre le statutaire et le programme d'actions (2014-2024)



En tant que structure d'ingénierie, une grande partie des dépenses du Sycoparc est affectée aux dépenses de personnel (3.360.000 € en 2024). Ces dernières représentent 61,97 % du total des dépenses en 2024 contre 60,52 % en 2014. Bien que les dépenses de personnel aient fortement augmenté (+ 70,63%) sur la période 2014-2024, leur part dans le budget global est restée proportionnellement stable dans le temps. Les autres dépenses de fonctionnement représentent 33,42 % des dépenses en 2024. Leur poids dans le budget du Sycoparc est en baisse puisqu'elles représentaient 38,83%

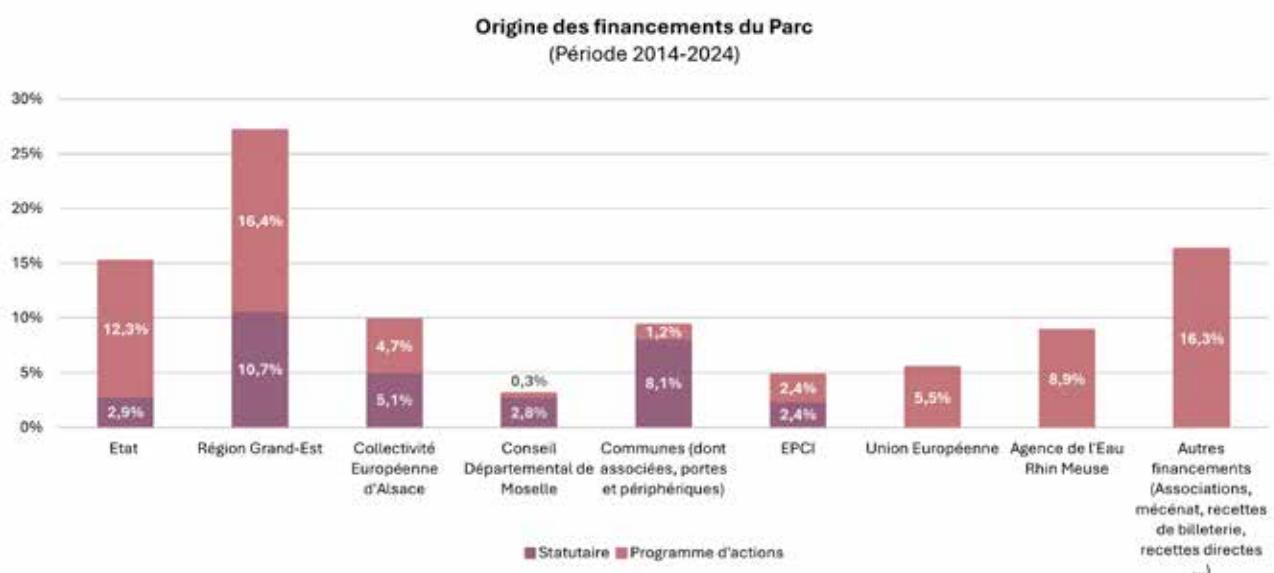
du volume des dépenses en 2014. Malgré la forte inflation découlant de la pandémie de COVID 19 et de la guerre en Ukraine les charges à caractère général ont pu être maîtrisées. Rapportées aux effectifs, elles s'établissaient à 33.991 € / agent en 2014 et à 34.314 € / agent en 2024. Enfin, les dépenses d'investissement bien qu'en augmentation depuis 2014, continuent de représenter une part très minoritaire des dépenses réalisées par le Sycoparc (0,65% des dépenses en 2014, 4,61 % des dépenses en 2024).



Recettes statutaires : les contributions statutaires perçues par le Sycoparc représentent le tiers du total des dépenses du syndicat. La part des contributions statutaires dans le budget global diminue progressivement. Elle représentait 86% du total des dépenses statutaires en 2014 contre 81% en 2024.

Les contributions statutaires versées au Sycoparc ont augmenté de 24 % entre 2014 et 2024 alors que le budget statutaire a augmenté de 32,03 % sur la même période.

ORIGINE DES FINANCEMENTS



La Région Grand-Est est le principal financeur du syndicat, sa participation représente 27,1% des financements perçus sur la période 2014-2024. Elle est à la fois le principal contributeur statutaire et le principal contributeur au programme d'actions.

Avec 16,3% du total des recettes, les **autres financements** constituent la seconde source de recettes du Sycoparc. Le poste « Autres financements » comprend les recettes liées aux activités et services du Sycoparc notamment la vente de billets à l'occasion du festival Au Grès du Jazz ou encore les recettes d'activités générées par les services proposés par la Maison de l'Eau et de la Rivière. Il intègre également le FCTVA (1.120.000 € sur la période) ainsi que l'ensemble des recettes ponctuelles versées par les fondations, les associations ou les mécènes.

L'**Etat**, bien que contribuant faiblement au fonctionnement statutaire du Sycoparc, est, via ses différents services déconcentrés, le second contributeur du syndicat. Il apporte 15,2% des recettes. Sa participation au financement du Sycoparc a été particulièrement élevée ces dernières années grâce à des dispositifs comme le plan de relance, le fonds vert, le programme Avenir Montagnes ... L'Etat par l'intermédiaire de la DRAC et du Commissariat à l'aménagement du Massif des Vosges a également apporté sa contribution au projet de réhabilitation du château.

L'**Agence de l'Eau Rhin Meuse** qui contribuait relativement peu au budget du syndicat (41.500 € en 2014) est devenu un contributeur particulièrement important depuis plusieurs années. Sa contribution au budget a été considérablement renforcée (1,6 millions d'euros en 2022)

suite au déploiement du programme LIFE Biocorridors et à la mise en place d'une contractualisation permettant notamment de financer des postes d'animation de divers politiques (NATURA 2000, Réserve Naturelle Nationale, Zones Humides, Monitoring des Rivières...).

La participation financière de la **Collectivité Européenne d'Alsace** au budget du Syndicat a été relativement stable depuis 2014. Sa participation a été particulièrement significative dans le cadre des travaux de restauration du château. Les subventions et contributions versées par la CEA sur la période 2014-2024 représentent 9,8% des financements perçus.

La participation financière du **Département de la Moselle** au syndicat se fait presque exclusivement dans le cadre de la participation statutaire.

La participation des **communes** au financement de l'activité du syndicat se fait principalement via les contributions statutaires. Depuis quelques années certains dispositifs tels que les projets liés à la Trame Verte et Bleue mobilisent des financements communaux dédiés à la réalisation de projets.

La contribution financière des **EPCI** au budget du Sycoparc reste relativement réduite même si elle a été accentuée par la révision statutaire de 2020. Les EPCI participent également au financement de certaines actions telles que le dispositif Mut'Archi ou la conservation des Musées, lorsque les collections leur appartiennent.

Enfin, depuis plusieurs années le Sycoparc renforce considérablement sa politique de mobilisation des **fonds européens**. La part des crédits européens dans le budget ne cesse d'augmenter. Cette dynamique devrait encore s'accentuer dans les prochaines années étant donné les projets en cours et à venir. La mobilisation de fonds européens a permis de concrétiser la réalisation de projets d'ampleur comme le programme LIFE Biocorridors, le projet FEDER sur le plan de paysage, le projet INTERREG sur les Espèces animales en Danger, les différents projets sur le Lynx, ...

DES RESSOURCES PROPRES TRÈS LIMITÉES

En sa qualité de syndicat mixte ouvert, le Sycoparc ne dispose pas de recettes fiscales. Aussi, en dehors des contributions statutaires affectées à son fonctionnement courant, les ressources propres du syndicat sont relativement limitées et inconstantes. Les principales recettes propres du syndicat découlent de ses activités de vente de billets à l'occasion du festival de jazz et de la commercialisation de ses services dans le cadre des activités d'animation de la Maison de l'Eau et de la Rivière. Les recettes générées par ces différents services s'élèvent à environ 2.800.000 € sur la période 2014-2024.

Le Sycoparc peut percevoir du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui compense une

partie des dépenses de TVA supportées par le Syndicat dans le cadre des dépenses d'investissement qu'il réalise. Le total des recettes induites par le FCTVA sur la période 2014-2024 s'établit à 1.120.000 €. Ce montant est presque exclusivement lié aux travaux de restauration du château.

De manière ponctuelle, selon la situation de ses agents, le Sycoparc peut se voir rembourser une partie de ses charges de personnel par l'assurance maladie, par son assurance statutaire ou par d'autres organismes dans le cas d'un détachement.

Enfin, dans le cadre de la location de biens lui appartenant le Sycoparc peut percevoir des recettes complémentaires.

UN ENDETTEMENT TRÈS MESURÉ

La dette du Sycoparc se compose d'un unique crédit d'un montant de 500.000 € contracté en 2020 dans le cadre du financement des travaux de restauration du château de La Petite-Pierre.

La charge de la dette est très faible puisqu'en 2024 elle représente moins de 28.000 € (capital + intérêts) sur un total de dépenses de plus de 5.400.000 €.

Analyse des moyens humains

EVOLUTION D'UNE ÉQUIPE HAUTEMENT QUALIFIÉE AU SERVICE DE PROJETS STRUCTURANTS

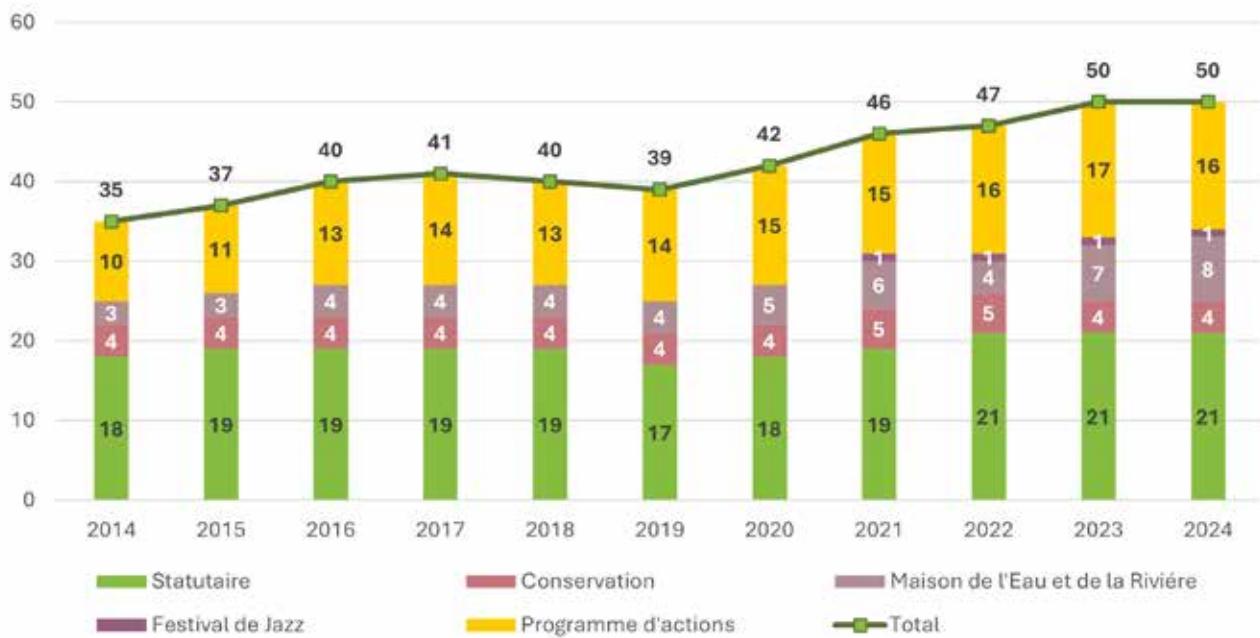
En 2014, le Sycoparc comptait 35 agents pour 32,5 ETP. En 2024, l'équipe du Sycoparc compte 50 agents pour 47,7 ETP.

L'évolution des effectifs provient principalement de l'augmentation des recrutements liés au programme d'actions. Sur les 15 agents complémentaires comptabilisés entre 2014 et 2024, 6 ont été recrutés dans le cadre de nouvelles missions liées au programme d'actions (PRA Lynx, Monitoring forêts, rivière, N2000, TVB, ABC), 5 pour assurer les capacités d'animation et d'entretien de la Maison de l'Eau et de la Rivière et un

agent pour la direction du festival de Jazz. Seuls trois agents ont été recrutés dans le cadre du budget statutaire du Sycoparc (Comptabilité, Suivi financements projets européens, Ressources Humaines)

Sur la période 2014-2024 le nombre des agents titulaires a augmenté notamment car certains agents contractuels ont pu bénéficier d'une titularisation dans le cadre de la loi Sauvadet. Seuls les agents occupants des missions financées par des dispositifs financiers pérennes dans le temps ont pu bénéficier d'une titularisation.

Evolution des effectifs selon le budget



L'équipe du Sycoparc est très hétérogène. En 2024 elle se compose de 48 % d'agents titulaires de la fonction publique, 12 % d'agents contractuels en CDI et de 40 % d'agents contractuels en CDD.

L'équipe du Sycoparc est fortement féminisée. Son effectif se compose de 66 % de femmes et 34 % d'hommes (répartition identique en 2014 et 2024).

Elle se démarque des autres collectivités par son haut niveau d'ingénierie. En 2024, 70 % de son effectif se compose d'agents de catégorie A (35 agents), 8 % de

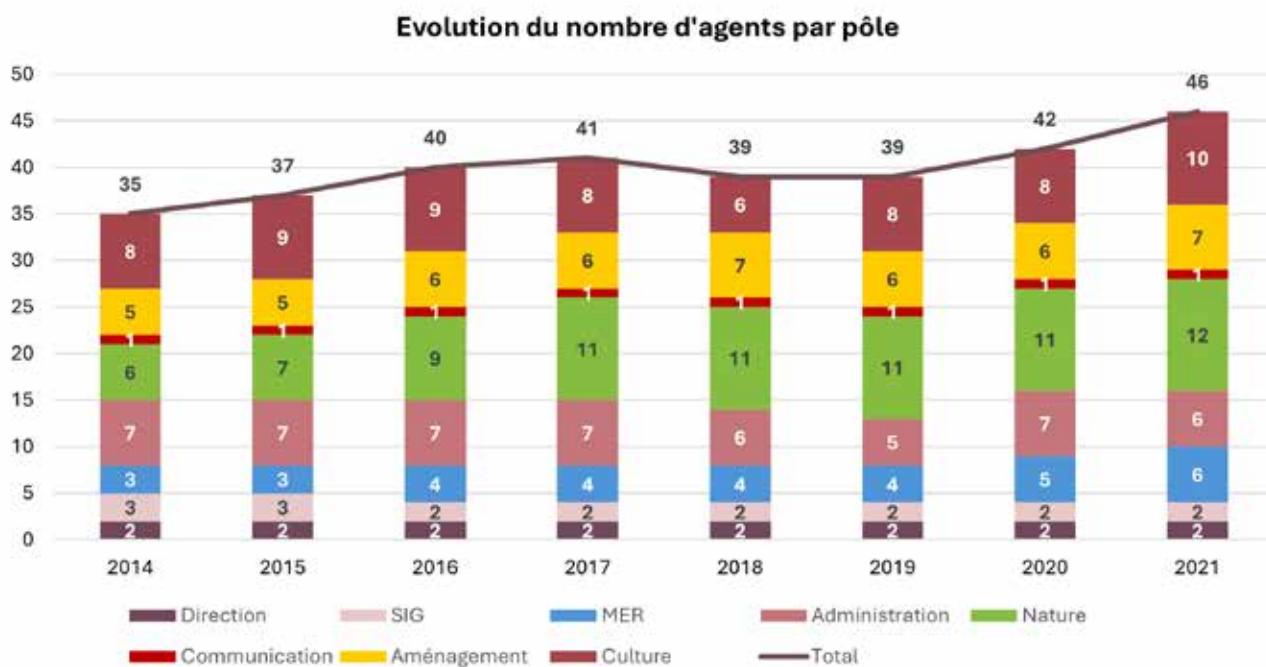
catégorie B (4 agents) et 22 % de catégorie C (11 agents).

L'équipe du Sycoparc est relativement jeune puisque l'âge moyen des agents, au 1er janvier 2024, est de 38,8 ans. Il était de 41,5 ans au 1er janvier 2014. L'âge moyen des agents fonctionnaires est de 48,11 ans alors que celui des agents contractuels est de 34,89 ans.

L'équipe du Sycoparc se répartit au sein de différents pôles qui reflètent la diversité des missions et des domaines d'interventions du syndicat.

Evolution des effectifs selon le statut des agents





Le pôle nature est celui ayant connu la plus forte évolution sur la période 2014-2024 (+ 5 agents sur programme). Cette évolution coïncide avec le développement des politiques en faveur du maintien de la biodiversité depuis plusieurs années. Le Sycoparc a ainsi pu se doter de moyens humains complémentaires pour renforcer son suivi dans différents domaines tels que la forêt, la nature ordinaire, les rivières ou encore les zones humides. Les effectifs liés au pôle aménagement-développement – tourisme ont également été renforcés notamment sur les thématiques liées au paysage ou au patrimoine bâti ancien.

Grâce à l'augmentation de son activité courante, la Maison de l'Eau et de la Rivière a pu augmenter le nombre de ses animateurs ainsi que le personnel dédié à l'entretien et à la logistique du site.

Le pôle administratif a lui aussi connu des évolutions notables puisque pour faire face à la forte augmentation

des effectifs du Sycoparc, un poste de responsable des ressources humaines a été créé. Un second poste comptable a également été ajouté aux effectifs afin de pouvoir gérer la forte évolution du budget global de la structure.

Les effectifs rattachés aux autres pôles du Sycoparc sont restés relativement stables dans le temps.

Bien que non décomptés dans les effectifs, le Sycoparc accueille tous les ans de nombreux stagiaires et services civiques pour des périodes plus ou moins longues. La présence de ces stagiaires contribue au dynamisme de la structure.

Les moyens humains dédiés aux fonctions supports (administration, direction, SIG et communication) ont peu évolué sur la période 2014-2024. L'équipe « support » regroupait 13 agents en 2014 soit 37 % des effectifs. En 2024, elle se compose de 14 agents soit 28 % des effectifs.

La communication

L'information et la sensibilisation font partie des missions premières des Parcs naturels régionaux. Nous nous devons d'informer et d'expliquer à nos partenaires, aux habitants, aux visiteurs, les spécificités du territoire, les richesses patrimoniales à préserver et les manières d'y parvenir. Depuis la création du Parc il y a 50 ans, les métiers de la communication ont considérablement évolué et les supports se sont multipliés.

Depuis une vingtaine d'années, l'omniprésence du numérique et de ses usages a profondément modifié nos façons de s'informer et pour les communicants l'adaptation est aussi nécessaire que permanente.

Dans ce contexte, nos outils de communication ont connu un bel essor entre 2014 et 2024.

L'ESSOR DE LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE

Le site web : centre de documentation

En 2015, la **refonte du 1^{er} site web** du Parc naturel régional des Vosges du Nord a été amorcée. Nouvelle conception, nouvelles technologies, adaptabilité à tous les supports (tablettes, smartphones). L'arborescence repensée permet

une navigation aisée : www.parc-vosges-nord.fr.

Consulté par 40 000 personnes en moyenne par an, il permet de découvrir un large et actuel panel d'actions menées par le SYCOPARC, mais aussi des activités proposées par les partenaires dans l'agenda.



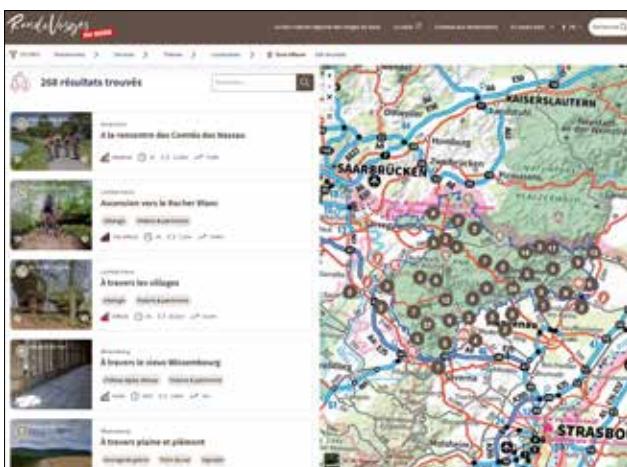
En 2024, 34 945 sessions sur le site du Parc pour 89 802 pages vues. Une session peut contenir plusieurs pages vues par internaute. Les pages les + vues étant : Accueil (19 739 vues), Découvrir et visiter (5 277 vues), Explorez-les-vosges-du-nord (5 025 vues), La randonnée dans les Vosges du Nord (2 900 vues), Agenda (2 173 vues), Offres d'emploi et de stage (2 079 vues), L'équipe (1 849 vues), Projets (1 503 vues), Les missions du Parc / pôle patrimoine naturel (1 112 vues), Présentation (1 099 vues), Découvrir et visiter / De rocher en rocher (1 012 vues).

Le centre de ressources permet de rendre accessibles plus de 450 documents créés par le SYCOPARC.

Pour alimenter le site web d'articles sur les projets récents et faire connaître ses informations, la lettre d'infos dans sa version papier a fait place à une lettre d'information numérique bisannuelle qui paraît depuis 2015 via la plateforme online Mailchimp. Elle est envoyée aux inscrits sur une base d'environ 6 000 personnes. Elle est complétée par des emailings thématisés, comme les programmes d'animations (Habiter Autrement, Petites Histoires, sorties nature...).

Le nombre d'emailing fluctue en fonction de ces programmes : 92 en 2021.

L'équipe technique propose également des sites connexes, dédiés à des démarches spécifiques :



- www.randovosgesdunord.fr : topoguide numérique dédié à la randonnée, partagé avec les 5 offices de tourisme, il permet de valoriser les itinéraires de randonnées les plus qualifiés sur le territoire.

- www.eco-renover.parc-vosges-nord.fr : site dédié à encourager la rénovation du bâti ancien, permettant de rendre disponibles au plus grand nombre tous les conseils pour réhabiliter son patrimoine dans les meilleures conditions. Le site s'élargira en 2025 à l'ensemble du Massif des Vosges, en partenariat avec le PNR des Ballons des Vosges.

- www.maisoneauriviere.fr : espace dédié aux activités de la Maison de l'Eau et de la Rivière, il permet en particulier de mettre à disposition des enseignants un certain nombre de ressources. Site obsolète à intégrer au site principal.

- www.festival-augresdujazz.com : site dédié à la programmation complète annuelle du Festival Au Grès du Jazz qui permet une billetterie en ligne et de valoriser et faire rayonner le territoire.

Les réseaux sociaux

La page Facebook a vu sa communauté s'agrandir de 400 abonnés en 2014 jusqu'à dépasser les 12 700 abonnés en 2025, grâce à la mise en place d'une stratégie de publications régulières.

La page Instagram, créée en 2019, a dépassé les 3 000 abonnés. Pour des raisons pratiques, elle reprend les contenus publiés sur Facebook.



La chaîne Youtube du Parc s'est enrichie de plus d'une centaine de vidéos. Pour faire davantage connaître les Vosges du Nord sur les supports numériques, la vidéo de présentation « A vol d'oiseau » a été conçue et réalisée en 2017. Elle a connu un vif succès auprès des habitants, des visiteurs et des structures qui l'ont mis sur leurs propres supports. En 2024, elle comptabilisait + de 120 000 vues.

A ce jour : 125 vidéos postées. Le nombre d'abonnés reste modeste : 4 600 en 2025. De nombreuses playlists regroupent les séries : Eco-rénover dont certaines vidéos ont été visionnées plus de 120 000 fois, marque Valeurs Parc, sanctuaires de nature, LIFE Biocorridors...

Par ailleurs, le « Parc des Vosges du Nord » dispose d'une page sur le réseau LinkedIn plutôt à visée d'échanges professionnels et de présence pour améliorer la visibilité pour les recrutements.

Enfin, depuis le rachat de Twitter, nous avons décidé de supprimer notre compte en refusant d'être présents sur X.

LA PHOTOTHÈQUE, UN OUTIL INDISPENSABLE TANT AU NUMÉRIQUE QU'AU PAPIER

La photothèque, outil indispensable pour la création d'outils de communication, a été mise à plat, classée et complétée. Les thèmes comme paysage, randonnée, produits locaux, rénovation ont bénéficié de nouvelles acquisitions photos, soit par l'achat direct, soit en commande à des photographes.

Le fond actuel de la photothèque est constitué de plus de 38 000 photos et plus de 260 Go, pour la plupart en plusieurs définitions pour des usages web et imprimés.

L'INDISPENSABLE DOCUMENTATION PAPIER

Le **Carnet du Parc**, livret A5 d'une centaine de pages, présente les activités et les projets du Parc. Jusqu'en 2020, il paraissait tous les ans avec un agenda « Sorties ». À la suite du Covid, sa parution est passée à 4 ans, pour 30 000 exemplaires, la partie agenda est devenue numérique, consultable sur le site web et sur Facebook.

Une **première carte touristique** du Parc des Vosges du Nord a été conçue en collaboration avec les offices de tourisme. Elle regroupe la cinquantaine de sites à visiter sur l'ensemble du territoire. Sa 1^{ère} version a été sur 2 supports bilingues : français-allemand (la plus distribuée) et anglais-néerlandais. Imprimée en 2017 à 53 000 exemplaires, elle a bénéficié d'une mise à jour en 2021 pour un tirage à 50 000 exemplaires.

Pour marquer les 25 ans de la coopération franco-allemande avec le Biosphärenreservat Pfälzerwald-Nordvogesen, une 1^{ère} **carte touristique transfrontalière** à l'échelle des deux Parcs a été créée en partenariat avec nos partenaires allemands. Elle présente la réserve de biosphère transfrontière Vosges du Nord – Pfälzerwald, ses missions, les principaux projets communs ainsi qu'une sélection des 100 sites à découvrir sur le territoire. Tirée à 80 000 exemplaires en 2023, elle est diffusée de part et d'autre de la frontière.

Le SYCOPARC édite aussi un **rapport d'activités annuel** qui est transmis aux élus et partenaires. Ces documents sont également accessibles au grand public en version numérique sur le site du Parc <https://www.parc-vosges-nord.fr/bilans>.

Depuis 2016, la **gazette des Vosges du Nord « BI-UNS »**, est développée en interne pour faire connaître au plus grand nombre les enjeux et actions menés sur une thématique :

- BI UNS 1 – La résidence en architecture de Sarre-Union : une première résidence d'architecture
- BI UNS 2 – Le Plan de Paysage de la Traversée du Massif des Vosges : valoriser le territoire des Vosges du Nord par la randonnée
- BI UNS 3 – Ruisseaux et rivières des Vosges du Nord : quel état de santé ?
- BI UNS 4 – Projet Alimentaire Territorial (PAT) : les habitants à la reconquête de leurs assiettes !
- BI UNS 5 – Jardin et biodiversité – Garten und Artenvielfalt: COMMENT JARDINER POUR LA BIODIVERSITÉ ? Un patrimoine dans votre jardin
- BI UNS 6 – LIFE Biocorridors : LIFE BIOCORRIDORS Cédez le passage à la nature ! Bahn frei für die Natur!
- BI UNS 7 – La restauration du Château de La Petite-Pierre - Maison du Parc, un chantier d'envergure pour le patrimoine
- BI UNS 8 – Résidence WALDHOUSE : S'appuyer sur la rivière, les zones humides et la faune pour penser le village de demain
- BI UNS 9 – Résidence de paysage à Loutzviller
- BI UNS 10 - 50 ans PNRVN – bilan 2014-2024 et perspectives 2045



S'APPUYER SUR LES MÉDIAS EXISTANTS POUR RELAYER NOS ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ET DES PATRIMOINES

Les relations presse n'ont cessé de s'améliorer, surtout avec la presse locale : DNA (Saverne, Sarre-Union, Haguenau-Wissembourg) et Républicain Lorrain (Bitche-Sarreguemines). Nombre d'articles de presse en 2024 : les sollicitations presse (demande de journalistes à l'échelle régionale, nationale, quelques fois internationale) sont régulières et reflètent la bonne visibilité du Parc principalement via ses outils numériques.

Les sollicitations de journalistes sont régulières sur les thèmes de la nature (forêt, lynx, plantations...), l'éco-rénovation, le programme culturel. Les télés et radios locales sont de bons relais pour diffuser les informations sur nos projets. Un partenariat annuel avec les 4 radios locales (Est FM, Radio Studio 1, Radio Mélodie, DKL Liberté) depuis 2012 permet de diffuser nos dates agendas, de générer davantage de trafic sur nos supports numériques.

En 2017, pour mieux répondre aux sollicitations de présence lors d'événements sur le territoire, un stand a été conçu et décliné pour les quatre offices de tourisme du territoire. Animé par les agents du Parc, il sert de présentoir et de support visuel pour engager la discussion sur nos activités avec les visiteurs. Il a également été décliné pour les cinq autres Parcs naturels régionaux de la région Grand Est.

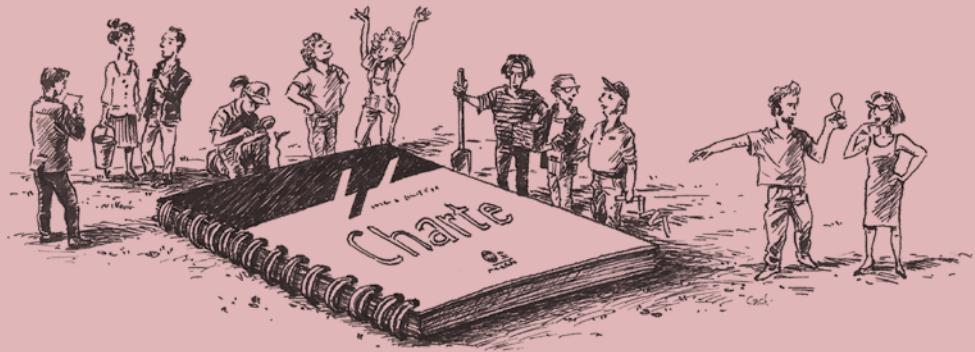
PARTICIPATION À DES ACTIONS COLLECTIVES POUR PLUS D'IMPACT

Des outils de communication ont vu le jour à l'échelle de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France : le livre de recette, le livre à destination de la jeunesse, les vidéos d'habillage pour France 2... à l'échelle des 6 Parcs de la région Grand Est et bien d'autres à l'échelle de la réserve de biosphère transfrontière. Ces échanges tissent un réseau fort et réactif pour mener à bien des outils de communications efficaces.



DES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR 2030

- Renforcer les moyens pour la communication du SYCOPARC ;
- Conforter le relais des actions menées, dans les outils de communication des collectivités membres, notamment les communes ;
- Consolider les partenariats locaux avec les radios notamment, pour toucher le plus grand nombre d'habitants ;
- Améliorer notre capacité à toucher tous les habitants pour les informer de notre action, mais aussi les impliquer plus à devenir acteurs de la transition écologique.



La charte du Parc en 11 thématisques

L'évaluation finale porte sur les 30 mesures de la Charte qui ont été regroupées en 11 thématiques afin de rendre plus lisibles les champs d'intervention du Parc :

- 1. Agriculture durable**
- 2. Culture et éducation au territoire**
- 3. Eau, rivières, zones humides et trame bleue**
- 4. Économie du bois et forêt plus naturelle**
- 5. Implication citoyenne et partenariats**
- 6. Innovation en urbanisme, architecture et patrimoine bâti**
- 7. Biodiversité et trame verte**
- 8. Paysage**
- 9. Tourisme durable et itinérance douce**
- 10. Transition énergétique et mobilités**
- 11. Valorisation des savoir-faire**

Pour chaque thématique sont présentés :

- / les enjeux du territoire, les mesures de la Charte et les questions évaluatives qui s'y rattachent,
- / le bilan des principales actions du Syndicat mixte et des signataires sur 2014-2025,
- / les points forts et les difficultés rencontrées,
- / des chiffres clefs issus du bilan des actions ou du suivi des indicateurs de la Charte,
- / les réponses aux questions évaluatives



= mesure phare de la Charte

Comment les jauge des thématiques sont calculées :

- jauge Part du budget alloué : part du budget alloué par mesures entre 2014 et 2022
- jauge Atteinte de objectifs : proportion d'atteinte de l'objectif cible de(s) indicateur(s) associé(s)



1. Agriculture durable

Quels enjeux pour le territoire ?

- / Accélérer la transition agricole et alimentaire pour des productions préservant les ressources du territoire et la santé de ses habitants
- / Aller vers des exploitations agricoles préservant les prairies diversifiées et replaçant l'arbre au cœur des systèmes agricoles
- / Développer le « consommer local et de qualité »

MESURES DE LA CHARTE

M2.3.1

Soutenir une agriculture conciliant viabilité économique et respect de l'environnement

M2.3.2

Organiser les filières de proximité et développer de nouveaux liens

QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

QE13

Comment évoluent les pratiques agricoles sur le territoire ?

QE14

Comment évolue l'offre de produits alimentaires en circuits de proximité ?

Cf. Référentiel évaluatif pages 74-75

Atteinte des objectifs



Part du budget alloué



RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC

AIDE AU DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AGROECOLOGIQUES



/ Portage et animation des projets agro-environnementaux (MAET, MAEC et mesures systèmes) pour la préservation des prairies et le soutien des élevages basés sur l'herbe. Mise en place des premières mesures à obligation de résultats, accompagnées de journées de formation.

Précurseur, dès 2010, pour tester et adapter le concours **Prairies fleuries** pour son inscription au concours général agricole. Faire ainsi connaître les bonnes pratiques déjà mises en œuvre par les agriculteurs pour maintenir les prairies fleuries (exposition, film).

/ Portage de projets visant l'amélioration des connaissances (agronomiques, écologiques, économiques) sur les milieux prairiaux grâce à la réalisation d'un référentiel phytosociologique, d'une typologie agroécologique des prairies du massif vosgien, et un guide technique sur la restauration des prairies à flore diversifiée.

/ Développement d'un réseau de fermes pilotes afin d'expérimenter de nouvelles modalités de gestion des prairies et d'apporter un conseil individualisé aux éleveurs (Réseau Patur'ajuste).

/ Proposition de solutions locales pour la revégétalisation des zones dégradées à vocation agricole, notamment prairies permanentes après dégâts de sanglier (confection de mélanges de graines sauvages spécifiques aux Vosges du Nord).

/ Gestion écologique exemplaire des zones humides par pâturage : diagnostic des enjeux faune-flore, adaptation parcours, mise en défens des cours d'eau et aménagement des points de franchissement et d'abreuvements.

LE SOUTIEN AUX CIRCUITS DE PROXIMITÉ ET L'ÉCONOMIE LOCALE

/ Expérimentation pour une valorisation juste et locale de la viande produite à l'herbe et localement : création d'un atelier collectif de découpe et de transformation de viande pour les éleveurs des Vosges du Nord, organisation du Paysage a du goût.

/ Rôle fédérateur entre les maillons de la chaîne de la production à la consommation en :



1/ faisant connaître les producteurs locaux au travers des marchés paysans transfrontaliers,

2/ favorisant l'approvisionnement local au sein des petits points de vente du territoire par la mise en place du réseau des Boutiques des Vosges du Nord.

/ Coordination et animation du développement de la marque Valeurs Parc en vue de soutenir des systèmes de productions répondant aux valeurs des PNR et aux enjeux de la Charte - filières « produits issus de l'apiculture », « fruits, légumes, plantes et produits dérivés », « élevage herbivore et produits transformés » et « bières ».



PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOSGES DU NORD

/ Portage du Projet Alimentaire Territorial Niveau 2.

LA SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

/ Ciné-débat : évolution de l'agriculture, changements de pratiques agricoles, lien agriculture-biodiversité

/ Animation grand public et scolaires : sur les prairies et l'élevage qui est associé, sur la biodiversité.

/ Conception d'un projet de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires sur l'élevage de montagne (de la prairie à l'assiette).

PARTENAIRES

Acteurs locaux (associations arboricoles...) / Chambres d'agriculture / AMEM / Agriculteurs / Boutiques / OPA / Pays-PETR / Producteurs / Restaurateurs / SAFER / SDEA / Union européenne

SIGNATAIRES

Communes / État / Région / Départements / EPCI

LES PUBLICATIONS

- / Guides techniques réalisés en partenariat avec les autres collectivités du massif des Vosges :
 - 2017 : Guide phytosociologique des prairies du massif des Vosges et du Jura alsacien
 - 2020 : Les prairies permanentes du massif des Vosges – Typologie agroécologique et diagnostic prairial
 - 2024 : Créer, restaurer des prairies à flore diversifiée dans le massif des Vosges et ses piémonts



- / BI-UNS Projet Alimentaire Territorial

PROJETS LEADER VOSGES DU NORD

- / Création de boutiques de vente de produits locaux, en vrac et aménagement pour la vente directe
- / Aide au développement d'activités de transformation
- / Création et agrandissement de brasserie artisanale
- / Création de food-truck

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES

- / **État et Région** : principaux financeurs par les politiques sectorielles de soutien à l'agriculture (MAEC, installation jeunes agriculteurs, soutien filières Agriculture Biologique/apicole/aquacole/maraîchère, aides climatiques exceptionnelles, soutien ateliers de transformation et boutiques de ventes directes).
- / **Départements** : financements indirects (MAEC), soutien à l'installation des jeunes agriculteurs, soutien à la filière ovine, promotion de l'alimentation locale/circuits courts/ lutte contre le gaspillage alimentaire, aide à la plantation d'arbres fruitiers hautes tiges.
- / **Les collectivités** s'engagent dans un soutien des filières locales d'approvisionnement à travers la mise en place de marchés et dans un *Projet Alimentaire Territorial*.



Quelques chiffres...



187
exploitations engagées en Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

4,9 M€

de MAEC pour les exploitants des Vosges du Nord dont 2,2M pour les MAEC localisées



8

concours Prairies fleuries depuis 2010

2,6 K

ha en MAEC localisées



exploitations en agriculture biologique contre 96 en 2012 (périmètre élargi aux EPCI)



25

producteurs bénéficiaires de la marque Valeurs Parc (depuis 2019)



4 KM
de clôtures posées pour protéger les cours d'eau

K = 1 000

Synthèse qualitative



- / Le soutien économique des élevages basés sur l'herbe est fort.
- / Une dynamique à l'échelle du Massif des Vosges est déployée pour soutenir les éleveurs et développer des itinéraires agro-écologiques.
- / L'appui technique aux agriculteurs du massif est renforcé, notamment par la création d'outils.
- / Les initiatives sont de plus en plus nombreuses pour le bio et les circuits-courts chez les particuliers, les socio-professionnels et les collectivités.
- / La première moitié de la Charte est marquée par la participation aux marchés transfrontaliers, avec un maintien de la mobilisation des producteurs et du respect des valeurs (PNR/ RBT).
- / L'opération «Le paysage a du goût» se poursuit, avec le maintien de la mobilisation des restaurateurs et un bon accueil du public et de la presse.
- / La marque Valeurs parc a été mise en place à partir de 2019, et 25 entreprises sont aujourd'hui marquées en production agricole.
- / Un Projet Alimentaire Territorial niveau 2 est validé, pour accompagner les agriculteurs vers une agriculture résiliente, rémunératrice et pourvoyeuse d'emploi, pour fédérer l'ensemble des acteurs de l'alimentation du territoire, et pour développer une culture de l'alimentation saine, locale et responsable.



- / Le territoire est hétérogène, avec, d'un côté, une intensification agricole sur les marges et une problématique de taille critique des structures en lien avec l'installation, et de l'autre côté, un affaiblissement de l'agriculture en cœur de massif.
- / Les organismes en charge de l'agriculture sont éloignés par rapport au territoire et peu engagés pour une agriculture de Massif.
- / La mouvance et complexité des dispositifs d'aide agricole, dont notamment la PAC, ne permettent pas véritablement d'évolutions en profondeur et sur le long terme.
- / Les moyens sont sous-dimensionnés par rapport aux menaces qui pèsent sur les enjeux : accompagnement à l'agroécologie (ex : cadre d'animation du dispositif MAEC non constructif avec un effet pédagogique faible), pression grandissante sur l'usage des prairies naturelles dans le contexte de changement climatique.
- / Le déclin des vergers n'a pu être stoppé : abandon des actions visant à les protéger (Vergers Solidaires d'Alsace, festival du verger, blog, etc).
- / Un transfert de l'affectation des sols agricoles s'opère, de la production de nourriture vers celle d'énergie.
- / Le vieillissement de la population agricole et le renouvellement des générations reste difficile du fait d'un métier de moins en moins attractif.

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES

Questions évaluatives

Comment évoluent les pratiques agricoles sur le territoire ?

Réponses

-
- / Un des faits marquants en terme d'évolution des pratiques agricoles est l'explosion du nombre d'exploitations labellisées Agriculture Biologique, avec une dynamique indépendante des actions du SYCOPARC. Au regard des politiques mises en place avec la PAC 2023, entraînant la suppression des aides au maintien de l'agriculture biologique, un désengagement des agriculteurs est à craindre d'ici 2027.
 - / Bien que les données du registre parcellaire graphique indiquent une stabilité des surfaces en prairies permanentes, elles ne permettent pas d'évaluer leur qualité. En effet, la qualité écologique des prairies permanentes est menacée par l'intensification des pratiques agricoles, le sursemis fréquent et la possibilité de retourner les prairies permanentes en dehors des zones de vulnérabilité.
 - / Le SYCOPARC a tout de même initié de nombreuses actions en faveur des prairies permanentes : concours Prairies fleuries, semences locales, création de 10ha de prairies naturelles, accompagnement technique des éleveurs pour intégrer les prairies naturelles diversifiées dans leur système d'exploitation, publication de guides techniques sur les prairies naturelles du massif des Vosges, AMI filière herbe. En outre, le Parc anime les MAEC sur son territoire et les surfaces engagées sont en hausse.

Comment évolue l'offre de produits alimentaires en circuits de proximité ?

→

L'offre de produits alimentaires fabriqués dans le Parc évolue à la hausse et se structure. Une évolution positive du nombre de points de vente directe est observée, en corrélation avec la demande forte en produits locaux et l'installation de jeunes agriculteurs (souvent hors cadre familial) qui intègrent d'office la vente en circuit court. Le SYCOPARC est à l'initiative d'actions favorables à cette évolution comme la création des Boutiques du Parc, le portage du projet alimentaire territorial (PAT), le développement de la marque Valeurs Parc, le soutien pour la mise en place d'un atelier collectif de découpe et de transformation de viande, l'organisation des marchés paysans transfrontaliers ou encore le Paysage a du goût (Highland cattle).



2. Culture & éducation au territoire

Quels enjeux pour le territoire ?

- / Sauvegarder le patrimoine culturel remarquable (matériel et immatériel)
- / Améliorer la lisibilité de l'offre culturelle et éducative pour gagner en attractivité
- / Garantir la pérennité des lieux et événements culturels et renforcer les liens entre les acteurs

Atteinte des objectifs



100 %

Part du budget alloué



33,5 %

100 %

MESURES DE LA CHARTE

M1.2.2

Protéger les éléments culturels remarquables



M1.4.1

Utiliser la médiation culturelle pour renforcer les liens

M1.4.4

Favoriser un projet pédagogique partagé

M2.3.3

Mieux valoriser et partager l'offre culturelle

QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

QE4

Le territoire s'est-il mobilisé pour protéger son patrimoine culturel, matériel et immatériel ?

QE6

Comment évolue l'offre en structures/événements culturels et de médiation des patrimoines (CIP, CINE, Musées de France, EDSA, Relais culturels, festivals...) ?

QE7

Comment évolue la fréquentation des structures de médiation ?

Cf. Référentiel évaluatif pages 72 à 75

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC

PROTECTION DES ÉLÉMENTS CULTURELS REMARQUABLES

/ Animation du réseau des 10 musées de la

Conservation : Actions transversales : formation des personnels (conservation préventive, mise en exposition, écrit dans l'exposition,...), création d'une exposition collective itinérante présentée au public de 2019 à 2022 *D'ici et d'ailleurs, à la croisée des Vosges du Nord*, réflexion sur les boutiques des musées et mise en œuvre d'actions de communication (packaging, carte postale, carte-cadeau-pass, création de 10 objets- design-musée, stand commun au marché de Noël de Bouxwiller), adoption de la ligne graphique du site web du Parc pour le portail des musées.

/ Gestion des collections : mise en œuvre des missions de conservation (inventaire, récolement, conservation préventive, amélioration des réserves) ; 2 chantiers des collections exceptionnels, l'un sur le fonds des lithographies Wentzel à Wissembourg et l'autre, sur les collections textiles à Bouxwiller.

/ Coordination de projets phares structurants : rénovation du musée de Wœrth et de Meisenthal, création de réserves à Wissembourg, élaboration des projets scientifiques et culturels des musées à Merkwiller-Pechelbronn et Meisenthal, étude de faisabilité, de programmation pour l'évolution du Musée français du Pétrole, conception et mise en place de l'exposition de préfiguration du musée Westercamp (2019-2024), de l'exposition *l'Alsace en images* et de son catalogue au musée de l'image populaire.

/ Valorisation des collections et des musées : appui à la communication, création d'expositions dans les musées, accompagnement sur la programmation culturelle des musées, publication de notices d'œuvres (plateforme en ligne *Joconde*...). Représentation du réseau au niveau régional et national (Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France, Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France, Fédération des Ecomusées et Musées de Société, Musées Grand Est, ...).

/ Accompagnement d'une quarantaine de sites : formation (aux contes ...), conseil, implication dans les actions de médiation culturelle.

/ Animation et accompagnement du réseau des Étoiles Terrestres (3 sites verriers complémentaires).

LA MÉDIATION CULTURELLE POUR RENFORCER LES LIENS

Lien avec les scolaires dans les musées (dossiers pédagogiques, *Un artiste dans ma classe*), coordination des Amuse-Musées pour le jeune public en famille, conception du programme avec un artiste associé depuis 2015 (entre 900 et 1600 personnes/ an) et création d'outils pérennes pour renforcer l'attractivité des musées (escape game au Four à Chaux de Lembach), évolution des Amusées-Musées vers *les Petites Histoires des Vosges du Nord* en 2022, mise en valeur de l'art de conter, coordination depuis 2015 de *Éveil des Sens*, un programme de sorties adaptées aux publics empêchés ou en insertion.



VALORISATION DE L'OFFRE CULTURELLE

Soutien à la création et à la diffusion artistique par la coordination du festival *Au grès du jazz* de La Petite-Pierre depuis 2014 ; appui à la structuration de l'offre culturelle ; organisation de résidences d'artistes et montage de formations artistiques en milieu rural.

UN PROJET PÉDAGOGIQUE PARTAGÉ

/ Gestion de la Maison de l'Eau et de la Rivière et création de nouvelles offres (projet interreg Ecoserve : création d'un outil pédagogique autour des services écosystémiques à destination des scolaires, création d'un kit senso à destination des publics en situation de handicap, accueil scolaires en séjour).

/ Crédit et animation du réseau REEVON entre 5 structures d'Education à la Nature et à l'Environnement.

/ Crédit d'outils de médiation variés qui participent à la compréhension des enjeux, à la mise en œuvre de la Charte et à l'appropriation des valeurs du Parc : création d'un programme européen de valorisation culturelle et touristique des zones humides (*Itinérances aquatiques*), d'un programme dense sur l'eau (*Jetons-nous à l'eau*), d'actions de sensibilisation à l'éco-rénovation (*Mettez la main à la pâte*), etc. Organisation des fêtes du Parc à l'occasion des anniversaires de la RNN et de Natura 2000.

/ Amélioration du lien avec les scolaires : séquence de sensibilisation pour les 6^e (*J'habite dans un Parc*) depuis 2014, pour les élémentaires (*L'école du dehors*) depuis 2017, forum culturel pédagogique pour les enseignants (2015-2018). Mise à disposition par le rectorat de Nancy-Metz d'un enseignant-relais auprès du Parc pour la partie mosellane du Parc de 2015 à 2024, en complément de son homologue coté Bas-Rhin mis à disposition de 1984 à 2024, 4h par semaine chacun. Environ 1000 élèves ont bénéficié chaque année de projets thématiques jusqu'en 2023 fin de l'appel à projet vers les établissements scolaires.

PARTENAIRES

Europe / Éducation Nationale / Région / DRAC / Départements CEA et Moselle / Agence culturelle régionale / ARIENA / GRAINE Lorraine / Artistes et compagnies artistiques / Associations et fédérations d'usagers du milieu, patrimoniales, culturelles, socioculturelles et pédagogiques / CINE et autres structures permanentes d'éducation à l'environnement / Centre d'Interprétation du Patrimoine / Musées / Sites d'interprétation / Equipements pédagogiques et culturels / Festivals / Scènes culturelles / Structures d'hébergement de groupes / Structures sociales et médico-sociales de la CEA et de la Moselle / UE

SIGNATAIRES

Communes / État / Région / Départements / EPCI / Communes / Villes-portes et périphériques / Bezirksverband Pfalz.

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES



/ État : mise en œuvre d'un important volet de sensibilisation au patrimoine naturel dans le cadre du programme Natura 2000 et des crédits du ministère en charge de l'environnement, soutien à l'enrichissement des collections des musées (Fonds Régional pour l'Acquisition des Musées - FRAM). Soutien aux actions d'inventaire-récolelement, restauration des collections, conservation préventive, aménagement des réserves de musées. Soutien à la réhabilitation du Site Verrier de Meisenthal. Soutien à la rénovation du musée de la bataille du 6 août 1870 à Woerth.

/ Région : aide à la rénovation du château de La Petite-Pierre, accompagnement des programmes *Amuse-Musées*, *Petites Histoires des Vosges du Nord* et *Étoiles Terrestres*, soutien au festival *Au grès du jazz*, soutien important au fonctionnement du Musée Lalique, accompagnement au réaménagement du site verrier de Meisenthal, soutien à la MER/Grange aux paysages/Association Les Piverts, accompagnement du programme de sensibilisation autour du retour du lynx, soutien à l'enrichissement des collections des musées (FRAM). Financement du musée de la bataille du 6 août 1870 à Woerth.

/ Départements : soutien financier aux actions de médiation culturelle (Centre d'Interprétation du Patrimoine La Villa, Maison rurale de l'Outre-Forêt, Château de Lichtenberg...), soutien important au fonctionnement du Musée Lalique, soutien financier et technique aux opérations de préservation et valorisation du patrimoine, diffusion de la culture au plus près des habitants (lectures d'archives, festival *Vos Oreilles Ont La Parole* puis *L'Alsace (se) raconte...*), diffusion de la culture hors grandes agglomérations (délocalisation d'actions, mise en valeur des territoires...), soutien aux projets culturels de territoire de l'Alsace Bossue et Pays de Hanau.

/ EPCI et communes propriétaires des collections : soutien à l'enrichissement des collections des musées. Soutien aux actions d'inventaire-récolelement, restauration des collections, conservation préventive, aménagement des réserves des musées. Portage de projets de rénovation de leurs musées et/ou sites patrimoniaux avec le soutien des partenaires institutionnels.

Quelques chiffres...



Synthèse qualitative



- /** Le territoire peut s'appuyer sur un réseau d'acteurs culturels dynamiques qui contribue à renforcer sa cohésion sociale.
- /** Le territoire est riche d'un patrimoine culturel matériel et immatériel exceptionnel, dont l'objectif de sauvegarde est fortement assumé par les collectivités et les partenaires.
- /** L'inventaire informatisé des collections des musées améliore la connaissance des fonds patrimoniaux, permet d'assurer une gestion plus rigoureuse, facilite la sélection des objets et œuvres pour renouveler les expositions permanentes ou temporaires.
- /** La mutualisation de 10 musées est une force pour la gestion des collections et leur valorisation : on note une progression des pratiques de conservation préventive et une amélioration du conditionnement des collections.
- /** Les programmations culturelles dans les musées (*Eveil des Sens*, *Amuse-Musées*, *Les Petites Histoires des Vosges du Nord*) figurent parmi les actions phares.



- /** Le Parc porte un programme ambitieux sans nécessairement les moyens pour assurer sa mise en œuvre.
- /** Les travaux de recherche sur le patrimoine industriel et le patrimoine de construction après-guerre (côté Lorrain) sont à enrichir.
- /** La fin des missions d'inventaire-récolelement questionne la pérennité du suivi des collections (enrichissement, conservation préventive, restauration, prêt...).
- /** Le Patrimoine Culturel Immatériel est peu pris en compte mais mis en valeur de manière induite lors d'actions de médiation.
- /** L'adaptation à l'évolution du bénévolat (plus ponctuel) peine à se mettre en place.
- /** Plusieurs sites ont des difficultés à mettre en place des moyens de fonctionnement pour répondre au besoin d'accueil des visiteurs.
- /** L'offre culturelle est déséquilibrée selon les saisons.

...



...



- / Le territoire bénéficie d'une offre riche et diversifiée d'animations culturelles et artistiques, fruit de nombreuses initiatives locales.
- / Jusqu'en 2016, une mise en réseau de festivals a favorisé la mutualisation de la communication et du matériel scénique, ainsi que des rencontres entre organisateurs.
- / Le succès du festival de Jazz permet d'amplifier son rayonnement territorial au-delà de La Petite Pierre.
- / Le tissu éducatif local, composé de l'Éducation nationale, des enseignants et des structures pédagogiques et d'animation, constitue un atout majeur pour le territoire.
- / Une bonne dynamique de collaboration (conventions rectorats, REEVON, directeurs d'établissements scolaires) s'est mise en place.
- / Un catalogue synthétise les actions éducatives de sensibilisation des patrimoines naturels et culturels portés par les acteurs du territoire.
- / Le Parc est reconnu pour la coordination et le portage de nombreuses actions culturelles.
- / Par son action, le Parc incite grands sites et petits sites à collaborer (*Eveil des Sens, Amuse-Musées, Petites Histoires des Vosges du Nord*) et créé une réelle dynamique de réseau (formations, partage d'expériences, ...).

- / La commercialisation touristique des musées et sites patrimoniaux reste à améliorer avec une plus forte implication des offices de tourisme et autres acteurs du tourisme départementaux et régionaux.
- / De grosses disparités subsistent entre des gros sites structurés et des petits musées ayant peu de moyens.
- / La fragilité des structures d'éducation à la nature et à l'environnement incite à consolider et stabiliser l'existant.
- / L'engagement des financeurs pour la médiation dans les musées est soumise à une incertitude constante.
- / Au-delà de l'accueil des visiteurs, le travail de fond sur les collections et la préparation des saisons touristiques et culturelles est peu visible, peu valorisé, mal appréhendé des élus, notamment les travaux d'inventaire-récolelement-conservation préventive des collections.
- / Depuis 2021, hormis le festival de Jazz et ses actions complémentaires, l'engagement est moindre sur la création artistique.

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES

Questions évaluatives

Le territoire s'est-il mobilisé pour protéger son patrimoine culturel, matériel et immatériel ?

Réponses

L'engagement en faveur du patrimoine culturel est marqué par un succès notable. Les objectifs d'inventaire des collections ont été largement dépassés. Le service a réussi l'intégration de la Maison de l'Archéologie dans le dispositif de la conservation mutualisée portée par le Parc. Le Patrimoine Culturel Immatériel a davantage été porté par les acteurs locaux sans forte implication du Parc sur cet axe. La loi Alur a impulsé une prise en compte renforcée du patrimoine dans les PLU(i) (règlement, Orientation d'Aménagement et de Programmation, article L151-19 du Code de l'Urbanisme).

Comment évolue l'offre en structures/événements culturels et de médiation des patrimoines (Centre d'Interprétation du Patrimoine, Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement, Musées de France, Equipements Découverte du Patrimoine avec une Structure d'Accueil, Relais culturels, festivals...) ?

L'offre en structures culturelles et de médiation s'est maintenue malgré la crise sanitaire de 2020, à l'instar des pôles de diffusion en spectacles vivants, qui néanmoins sont fragilisés par l'incertitude des financements liés à leurs actions. Le Parc s'est investi depuis plus de 20 ans pour le rayonnement culturel, notamment via le festival *Au grès du jazz*. Les mutualisations imaginées au niveau des relais culturels n'ont pas réellement abouti. On observe une réelle progression du nombre d'ETP dans les structures de médiation.

Comment évolue la fréquentation des structures de médiation ?

La fréquentation des structures de médiation est en hausse, quel que soit le type de structures : +87,5 % pour les structures ENE, +17,1 % pour les musées et les sites patrimoniaux et +68,5 % pour les animations du carnet du Parc. Pour les structures d'éducation à la nature et à l'environnement, l'augmentation des fréquentations est en lien fort avec leur collaboration avec le Parc.



3. Eau, rivières, zones humides et trame bleue

Quels enjeux pour le territoire ?

- / Préserver/restaurer la qualité de l'eau et des milieux associés
- / Préserver/rétablissement la continuité écologique des cours d'eau
- / Sensibiliser tous les publics

Atteinte des objectifs



Part du budget alloué



MESURES DE LA CHARTE



M1.1.1

Ménager au quotidien notre ressource en eau



M1.1.2

Retrouver la dynamique naturelle des cours d'eau

M1.1.3

Préserver les zones humides et leurs richesses naturelles

M1.1.4

Responsabiliser les acteurs, usagers et riverains des cours d'eau

QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

QE1

Comment évolue l'état écologique des rivières et des zones humides ?

QE2

Le territoire s'est-il mobilisé pour une gestion durable de la ressource en eau et des cours d'eau ?

Cf. Référentiel évaluatif pages 72-73

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

/ **Création d'un observatoire de la qualité des cours d'eau des Vosges du Nord** : depuis 2015, 76 stations ont bénéficié d'un suivi de qualité, avec notamment des études de macro-invertébrés, de la flore aquatique et des caractéristiques physico-chimiques de l'eau et de l'hydro-morphologie. Une trentaine de stations sont sélectionnées par cycle de 3 ans (stations de suivi et stations de référence).

/ **Mise en place de programmes de recherche** sur le fonctionnement des rivières, les effets des retenues d'eau (étangs, seuils, ...) et les résultats liés aux actions de restauration.

/ **Études sur le fonctionnement des tourbières** de la Réserve Naturelle Nationale.

/ **Suivi d'espèces aquatiques et palustres** (oiseaux des roselières, cigogne noire, papillons des marais, castor d'Europe, poissons de tête de bassin, odonates, flore des tourbières ...).

/ **Réalisation d'un diagnostic** de répartition des azurés des paluds : 710 ha de prairies inventorierées et identification de 46 ha d'habitats favorables.

PRÉSÉRATION DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS RICHESSES

/ **Gestion de la RNN des rochers et tourbières** du pays de Bitche (études et restauration des tourbières), de la Réserve Naturelle Régionale du plan d'eau de Reichshoffen (étude thermique).

/ **Mise en place d'un programme de sauvegarde** de l'écrevisse des torrents : élevage et réintroductions de l'espèce sur 4 sites et lancement d'une procédure de classement en APPB.

/ **Définition et animation des mesures agro-environnementales et climatiques** visant à préserver la faune et la flore remarquables des zones humides en contexte agricole. Sur le programme 2023-2024, 24 agriculteur.rices se sont engagé.e.s dans une démarche MAEC « Préservation des milieux humides » ou « Protection des espèces Azurés », ce qui représente 154,81 ha de milieux humides préservés.

/ **Protection et restauration de sites favorables à l'azuré des paluds** : 11 sites préservés par Obligation Réelle Environnementale ou convention de refuges pour azurés (soit 17 ha de prairies favorables) et mise en œuvre de travaux de restauration de prairies sur 4 sites (soit 3,2 ha).

/ **Création et restauration de mares** : 28 mares créées ou aménagées depuis 2012 au travers de nombreux programmes d'animation (TVB, LIFE Biocorridors, Natura 2000, gestion écologique des friches, etc.).

AMÉLIORATION DE LA DYNAMIQUE NATURELLE DES COURS D'EAU

/ **Animation** des documents d'objectifs NATURA 2000 visant l'amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau.

/ **Accompagnement technique** des collectivités dans l'exercice de la compétence GEMAPI (signature d'une convention cadre Parc-SDEA).

/ **Mise en œuvre de travaux de restauration des continuités écologiques** : aménagement ou suppression de 71 ouvrages hydrauliques en barrage sur rivière, entre 2012 et 2025.

/ **Diminution des impacts des étangs** sur les cours d'eau.

/ **Revitalisation des rivières et renaturation des habitats aquatiques**, en lien avec les associations de pêche (travaux de protection des berges, de poses de déflecteurs ou de reméandrage).

/ **Conseils et ingénierie apportés aux propriétaires d'étangs**, en vue de réduire leurs impacts sur le cours d'eau (température, physico-chimie).

RESPONSABILISATION DES ACTEURS, USAGERS ET RIVERAINS

/ **Développement d'un ambitieux programme de médiation** à destination des habitants du territoire : *Jetons-nous à l'eau !* (animation nature, ateliers culinaires et artistiques, chantiers participatifs, ciné-débats...).

/ **Conception et animation de projets scolaires par l'ingénierie du Parc** en lien avec les projets de restauration de cours d'eau, de l'animation des sites Natura 2000 «cours d'eau» et de la RNN : 140 classes sensibilisées depuis 2012.

/ **Implication des associations de pêche et des fédérations** dans le portage d'actions de restauration via des formations et des chantiers de démonstration.

/ **Conseils aux communes, propriétaires privés et publics** : création de mares, gestion des zones humides et des cours d'eau, aide dans le montage des dossiers.

/ **Conception d'outils de sensibilisation** : Guide technique *Les bons gestes pour préserver nos rivières*, poster d'espèces aquatiques emblématiques, malle Castor, bande dessinée *Igor le Castor*, etc.

EN TRANSFRONTALIER

/ **Animation du programme INTERREG Itinérance aquatique** : pour la valorisation touristique et artistique des zones humides (ateliers de design culinaire, création d'œuvres d'art, ciné-débats, création d'un spectacle jeune public, résidences d'artistes).

/ **Portage du programme LIFE Biocorridors / 2016-2022** : au profit des continuités écologiques des principaux milieux naturels de la RBT. Celui-ci a notamment permis la création d'une passe à poissons, la reconnexion de 25 kilomètres de rivière, la création de 7 mares, la mise en défens de 10 km de cours d'eau et l'installation de 35 abreuvoirs et passages à gué.

/ **Participation au programme Interreg ECOSERV 2018-2021**, visant à l'amélioration transfrontalière de la qualité des services écosystémiques dans les aires protégées : évaluation de la plus-value des mesures de restauration de cours d'eau et construction d'un WebSIG.

Quelques chiffres...



450 KM
de cours d'eau bénéficiant
du dispositif d'animation
Natura 2000



110
opérations de restauration
de la continuité écologique
des cours d'eau



95,5 %
des stations d'épuration avec
des rendements DCO > 80 %
en 2022 (72 % en 2010)



419 ha
de zones humides avec
un statut de protection



76
stations
d'étude des rivières

K = 1 000

PARTENAIRES

Financiers : AERM, Europe, DREAL Grand Est, Région Grand Est, ... / Techniques : SDEA, Collectivités locales, ONF, OFB, DDT, AMEM, Forêts privées, Éducation nationale, DREAL, CEN, Fédérations et associations locales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, AGEVON, Chambres d'agriculture, ... / Scientifiques : ENGEES, LIVE, LIEC, Université Saarland, FAWF, CNRS, Université Koblenz-Landau, CEREMA, OHM Pays de Bitche / UE

SIGNATAIRES

Bezirksverband Pfalz / Communes / Départements / EPCI / État, Région.

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES

- ✓ La région, les départements et l'État soutiennent de nombreuses actions en faveur de la restauration de la qualité de l'eau, des continuités écologiques, des zones humides et des modes d'agriculture favorables à la ressource en eau (Natura 2000, Life Interreg, zones humides remarquables...).
- ✓ Les communes, communautés de communes et syndicats ont réalisé de nombreux efforts en matière de renouvellement des équipements (stations de traitement des eaux usées, réseaux, réservoirs, etc.).
- ✓ Les EPCI se dotent de la compétence obligatoire GEMAPI.
- ✓ Depuis 2014, 22 communes et 1 EPCI se sont engagés dans un programme de gestion écologique des espaces publics.

Synthèse qualitative

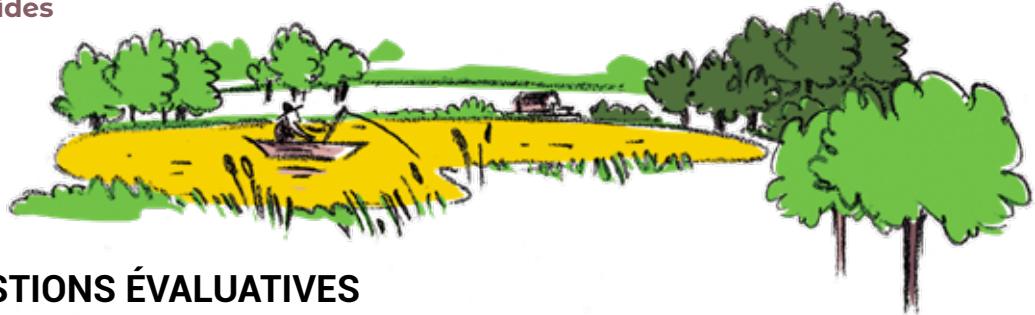


- ✓ Le Parc et ses équipes techniques bénéficiant d'une reconnaissance forte en matière de gestion et restauration des cours d'eau et zones humides en appui aux riverains, associations et EPCI du territoire.
- ✓ La mise à disposition de moyens « pérennes » pour l'animation des sites Natura 2000 et le positionnement du SYCOPARC dans la maîtrise d'ouvrage de ce programme.
- ✓ Les documents d'urbanisme identifient mieux les enjeux liés à la préservation des zones humides et des rivières.
- ✓ La forte plus-value de la compétence GEMAPI dans le portage d'opérations de renaturation des cours d'eau.
- ✓ La signature d'une convention avec le SDEA (Syndicat des Eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle) et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.
- ✓ L'important travail de sensibilisation des acteurs à la fragilité des cours d'eau et aux enjeux des travaux de restauration.
- ✓ De nombreuses actions concrètes de restauration ont été mises en œuvre : la suppression d'étangs est une action emblématique.
- ✓ L'observatoire de la qualité des cours d'eau des Vosges du Nord est un outil qui permet d'informer les acteurs, de les mobiliser et de prioriser les actions.
- ✓ Le projet LIFE Biocorridors permet le portage et le financement d'opérations d'envergure. Il est une vitrine transfrontalière pour la restauration de la trame bleue.

- ✓ Mise en œuvre de travaux de réfection des parcs de pâturage et de mise en défense des rivières dans les sites pâturés par les vaches Highland Cattle, en conformité avec les plans de gestion.
- ✓ La Signature d'une convention cadre avec l'ENGEES, qui permet de financer des opérations en faveur de la préservation des cours d'eau via la Fondation du Patrimoine.



- ✓ La qualité physico-chimique des rivières n'a toujours pas atteint le bon état, malgré les efforts menés en assainissement.
- ✓ Les enjeux de préservation des milieux humides ne sont pas encore suffisamment compris et partagés, le travail de sensibilisation des élus et des usagers doit être poursuivi.
- ✓ La dynamique de mise en œuvre de la compétence GEMAPI diffère en fonction des territoires.
- ✓ L'objectif de bon état écologique des cours d'eau et zones humides reste difficile à atteindre, en particulier dans les bassins versants à dominante agricole.



RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES

Questions évaluatives

Comment évolue l'état écologique des rivières et des zones humides ?



Réponses

✓ Avant 2016, la qualité écologique était extrapolée des données du SDAGE. Afin de mieux évaluer le réel état écologique des cours d'eau des Vosges du Nord, le Parc a développé son propre outil de suivi des cours d'eau. Les données issues de l'observatoire du Parc attestent d'une amélioration de l'état écologique des masses d'eau pour 5 stations, d'une dégradation pour 5 autres et d'un maintien pour 8 d'entre elles pour la période 2016-2021.

✓ Des progrès significatifs ont été réalisés afin d'améliorer la qualité des rejets et optimiser le fonctionnement des stations d'épuration. En 2022, 95 % des stations d'épuration ont un rendement DCO (Demande Chimique en Oxygène) supérieur à 80 %. L'objectif cible de 100 % est donc en bonne voie d'être atteint d'ici 2029, conformément à la directive cadre européenne.

✓ Depuis 2014, des avancées significatives ont été réalisées dans la restauration de la continuité écologique des cours d'eau. L'objectif de suppression de 25 seuils stratégiques est presque atteint, avec 23 ouvrages aménagés en 2025. Plus globalement, 110 opérations de restauration de la fonctionnalité des cours d'eau ont été mises en oeuvre depuis 2014, grâce à l'animation des sites Natura 2000, au partenariat avec l'AERM et le SDEA et aux financements du programme Life Biocorridors. La dynamique se poursuit dans le cadre du partenariat entre le Sycoparc et les collectivités territoriales en charge de la GEMAPI.

✓ On note une augmentation des superficies de zones humides sous protection forte ou par acquisition foncière. La surface de zone humide dans les sites Natura 2000 peut être considérée comme stable mais une vigilance reste de mise sur les dynamiques de remblais (la légère baisse observée au niveau de l'indicateur est en grande partie liée à une amélioration de la finesse de la cartographie dans les sites Natura 2000). Cependant, le manque de données précises, hors site Natura 2000, rend difficile une appréciation de l'état des zones humides à l'échelle du Parc.

Le territoire s'est-il mobilisé pour une gestion durable de la ressource en eau et des cours d'eau ?



✓ L'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités, en 2017, et les particuliers, en 2019, devrait à moyen terme avoir un impact positif sur la ressource en eau. Certaines communes se sont engagées dans une démarche accompagnée visant l'objectif Zéro Phyto (label Communes Nature).

✓ Une dynamique autour des actions de sensibilisation des publics est observée, avec une nette augmentation du nombre de participants. La mobilisation a été particulièrement forte pour les publics scolaires. Le nombre d'évènements de sensibilisation ou de formation fluctue en fonction des années (en moyenne, il y a eu 28 évènements par an depuis 2014, hors années COVID).

✓ La clarification des compétences en matière de gestion des milieux aquatiques grâce à la loi NOTRe a globalement permis de remobiliser les acteurs locaux sur ces sujets et d'identifier des actions prioritaires. Le transfert des items GEMAPI des communautés de communes vers le SDEA sur la majeure partie du territoire permet de faciliter l'émergence de projets de restauration de rivière et d'assurer la cohérence des interventions avec les enjeux locaux identifiés dans la charte du PNR et les documents d'objectifs des sites Natura 2000. Le partenariat SYCOPARC/SDEA est particulièrement efficace et permet d'optimiser les moyens techniques et financiers.



4. Économie du bois

Atteinte des objectifs



Part du budget alloué



Quels enjeux
pour le
territoire ?

- / Mettre en œuvre une gestion forestière respectueuse du fonctionnement naturel des écosystèmes
- / Développer une économie du bois relocalisée et orientée vers les gros bois d'essences locales
- / Faire de la Réserve de Biosphère Transfrontière un véritable territoire pilote en matière de gestion intégrée de la forêt

MESURES DE LA CHARTE



M2.1.1

Augmenter le degré de naturalité des forêts (mesure phare)



M2.1.2

Développer une économie du bois à forte valeur ajoutée (mesure phare)

M2.1.3

Devenir un territoire forestier transfrontalier d'expérimentation, d'innovation et d'échange

QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

QE10

Comment est valorisée l'exploitation de la forêt publique dans l'économie locale ?

QE11

Comment évolue le degré de naturalité des forêts publiques ?

Cf. Référentiel évaluatif pages 74-75

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

- / Mise en place en 2015 d'un **dispositif de placettes permanentes** qui couvre les 83 000 ha de forêt du PNR. Celui-ci a été remesuré en 2025, il renseigne sur l'évolution de la ressource et de la naturalité des forêts.
- / **Développement d'un observatoire photographique des paysages forestiers** en 2025 afin de documenter les évolutions en cours, notamment en lien avec le changement climatique.
- / **Amélioration du suivi de l'évolution des habitats forestiers dans les sites Natura 2000** par l'implantation et la mesure de 700 placettes suivies grâce au protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières.
- / **Etude de l'avifaune forestière sur 1200 ha** par indice ponctuel d'abondance réalisés en 1998, 2008 et 2018
- / **Participation** au collectif des *Hommes et des arbres* dans le cadre du projet *Territoires d'Innovation France 2030*.

AUGMENTATION DE LA NATURALITÉ

- / **Accompagnement technique des gestionnaires et des propriétaires forestiers** afin d'améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux (mise en œuvre d'une gestion pilote en forêt régionale de Fleckenstein, gestion forestière expérimentale Haute Valeur Environnementale au sein de l'Unité Territoriale de Bitche, accompagnement de l'ONF lors des révisions des aménagements forestiers en forêts publiques).
- / **Déploiement d'un réseau de forêts en libre évolution à travers le territoire** en développant le partenariat avec les gestionnaires forestiers et les paiements pour services environnementaux.
- / **Création de forêts laboratoires** dans lesquelles sont testés des itinéraires de gestion au profit de la résilience de l'écosystème forestier (LIFE Biodiv'Est).

FORMATION DES ACTEURS LOCAUX

- / **Création et animation d'un marteloscope** en partenariat avec l'ONF afin de sensibiliser les acteurs de la forêt à l'importance de maintenir les micro-habitats dans les arbres au profit de la biodiversité.
- / Partenariat avec les Chambres des métiers et de l'artisanat pour proposer un **cycle de formation aux entreprises de la filière transformation du bois**.
- / **Création d'une malle de médiation « filière bois »** à destination des scolaires et du grand public.
- / **Réalisation de fiches métiers** à destination des professionnels de la création afin de valoriser les essences locales : pin sylvestre et hêtre.



DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS LOCALE

- / Élaboration et mise en œuvre d'une **Charte Forestière de Territoire** sur le thème de l'économie locale du bois ; animation de l'association Synergie Bois Local.
- / **Développement d'un partenariat avec les Chambres de Métiers et d'Artisanat pour favoriser l'essor de la filière bois** de 2022 à 2025 : audits et formations aux outils du numérique, du développement durable et des marchés publics.
- / **Réalisation de démonstrateurs ou de produits innovants** : caractérisation technique du hêtre en construction avec le bâtiment exemplaire en bois local Bât'Innovant, Projet *Interreg Châtaignier* (unité de fabrication de tavaillons, concours de design pour une ligne de mobilier extérieur en 2016, avec une coopération préalable avec Berezinsky et Kampinoski), étude et prototypage pour le développement de menuiseries spécifiquement adaptées à l'éco-rénovation des patrimoines basée sur le pin sylvestre et le chêne.
- / Appel à projets, conception **réalisation d'une gamme de mobilier de bureau en hêtre**.
- / **Étude et prototypage Nano Habitat** : habitat léger de loisir et micro architecture à base de bois locaux, aires de bivouacs et développement d'une gamme d'abris de randonneurs en lien avec le Club Vosgien.
- / **Édition d'un ouvrage sur la construction** valorisant le pin sylvestre, à destination des professionnels.
- / **Coopération entre les 6 parcs naturels régionaux du Grand Est** afin de valoriser les bois locaux : création du nid de pin, objet symbolique qui réunit savoir-faire du sabotier et facilite le nichage d'oiseaux dans les jardins.
- / **Participation à la démarche Tango&Scan, en lien avec l'Eurométropole de Strasbourg**, afin de valoriser les bois locaux à travers 3 axes : savoir-faire et objets, services pour promouvoir la filière bois et soutien aux projets exemplaires.

PROGRAMME LEADER VOSGES DU NORD

Soutien à la création d'une entreprise de sciage mobile.

PARTENAIRES

ABF / DREAL /AGROPARISTECH / Associations / Centre de recherche / Communes / Communes forestières du Grand Est (Associations Lorraine et Alsace) / CRPF / Grand Nancy / État / Eurométropole de Strasbourg / CMA Alsace et Moselle / Fibois Grand Est / Land RHENANIE-PALATINAT / ONF / PETR / PLAB Grand Est / Région / PETR / Université Paris Diderot / Commissariat du Massif des Vosges.

SIGNATAIRES

Bezirksverband Pfalz / Communes / Communes forestières / EPCI / État / Région.

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES

/ L'État approuve les schémas départementaux de gestion cynégétique et veille au respect des plans de chasse. Il développe diverses aides à l'investissement forestier et définit les règles d'utilisation du matériel de reproduction. Il est également impliqué auprès des propriétaires et de la filière bois pour faire évoluer la gestion sylvicole afin de mieux prendre en compte la biodiversité forestière. Il coordonne le programme national d'action « Vieux bois et forêts subnaturelles » lancé en 2022.

/ La Région met en œuvre une gestion intégrée au sein de la forêt régionale du Fleckenstein et y a mis en place une importante surface en libre évolution. Elle porte et co-finance le programme LIFE Biodiv'Est qui permet d'améliorer les mécanismes d'observation de la forêt et de tester des stratégies nouvelles de gestion des peuplements sensibles. Elle apporte un soutien financier aux entreprises d'exploitation et de 1^{re} transformation du bois. Elle accompagne les collectivités pour valoriser des bois et des matériaux biosourcés dans la construction et l'éco-rénovation, à travers des AMI et une AMO technique en ingénierie bois.

/ Les départements soutiennent l'usage du bois dans la construction et le développement de l'agroforesterie, la collectivité européenne d'Alsace participe à la démarche Haguenau-Forêt d'exception.

/ Les collectivités s'engagent dans des démarches de valorisation du bois en circuit court dans la construction et l'éco-rénovation. Elles valorisent la filière bois, plus particulièrement dans le Pays de Bitche : accueil du Post-master de l'École des Arts Décoratifs de Paris - Design des mondes forestiers (2024-2027) (formation sur les métiers du bois et de la forêt, la préservation et une valorisation multifonctionnelle des forêts, en lien avec la mobilisation des acteurs professionnels et collectivités).

/ Les communes mettent en place 1 % de leur forêt en îlot de sénescence lors de la révision de leur aménagement forestier et certaines participent aux appels à projet du LIFE Biodiv'Est.

Synthèse qualitative



/ La culture forestière des acteurs locaux (élus, socio-professionnels, propriétaires, etc.) constitue un terreau favorable à l'innovation dans l'usage du bois local dans la construction, pour la création d'équipement et à l'émergence de nouveaux acteurs économiques.

/ Les emplois générés par les métiers du bois sont une composante à part entière de l'économie locale (2 300 emplois sur le territoire de la CFT).

/ En impulsant une démarche associant amont et aval, le Parc offre un espace de concertation aux acteurs et favorise les coopérations interprofessionnelles.

/ La production en bois local à forte valeur ajoutée s'est développée à travers des démarches exemplaires comme les Ute et le mobilier de bureau.

/ Le partenariat efficace avec l'ONF permet des avancées significatives dans la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante : davantage de bois mort laissé au sol et sur pied, progrès dans la conservation des arbres porteurs de micro-habitats.

/ Les collectivités locales s'engagent à valoriser de plus en plus les bois locaux dans la construction et la rénovation de leur patrimoine.

/ Les peuplements forestiers sont encore majoritairement assez peu diversifiés et gérés en traitements réguliers (faible hétérogénéité structurale). Ces caractéristiques les rendent particulièrement sensibles en période de stress climatique.

/ La capacité à proposer une valorisation locale du bois est conditionnée par le maintien d'un tissu d'entreprises de transformation. Certains maillons de la filière demeurent fragiles (ETF, scieries, etc.) et nécessitent d'être confortés.

/ Des difficultés de régénération naturelle des forêts subsistent même si d'importants efforts ont été réalisés pour baisser localement les densités de gibier.

/ La politique régionale Grand Est (Plan Régional de la Forêt et du Bois) va à l'encontre des orientations décrites dans la Charte : promotion du bois énergie et de la plantation de résineux...

/ Le partenariat avec la forêt privée est peu développé, à l'exception du groupement forestier Vosges du Nord. Le SRGS (Schéma Régional de Gestion Sylvicole) ne défend pas une vision stratégique compatible avec l'ensemble des enjeux identifiés dans la charte.

Quelques chiffres...

+ de **59 K**

mètres cubes de bois transformés localement (périmètre CFT)

2,3 K

emplois liés à la filière bois sur le territoire de la CFT (1^{re} et 2^e transformation)

15,9 %

des surfaces de forêt publique gérées en futaie irrégulière (2018, contre 9,3 % en 2012)

20,1 %

de forêts mûres dans les forêts publiques (5,4 % en 2012)

1,9 K

hectares de forêt en libre évolution (Réserves intégrales, îlots de sénescence)

K = 1 000



• • •



/ Une évolution notable vers le traitement en irrégulier en forêt publique et une forte augmentation des surfaces dédiées à la libre évolution s'observent en fin de charte.

/ Le Programme LEADER Vosges du Nord participe à la dynamisation de la filière bois en soutenant les investissements stratégiques et innovants.

/ Le LIFE Biodiv'Est permet de tester des itinéraires techniques de gestion visant à améliorer la résilience et le degré de naturalité de peuplements sensibles au changement climatique. Il favorise le dialogue technique entre l'Office national des forêts et le Parc et permet l'émergence de stratégies sylvicoles co-construites.

/ Les contrats d'approvisionnement garantissent l'approvisionnement des scieries et permettent une première transformation importante du pin et du hêtre sur les Vosges du Nord.

/ L'économie du bois mondialisée pénalise l'économie locale : l'export de matière première à l'international et l'import de bois techniques (déficit de la filière), les prix fluctuants, la difficulté à trouver de la main-d'œuvre pour les travaux de bûcheronnage sont autant de freins au développement de l'économie bois local.

/ Il y a encore peu de débouchés à forte valeur ajoutée pour le hêtre et le pin sylvestre.

/ Les successions d'épisodes climatiques extrêmes augmentent les phénomènes de dépérissement (maladies, parasites, ...) et compliquent les travaux forestiers (fortes précipitations hivernales qui limitent l'accessibilité des parcelles, les canicules régulières augmentent le risque de départ de feux...).

/ Les difficultés de succession et de reprise d'entreprises dans le secteur du bois sont exacerbées par le manque de main-d'œuvre qualifiée et l'incertitude des investissements.

/ L'absence d'un poste dédié à l'animation a entraîné une réduction de la capacité d'animation de la CFT depuis 2021 et l'engagement et l'accompagnement de projets innovants ainsi que le montage de partenariats.

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES

Questions évaluatives

Comment est valorisée l'exploitation de la forêt publique dans l'économie locale ?



Réponses

/ 75 % des volumes en vente sont constitués par des bois façonnés. Les bois d'industrie (à faible durée de vie) représentent 2/3 des volumes vendus mais ne représente que 39 % des recettes. L'export de bois vers la Belgique, la Chine et l'Allemagne représente une importante perte de valeur ajoutée pour le territoire. Afin de lutter contre cette tendance des contrats d'approvisionnement ont été mis en oeuvre depuis 15 ans afin de favoriser les scieurs régionaux (97 % du volume de bois d'œuvre en pin sylvestre et 83 % du volume de bois d'œuvre de hêtre). La deuxième transformation du bois représente 60 % du chiffre d'affaires de la filière forêt-bois mais utilise très peu la ressource locale car elle recherche des bois plus techniques. Le bois de chauffage possède une forte fonction sociale. Dans un contexte où les forêts produisent moins, où les stocks de carbone dans les sols sont à optimiser et où les produits bois à longue durée de vie doivent être privilégiés, les volumes disponibles pour le bois de chauffage sont amenés à diminuer et les coûts à augmenter. Entre 2011 et 2025, 68 000m³ de bois (toutes essences confondues) ont été sciés en moyenne par an, sur le périmètre de la charte forestière, avec une tendance à la baisse depuis 2017.

Comment évolue le degré de naturalité des forêts publiques ?



/ En ce qui concerne les peuplements considérés comme mûres (dominés par des Gros bois), les chiffres actuels de l'Office National des Forêts (ONF) montrent que l'objectif de 12 % fixé en 2012 a été atteint et même dépassé. Cette évolution rapide est essentiellement due à la méthode de calcul qui a évoluée au fil du temps et qui a été concertée avec l'ONF afin d'être évaluée automatiquement à chaque révision d'aménagement. On observe également une nette évolution des surfaces classées en traitement irrégulier et une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion quotidienne des forêts publiques (maintien des arbres morts, augmentation progressive du nombre d'arbres identifiés comme porteurs de micro-habitats, recherche de la diversité des essences, notamment en appliquant une politique volontariste de baisse des ongulés).

/ Le Parc a accompagné les communes et l'ONF en proposant la mise en place d'ilots de sénescence dans le cadre des révisions d'aménagements forestiers. En 2012, 90 ha d'ilots de sénescence étaient classés dans les forêts publiques du Parc. En 2025, on passe à 683 ha, soit une augmentation de 876 %. Plus globalement, l'ensemble des surfaces en libre évolution représente aujourd'hui 1900 ha soit 3,3 % du territoire occupé par la forêt.

/ En 2023, 10,6 % des peuplements forestiers étaient dominés par au moins une essence exotique en forêt publique. La légère baisse observée sur le terrain suite au dépérissement de l'épicéa n'est pas confirmée par l'indicateur. Le changement de méthode de calcul de l'indicateur qui est généré depuis 2023 par l'ONF avec les données les plus à jour de la base SIG des forêts publiques ne permet pas en effet de préciser la tendance. Cependant, un calcul partiel de l'indicateur «essences allochtones» réalisé par l'ONF sur les 21 200 ha de forêts publiques de Moselle pour la période allant de 2018 à 2023 témoigne d'une baisse significative de 9,3 % à 9 %. Cet indicateur doit être surveillé au cours de la prochaine charte car il existe une volonté forte au sein des forêts publiques d'avoir recours aux essences exotiques afin d'espérer adapter la forêt au changement climatique. Des plantations de pin laricio, de douglas, de pin de Saltzman ou de cèdre de l'Atlas ont été réalisées sur de petites surfaces par l'Agence ONF Nord-Alsace entre 2021 et 2023 en contradiction avec les engagements pris dans le cadre de la convention SYCOPARC/ONF. Une analyse complète de la situation sera réalisée fin 2025, sur la base de 400 placettes permanentes installées en 2014.



5. Implication citoyenne et partenariats

Quels enjeux pour le territoire ?

- / Impliquer fortement les habitants et les acteurs du territoire à la mise en œuvre de la Charte et à la diffusion des Valeurs Parc
- / Comprendre les évolutions du territoire pour répondre aux défis de demain

MESURES DE LA CHARTE

M1.4.2

Instaurer un débat permanent

M1.4.3

Accompagner la compréhension des évolutions du territoire

Atteinte des objectifs



Part du budget alloué



QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

QE8

Le territoire a-t-il mis en place des instances permettant de mieux prendre en compte l'avis des habitants dans le processus décisionnel ?

QE9

Le territoire s'est-il mobilisé pour la connaissance des patrimoines ?

QE23

Le SYCOPARC a-t-il été efficace et fédérateur dans l'animation du projet de territoire ?

QE25

Le projet Parc est-il perçu et approprié par le territoire et les moyens de communication ont-ils été adaptés ?

Cf. Référentiel évaluatif pages 74-75 et 78-79

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC

SUSCITER L'INTERET - MOBILISER LA DYNAMIQUE TERRITORIALE

/ Les sorties découvertes de la nature ont longtemps été les principales propositions d'échanges avec les habitants et les visiteurs. Les musées et sites patrimoniaux sont autant de lieux d'échange et de rencontre, qui avant de chercher à attirer les visiteurs, sont avant tout l'œuvre de passionnés du territoire.

/ **A partir de 2014, le panel s'élargit de ciné-débats, de cafés bavards, de conférences gesticulées...** De nombreux moyens sont déployés pour renforcer les liens et échanger plus avec les habitants.

IMPLIQUER LES HABITANTS DANS LES PROJETS

/ Au-delà de la sensibilisation, la participation des habitants est au cœur de nombreuses missions : restauration des rivières, amélioration du cadre de vie... Pour la rénovation du patrimoine bâti, des stages pratiques d'initiations aux techniques de rénovation écologiques, *Mettez les mains à la pâte*, sont proposés depuis 2004.

/ Avec les résidences d'architectures et de paysages, les habitants sont invités à **des démarches de conception participative** de projets urbains, à l'échelle de 2 ou 3 villages par an, depuis 2018.

PASSER PAR LES DELEGUES DU PARC POUR ETRE PLUS PROCHE DES CITOYENS

/ Depuis 2020, des webinaires thématiques sur la participation citoyenne sont organisés, sur le rôle en tant que délégué, sur la prise en compte de la biodiversité dans leur commune et la mise en place de plan de restauration communale...

/ **Mobiliser les délégués impose de rendre plus accessible et plus lisible nos actions.** L'assemblée générale annuelle est aussi un temps de partage avec l'équipe et d'interconnaissance. Les délégués sont aussi invités à prendre part à de nombreux comités de pilotage thématiques : Observatoire photographique, Marque Valeurs parc, Forêt...

LES PARTENARIATS AVEC LES MONDES DE L'EDUCATION

/ L'éducation nationale est un partenaire clef de l'éducation au territoire. Des enseignants référents ont été déchargés au Parc, pour 2h/semaine jusqu'en 2024.

/ Grâce au conseil scientifique, un partenariat actif s'inscrit dans la durée avec des nombreux établissements de l'enseignement supérieur. Des conventions avec l'ENGEES, les écoles

d'architecture, permettent de réaliser des workshops étudiants annuellement, d'accueillir des stages et des projets de fin d'étude.



COMMUNIQUER POUR RENFORCER LES LIENS AVEC LES HABITANTS ET AMELIORER LA NOTORIETE DU PARC

/ Mise en œuvre d'outils de communication variés pour faire connaître les actions du Parc aux élus et aux habitants. Il s'agit avant tout de renforcer leur appropriation du projet « Parc » (site Internet, réseaux sociaux, mailings, 18 000 tirages/an du Carnet du Parc, diffusion radios locales etc). La newsletter semestrielle permet de détailler les projets les plus récents, elle est diffusée à plus de 7 000 adresses inscrites.

DES COOPÉRATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES A DIFFERENTES ECHELLES

/ Que ce soit à l'échelle nationale dans le réseau des 59 PNR, régionale au sein des 6 PNR du Grand Est, dans le massif des Vosges ou du Pfälzerwald, le Parc est actif.

/ **Animation des coopérations** : coordination du comité de la réserve de biosphère transfrontière Vosges du Nord-Pfälzerwald et organisation tous les 2 ans des Wasgauer Gespräche : colloque sur les questions de nature avec les membres du comité, membre du comité de massif des Vosges, de l'association des PNR du Grand Est.

/ **Collaborations au sein de nombreux projets européens** : Life Biocorridors, Life Lynx, Interreg Noé-Noah, Espèces en danger, Jardiner pour la biodiversité et le climat, Horizont Climatic, Itinérance aquatique, etc.

/ **Développement de 2 à 3 projets par an** et rencontres du comité de pilotage politique bi-annuelles.

PARTENAIRES

Conseil scientifique : AgroParisTech Nancy, ENGEES, LIVE, CNRS, ENSA, Universités Lorraine et Strasbourg / **Actions transfrontalières** : Bezirksverband Pfalz, Landeszentrale für Umweltaufklärung Rheinland-Pfalz, SNU, Gnor, UniKoblenz ... / **Partenariats communication** : Radio studio1, mélodie, MosaikTV, TV3V, DNA, Républicain lorrain, Chic Média

SIGNATAIRES

111 Communes / 8 EPCI / 22 Communes associées / 6 Villes portes / 4 Villes périphériques / 2 Départements / Région / État .

Quelques chiffres...



23 instances de concertation impliquant les habitants depuis 2014



12 assemblées générales,
56 réunions du Comité Syndical
177 Exécutifs et
14 réunions du comité de coordination de la RBT depuis 2014



34 projets européens pour la période 2014-2027



126 % de fiches actions réalisées sur la période 2020-2022, 88 % sur 2017-2019 et 87 % sur 2014-2016



84 % de financement des actions hors convention de programme

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES

/ La Région soutient les mises en réseau locales et les actions mutualisées permettant notamment de diffuser les bonnes pratiques et les approches spécifiques des Parcs entre eux ou vis-à-vis des territoires extérieurs. Elle soutient l'acquisition de connaissances (typologie prairies du massif vosgien, suivi scientifique du lynx...) ainsi que leur diffusion (annales scientifiques, samedis du Parc).

/ Les départements : engagement dans la co-construction de contrats de développement territorial et humains, soutien aux associations, participation aux démarches innovantes en matière de transition écologique, gestion d'un partenariat global sur les activités de pleine nature.

/ Les communes ou EPCI se font les relais des actions Parc au sein de leurs instances et en réservant des espaces dédiés dans leurs publications.

/ Soutien de l'État et de la Région aux divers programmes européens dans le cadre de la RBT.

Synthèse qualitative



/ Des actions concrètes de participation citoyenne portent sur la restauration, ou la préservation de savoir-faire, de milieux naturels, de patrimoine culturel, l'aménagement des espaces non bâti. Plus les projets sont locaux et proches des habitants (jardins, maisons, rivières..), plus la participation est forte.

/ Les ciné-débats, lancés en 2014, attirent régulièrement entre 30 et 200 participants par séance. Initialement organisés sur un seul site, ils s'étendent en 2024 à huit salles à travers le territoire.

/ Une gouvernance partagée : le SYCOPARC crée des espaces de dialogue avec tous les acteurs du territoire et permet la concertation ou la co-construction de projet, afin de passer au-delà des limites administratives et en cohérence avec les réalités de terrain. C'est le principal facteur de réussite de la mise en œuvre de la Charte.

/ Depuis 2018, les actions menées avec les élus délégués des communes ont été renforcées pour favoriser une meilleure appropriation du projet de territoire et renforcer leur rôle central auprès des habitants.

/ Des progrès ont été réalisés dans la valorisation de l'image de marque du Parc (objets promotionnels, présence sur les réseaux sociaux, succès du Carnet du Parc). Le Parc est bien identifié par les habitants sur quelques sujets emblématiques (par ex. rivières, tourbières, activités de pleine nature, conseil pour la réhabilitation etc.).

/ La mobilisation des habitants et la diffusion des initiatives nécessitent du temps pour favoriser leur appropriation et leur reconnaissance à l'échelle du territoire.

/ Le Parc traite de problématiques complexes, souvent éloignées des préoccupations des habitants. Il est nécessaire de rendre accessible, de clarifier, de simplifier, de trouver d'autres manières de proposer une implication.

/ Le rôle et les valeurs du Parc et les enjeux décrits dans la Charte sont parfois encore méconnus auprès des collectivités et des habitants.

/ L'implication à travers le bénévolat tend à disparaître et il est donc nécessaire de réinventer l'implication locale. Avec le vieillissement de la population, la faible part d'habitants de 20-35 ans, il est nécessaire d'être très attentif aux initiatives locales, aux attentes, et explorer de nouveaux moyens de susciter l'implication, la participation dans le collectif.

/ La multiplicité des enjeux – environnementaux, climatiques, sociaux, culturels, etc. – rend difficile la construction d'une cause commune et l'élaboration d'un discours mobilisateur autour d'un projet clair et fédérateur.

/ Un test non concluant d'appel à initiatives citoyennes a été mené en 2019.

/ Le conseil des jeunes, instance de gouvernance prévue dans la Charte, n'a pas été installé. La pertinence de ce projet est à discuter et d'autres manières d'impliquer jeunes et habitants peuvent émerger.



...Implication citoyenne et partenariats



- / Des partenariats actifs et dynamiques sont établis avec les acteurs locaux, techniques et partenaires scientifiques : notamment à travers le conseil scientifique, les partenariats transfrontaliers au sein de la réserve de biosphère et au-delà dans la Grande Région.
- / Depuis 2018, le partenariat au sein de l'association des six PNR du Grand Est s'est renforcé, notamment à travers le développement de projets inter-parcs.
- / La signature en 2023 d'un contrat de réciprocité avec l'Eurométropole et la ville de Strasbourg marque la volonté d'affirmer la constitution d'un destin commun et d'accélérer les transitions.



RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES

Questions évaluatives

Réponses

Le territoire a-t-il mis en place des instances permettant de mieux prendre en compte l'avis des habitants dans le processus décisionnel ?



/ Le recours à la concertation s'est fortement développé. Les pratiques de concertation se sont généralisées dans l'équipe, qui continue de se les approprier. Les agents du Parc se mobilisent pour se former aux méthodes d'intelligence collective pour animer les démarches participatives.

Le territoire s'est-il mobilisé pour la connaissance des patrimoines ?



/ L'acquisition de connaissances sur les patrimoines naturels et culturels évolue positivement, liée notamment aux bases de données portées en interne (Calla et inventaire collections). La libéralisation des données publiques (INSPIRE) ainsi que les démarches de mutualisation sont également des facteurs forts de l'accroissement des connaissances.

Le SYCOPARC a-t-il été efficace et fédérateur dans l'animation du projet de territoire ?



/ Sur la période de la charte, 5 comités syndicaux ont eu lieu en moyenne par an, 1 assemblée générale par an et un comité exécutif qui s'est réuni toutes les 2 semaines. Le taux de financement du programme d'actions hors convention est passé de 57,89 % en début de charte à 84,15 %, tandis que le taux de réalisation des fiches actions programmées l'année n-1 est de 86,7 % sur la période 2014-2016, de 88 % sur 2017-2019 et de 126,5 % sur 2020-2022.

Le projet Parc est-il perçu et approprié par le territoire et les moyens de communication ont-ils été adaptés ?



/ L'analyse de l'évolution de la perception du projet Parc chez les habitants à travers une enquête de plusieurs mois en 2022, a permis de recueillir 792 témoignages : 83 % ont le sentiment de vivre dans un territoire préservé grâce au calme, aux forêts et à la nature en général.

/ 2 habitants sur 3 ont le sentiment que les possibilités d'emploi sont encore insuffisantes au sein du territoire. Le tourisme et l'artisanat sont les secteurs considérés comme prioritaires pour le développement. 96,5 % pense que le classement en Parc naturel régional est un atout pour le territoire.

/ 63 % pensent que le patrimoine bâti est bien préservé mais plus de 70 % pensent que la sensibilisation et l'information au patrimoine ne sont pas suffisantes



6. Innovation en urbanisme, architecture et patrimoine bâti

Quels enjeux pour le territoire ?

- / Maîtriser la consommation des terres agricoles et des milieux naturels
- / Préserver et valoriser le patrimoine bâti
- / Valoriser les ressources locales dans l'aménagement, la construction et l'éco-rénovation

Atteinte des objectifs

55 % 100 %

Part du budget alloué

4,4 % 100 %

MESURES DE LA CHARTE

M3.2.1

Expérimenter en urbanisme et en architecture



M3.2.2

Faire vivre le patrimoine bâti

QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

QE18

Comment évolue l'urbanisation du territoire quantitativement et qualitativement ?

QE21

Le territoire a-t-il innové en architecture et en urbanisme ?

QE22

Quelle évolution de réinvestissement de l'emprise urbaine ?

Cf. Référentiel évaluatif pages 76 à 79

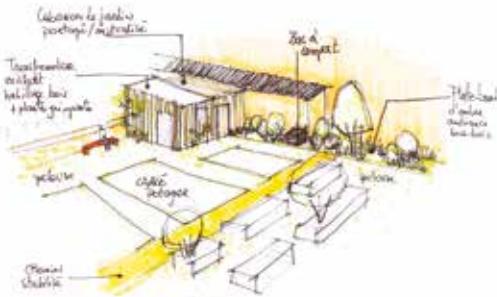
RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC

CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

- ✓ **Conseil architectural**, pour la réhabilitation de bâtiments construits avant 1948, pour l'aménagement d'espaces publics, la mise en valeur des patrimoines, la restructuration ou la création de bâtiments .
 - ✓ **Accompagnement technique et administratif** pour des projets d'urbanisme exemplaires : revitalisation de centres-bourgs, création d'éco-quartier à Bitche, Dossenheim-sur-Zinsel et Hunspach.
 - ✓ **Création d'un AMI Inverstir les Patrimoines** permettant de valoriser le bâti vacant et les biens sans maître à Ingwiller, Bouxwiller, Reichshoffen, Dossenheim-sur-Zinsel.
 - ✓ **Participation aux dynamiques** Petites cités de caractère (2 labels obtenus), Petites Villes de Demain (9 labels obtenu dont villes portes), Villages d'Avenir (9 labels obtenus).
 - ✓ **Des Résidences en Architecture et Paysage** ont été mises en place sur le territoire du Parc, pour la redynamisation de l'habitat en milieu rural et la préservation des paysages: Sarre-Union, La Petite Pierre, Bitche, Wingen-sur-Moder, Nousseviller-lès-Bitche. Cette démarche a été élargie aux 6 Parcs du Grand Est et sur le territoire hors Parcs de la Région. Ce travail a permis de réaliser une exposition, des livrets de restitution annuels et des publications comme par exemple le *Guide pratique du maître d'ouvrage*.
 - ✓ **Mise en œuvre d'un programme d'actions opérationnelles permettant de recycler le bâti vacant** (Plan Avenir Montagne) : développement d'opérations de création de logements en lien avec les patrimoines bâties, accompagnement des porteurs de projet, identification et analyse des biens vacants, étude de la faisabilité des projets.
 - ✓ **Montage d'une structure opérationnelle pour la création de logements dans le bâti vacant**, avec le soutien de partenaires locaux et la région Grand Est.
 - ✓ **Animation du Pôle d'Excellence Rurale** *Dynamiser l'économie de l'habitat durable*, fondé sur la valorisation des ressources locales : création de bâtiments exemplaires (Bât'innovant, bâtiment d'activités à Eschbach).

DÉVELOPPEMENT D'OUTILS PRATIQUES

- ✓ **Création d'un portail Internet** Éco-rénover dans les Vosges du Nord à destination des particuliers et des professionnels de l'éco-rénovation, incluant un annuaire des entreprises signataires de la charte de l'éco-rénovation. Mutualisation, en 2024, du site avec le PNR du Ballon des Vosges.
 - ✓ **Création d'une méthodologie d'inventaire du patrimoine bâti** avec la CCHLPP et le Service Régional de l'Inventaire du Patrimoine.
 - ✓ **Création d'une exposition itinérante** et d'une malle pédagogique consacrées à l'éco-rénovation du bâti ancien.
 - ✓ **Création d'un guide professionnel** et d'un cycle de formations continues (professionnels) sur l'éco-rénovation du bâti ancien.



- / Renouvellement en 2014 de la charte couleur des façades, adaptée aux 5 unités paysagères.**

SENSIBILISATION GRAND PUBLIC ET FORMATION

- / **Programme Habiter Autrement :** ateliers architecturaux, stages *Mettez la main à la pâte*, cafés bavards, ciné-débats, tous les ans.
 - / **Printemps du Patrimoine** : visites portes ouvertes d'éco-rénovation et d'éco-construction en 2014, 2015, 2018.
 - / **20 ans de l'éco-rénovation dans les Vosges du Nord :** conférence et portes-ouvertes pour rencontrer les pros en 2024.
 - / **Mise en place de Workshops** pluridisciplinaires en partenariat avec les écoles d'architecture de Strasbourg (ENSAS et INSA), le labo InSituLab, la faculté de géographie et l'ENGEES. Cette démarche permet de tester de nouvelles propositions d'aménagement d'où ont émergé des projets innovant pour les communes.
 - / **Création de l'animation** *Habiter demain* à destination des scolaires, en partenariat avec la MER en 2019.
 - / **Objectifs ZAN** : animations d'ateliers avec l'ADEUS sur la « Définition d'une stratégie d'attractivité du territoire face aux enjeux du ZAN et de la valorisation des patrimoines bâties », commune test Cleebourg/Bremmelbach, création d'un livret pour les collectivités.
 - / **INSA** : intervention en formation initiale des architectes/génie climatique sur l'éco-rénovation du bâti ancien depuis 2018 et l'ENSAS depuis 2025.

VOYAGES D'ÉTUDES

- ✓ Wallonie 2014 (bois et éco-construction), Creuse 2018 (tiers-lieux et animation des milieux ruraux) et Haute-Marne 2023 (Petites cités de caractère) pour élus et techniciens**

PUBLICATIONS

- ✓ **Guides méthodologiques** : *La participation citoyenne dans les projets urbains et Construire son projet d'habitat durable local.*
 - ✓ **Ouvrage Construire avec les bois locaux.**
 - ✓ **Ouvrage Vivre et habiter une maison traditionnelle**, 3 fiches de références architecturales dédiées à 3 éco-rénovations du territoire.
 - ✓ **Brochure Qualité de l'air dans les projets de rénovation** : garantir la restauration du bâti ancien en offrant un environnement sain.
 - ✓ **Édition régulière d'un magazine** (Bi Uns) et de documents techniques, par exemple « Entretenir les pieds de façades dans le bâti ancien », « La qualité de l'air dans les projets de rénovation »...

EN TRANSFRONTALIER

- Coordination et animation du projet Interreg Habiter dans la réserve de biosphère Vosges du Nord-Pfälzerwald, Energie-Environnement-Patrimoine bâti régional.** Ce projet a permis de créer un réseau de professionnels autour des bonnes pratiques de l'éco-rénovation et la création d'une formation continue certifiante.

PARTENAIRES

ADEME / ANAH / ASMA / CEA / CEREMA / DDT / DREAL / ENSAS / INSA Strasbourg / ENSAN / EPF Alsace et Grand Est / Commissariat du Massif des Vosges (ANCT) / Fondation du Patrimoine / PETR / ADEUS / Professionnels du bâtiment (architectes, artisans, ingénieurs...) / Ordre des Architectes GE / PETR / UDAP / SDAUH / Service Régional de l'Inventaire du Patrimoine / Service Régional des Monuments Historiques / DRAC / Banque des Territoires

SIGNATAIRES

Communes / Départements / EPCI / État / Région / Villes-portes et périphériques.

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES

/ État et Région : soutien aux centralités urbaines et rurales, valorisation du patrimoine bâti traditionnel et qualification des aménagements : 9 Petites Villes de demain, 9 Villages d'Avenir, Ingénierie Plan Avenir Montagne à l'échelle des Vosges du Nord.

/ Région : soutien au poste architecte mutualisé et au programme *Habiter autrement*.

/ Département :

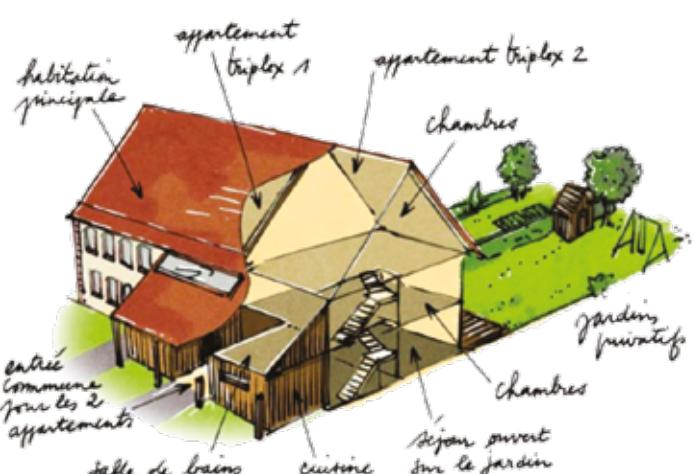
- CEA : soutien au poste architecte mutualisé mise en œuvre d'une stratégie de la maison du XXI^e siècle, accompagnement sur 2 sites pilotes (Siewiller et Hunspach) et animation du colloque de la maison du XXI^e siècle et participation à la rédaction du livre blanc, appui technique et soutien à la réhabilitation du bâti par le PIG Rénov'Habitat et le dispositif de valorisation du patrimoine, accompagnement de la redynamisation de Sarre-Union (recrutement d'un chef de projet, résidence d'architectes), accompagnement de l'éco-quartier de Wingen.
- CD57 : accompagnement de la Communauté de Communes du Pays de Bitche pour l'élaboration du PLUi (choix bureau d'études, conseils techniques, avis, animations d'ateliers pour élus et techniciens).

/ EPCI :

- Jusqu'à 6 EPCI ont participé au dispositif Mut'archi, représentant 222 communes.
- CCSP et CCPH : mise en œuvre d'une aide spécifique pour l'isolation du bâti ancien avec des éco-matériaux.
- CCHLPP : mise en place d'un inventaire du patrimoine bâti dans le cadre de la révision du PLUi et du dispositif financier de la CEA.
- CCNIB : mise en place de la labellisation *Pays d'Art et d'Histoire*.

/ Villes dont Villes portes : Sarre-Union, Phalsbourg, Bitche et Bouxwiller : études et mise en place de Site Patrimonial Remarquables dont les deux dernières labelisées *Petite Cité de Caractère*.

/ Communes et EPCI : Schweyen, Lorentzen, Dehlingen, Soucht, Meisenthal, Rolbing, Walschbronn, Eschbach, Hunspach, Preuschdorf, Bitche, Dossenheim-sur-Zinsel, Lohr, Windstein... Les maîtrises d'ouvrage publiques mettent en œuvre des projets d'aménagement intégrant des objectifs de durabilité et de qualité architecturale et paysagère : réhabilitation de centres-bourgs valorisant le patrimoine, création d'éco-quartier.



Quelques chiffres...



K = 1 000

Synthèse qualitative



- ✓ Le patrimoine bâti est remarquable et représente une richesse pour le territoire du Parc. La sauvegarde et la valorisation de celui-ci constitue une réelle opportunité d'attractivité.
- ✓ Le dispositif d'architectes conseils mutualisés pour la valorisation du patrimoine bâti est un exemple de partenariat efficace.
- ✓ Le Parc met en place des animations, telles que des rencontres, des stages des ateliers, des formations et des outils techniques de grande qualité. Ils permettent de sensibiliser et former, le grand-public et les professionnels aux techniques d'éco-rénovation du bâti traditionnel (cf fiche valoriser les savoir-faire).
- ✓ A l'échelle du Grand Est, le Parc est référent sur l'éco-rénovation et la construction durable intégrant les ressources locales et partage son expérience auprès d'autres territoires.
- ✓ Le travail du Parc est reconnu en tant qu'expert pour promouvoir les savoir-faire liés à l'éco-rénovation et le développement d'une culture de la sauvegarde du bâti ancien.
- ✓ Des démarches innovantes à différentes échelles ont émergées grâce à l'accueil de workshops étudiants et de résidences d'architecture et de paysage avec les jeunes professionnels.
- ✓ Un accompagnement à la maîtrise d'ouvrage publique est déployé à différents niveaux, adapté à la progression des projets : des ateliers pour les idées émergentes, des résidences, des études de faisabilité et de pré-programmation.
- ✓ Pour renforcer l'attractivité des Vosges du Nord, le Parc s'investit dans le cadre du Plan Avenir Montagne, dans l'étude et la mise en œuvre d'une stratégie de recyclage et de rénovation du bâti vacant en nouveaux logements.

- ✓ Les politiques successives de maîtrise de la consommation foncière et l'arrivée du Zéro Artificialisation Nette exercent une pression forte sur la préservation du patrimoine bâti (risque accru de démolition).
- ✓ Les sollicitations des partenaires externes sont nombreuses et peuvent pénaliser le temps alloué au travail dédié à l'éco-rénovation sur le territoire du Parc. Les moyens financiers et humains restent insuffisants pour répondre à la demande du territoire.
- ✓ La massification des professionnels qualifiés sur les techniques de l'éco-rénovation se fait à un rythme lent.
- ✓ Les porteurs de projets font face à une multiplicité de dispositifs d'accompagnement, ce qui complexifie l'accès aux aides financières et techniques. Les aides à la rénovation thermique ne favorisent pas les matériaux adaptés à l'éco-rénovation. Une banalisation du patrimoine bâti est en cours.
- ✓ Le prix de l'éco-rénovation représente un frein significatif pour de nombreux foyers.
- ✓ En conséquence des points ci-dessus et malgré le dispositif d'architecte conseil mutualisé ou la mise en place de PLU intégrant une dimension patrimoniale, beaucoup de bâtis anciens sont réhabilités avec des matériaux non adaptés, mettant en péril leur structure.
- ✓ L'offre de logements adaptés aux jeunes et aux personnes âgées reste insuffisante.
- ✓ Une structure d'accompagnement pour la mobilisation du bâti vacant est à créer et des moyens financiers sont à stabiliser.

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES

Questions évaluatives

Comment évolue l'urbanisation du territoire quantitativement et qualitativement ?

Réponses

- ✓ On constate un ralentissement de la consommation foncière liée à l'habitat, ainsi qu'une diminution, bien que plus modérée, de celle liée aux grandes entreprises. Parallèlement, la densité de population au sein des zones urbaines continue de diminuer.
- ✓ La part de la construction de logements neufs a reculé dans tous les niveaux de l'armature urbaine. On note une inversion de la dynamique en fin de charte pour les pôles urbains. L'instauration de plusieurs Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) sur le territoire a renforcé la sensibilité à la valeur patrimoniale. Plusieurs PLU(i) exemplaires en matière de préservation du patrimoine ont été accompagnés, notamment à Langensoultzbach, Bitche, Hanau-La Petite Pierre et Wissembourg.
- ✓ La loi Climat et Résilience de 2021, avec son objectif ZAN, fixe une ambition forte en matière de maîtrise d'étalement urbain, qui peut entraîner la démolition de bâtis existants. Il sera donc essentiel de veiller à la préservation des patrimoines bâti traditionnels, culturels et naturels au sein de l'enveloppe urbaine existante.

Le territoire a-t-il innové en architecture et en urbanisme ?

- ✓ Depuis le début de Charte, des projets d'aménagement et d'architecture exemplaires ont été réalisés. L'accent a été mis sur l'acculturation des élus et des techniciens à travers des Workshops et des résidences en architecture afin de faire émerger des pratiques en lien avec les objectifs de la charte (amélioration de la qualité de vie, intégration paysagère, construction dont valorisation de bois locaux et rénovation durable mobilisant les matériaux bio-sourcés). Dans le cadre de l'objectif Zéro Artificialisation Nette, l'expérimentation en matière d'urbanisme durable a permis de mesurer l'implication nécessaire des acteurs. Des solutions adaptées aux enjeux patrimoniaux, paysagers, de biodiversité, de développement économique et d'habitat doivent répondre aux problématiques énergétiques, de la ressource en eau et du changement climatique.

Quelle évolution de réinvestissement de l'emprise urbaine ?

- ✓ L'objectif fixé dans le cadre de la Charte est de renforcer la densité de logement et de population à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante, en privilégiant la réutilisation du bâti par des actions de densification ou de réhabilitation. La tendance observée sur les dix dernières années montre une légère progression, avec une augmentation de +0,7 % du nombre de logements dans la tâche urbaine (2010-2021), tandis que la densité d'habitants y poursuit sa baisse. Ce constat souligne l'importance d'une action renforcée sur les logements vacants, notamment dans les centres-bourgs, où plus de 1 700 logements restent inoccupés. Pour répondre à cet enjeu, le Parc a engagé des démarches concrètes en faveur du réinvestissement de l'existant, notamment à travers l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Investir les patrimoines », destiné à redynamiser le patrimoine bâti vacant. Ce dispositif a permis à plusieurs communes de céder des biens vacants à des prix accessibles afin de revitaliser leurs centres tout en valorisant leur identité architecturale. Par ailleurs, un programme d'actions opérationnelles a été engagé, combinant la création de logements à la résorption de la vacance. Face au double enjeu du déclin démographique, marqué par le départ des jeunes, et du vieillissement de la population, le territoire doit adapter son offre de logements. La création d'un parcours résidentiel incluant des petits logements de type T1 et T2 constitue à ce titre un objectif prioritaire.



7. Biodiversité et Trame Verte

Atteinte des objectifs



Part du budget alloué



Quels enjeux pour le territoire ?

- / Préserver les richesses les plus emblématiques du territoire pour les transmettre aux générations futures
- / Garantir les connexions écologiques pour les populations animales et végétales
- / Le tout en cohérence avec les territoires voisins (logique Réserve de Biosphère Transfrontière, inter-régionale, transfrontalière)

MESURES DE LA CHARTE



M1.2.1

Protéger la nature remarquable

M1.3.1

Préserver et développer les continuités écologiques

QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

QE3

Le territoire s'est-il doté de nouveaux sites naturels protégés ?

QE5

Comment évoluent les milieux structurants de la trame verte et bleue ?

Cf. Référentiel évaluatif pages 72-73

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ

- / Réalisation de suivis réguliers des espèces emblématiques des milieux ouverts et des rochers.
- / Actualisation des connaissances sur la flore des Vosges du Nord dans le cadre du programme collectif Flora Vogesiaca 2020-2022 ayant permis l'observation de 1 990 espèces végétales au sein du massif vosgien.
- / Déploiement de 25 Atlas communaux de la biodiversité permettant de récolter plus de 60 000 données naturalistes.
- / Inventaire des mollusques du Parc : identification de 127 espèces de gastéropodes et bivalves. Localisation de 42 sites abritant au moins une espèce de la directive habitat.

PROTECTION DE LA NATURE REMARQUABLE

- / Validation du plan de gestion 2022-2031 de la RNN des rochers et tourbières du Pays de Bitche et finalisation du projet d'extension permettant de protéger plus de 500 ha supplémentaires de zones humides et de forêt.



- / Rédaction du deuxième plan de gestion de la RNR de l'étang de Reichshoffen et accompagnement de la commune dans la mise en œuvre annuelle des actions.
- / Lancement des premiers plans communaux de préservation de la biodiversité sur 10 communes entre 2023 et 2025 : création de groupes de travail locaux élus/citoyens et construction collective de plans d'actions en faveur de la biodiversité.
- / Animation des sites Natura 2000 : mise en œuvre des documents d'objectifs, réactualisation des cartographies d'habitats et développement de nombreux projets de renaturation/ restauration des milieux naturels dégradés.
- / Création de deux nouveaux arrêtés préfectoraux de protection de biotope réglementant les usages autour des sites de nidification des oiseaux rupestres et signature de la nouvelle charte Escalade.
- / Animation et extension du réseau des sanctuaires de nature communaux : sortie naturaliste, découverte sensorielle, atelier artistique, concours photo, création de supports vidéos...



PRÉSÉRATION ET DÉVELOPPEMENT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Portage de deux grands programmes en faveur de la trame verte et bleue de 2020 à 2023 (Pays de Bitche) et de 2024 à 2027 (Pays de Niederbronn et Alsace bossue): plantation de haies (+ de 13 000 plants), création de vergers (2 500 arbres haute-tige) et de mares. Emission d'avis et de cartes de la Trame verte pour la révision des PLU(i).

EN TRANSFRONTALIER

- / Accompagnement du projet allemand de renforcement de la population de lynx dans la RBT par des actions de sensibilisation (Œil de lynx, Parlement du Lynx).
- / Animation du plan régional d'action en faveur du Lynx dans le massif Vosgien. Coordination de la mise en œuvre des actions du plan et portage des actions de médiation vers les éleveurs et les chasseurs.
- / Développement d'un projet INTERREG au profit des espèces animales en danger dans la Réserve de biosphère : mise en œuvre d'opérations en faveur de la conservation des papillons azurés et des colonies de mise-bas de chauves-souris anthropophiles.
- / Mise en œuvre du programme LIFE Biocorridors / 2016-2022. Celui-ci a notamment permis la restauration de 34 hectares prairies et vergers, la plantation de 7 km de haies et de 1 371 arbres fruitiers.

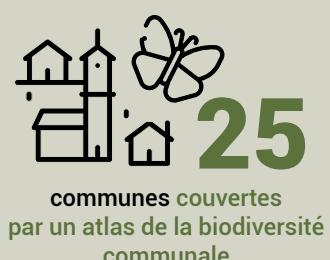
PARTENAIRES

AERM / AMEM / MSA / ANPCEN / Associations arboricoles / CEN Alsace et Lorraine / DREAL / FFME / GEPMA / GNOR / LPO / NABU / ODONAT / OFB / ONF / OPA / PIMODAN / SAFER / PETR / Stiftung für Natur und Umwelt Rheinland-Pfalz / SOS Faucon pèlerin / Université Landau / Crédit Mutuel

SIGNATAIRES

Bezirksverband Pfalz / Communes / Départements / EPCI / État / Région

Quelques chiffres...



RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES

✓ **L'État** soutient financièrement les actions du Parc en faveur de la préservation des milieux naturels, de la biodiversité et de la trame verte à travers le programme Natura 2000 (première période), la gestion de la réserve naturelle nationale et le plan régional d'action en faveur du Lynx dans le massif des Vosges mais aussi des projets plus ponctuels mais conséquents : Life Biocorridors, Interreg Espèces en danger, AMI Eau et territoire, Atlas de la Biodiversité Communale.

✓ **La Région** soutient financièrement l'animation des sites Natura 2000, les sanctuaires de nature, le programme Flora Vogesiaca et la réserve naturelle régionale de Reichshoffen.

✓ **Les départements** veillent à l'intégration des volets préservation des milieux/biodiversité/trame verte dans les documents de planification, sont porteurs de la politique des espaces naturels sensibles, prennent en compte les continuités écologiques dans les projets routiers, soutiennent les actions d'éducation à l'environnement et à la nature.

✓ **Les communes** de Breidenbach, Cleebourg, Drachenbronn-Birkenbach, Hunspach, Keffenach, Lutzviller, Memmelshoffen, Ormersviller, Rott, Soultz-Sous-Forêts, Volmunster et Wissembourg sont engagés dans une démarche de plans communaux de préservation de la biodiversité. La commune de Reichshoffen, gestionnaire de la RNR du plan d'eau de Reichshoffen, a mis en place un comité de gestion et un plan de gestion rédigé par le Parc.

Synthèse qualitative



- ✓ Le territoire abrite des espèces et des espaces sauvages qui lui confèrent une responsabilité particulière au niveau européen, national et local.
- ✓ Le Parc joue un rôle central dans le développement des aires protégées à protection forte et dans la restauration des milieux naturels (Réserve naturelle nationale, Natura 2000). La qualité des projets menés par le parc est reconnue par l'obtention du label *Liste verte* de l'IUCN.
- ✓ La réserve naturelle nationale produit des connaissances qui alimentent les stratégies de restauration des milieux naturels qui sont établies au-delà de son territoire.
- ✓ La dynamique de restauration des corridors écologiques se poursuit (Trame verte en particulier) et le Parc se positionne plus fortement sur les actions en faveur de la nature du quotidien.
- ✓ De nouvelles espèces sont apparues sur le territoire au cours de la période : cigogne noire, castor d'Europe, Chacal doré, Lynx boréal, Grue cendrée. Le Grand-duc d'Europe, le Milan Royal et le Grand corbeau connaissent une forte progression.
- ✓ La coopération transfrontalière s'élargit désormais à des actions très opérationnelles et structurantes, au profit des espèces en danger (Lynx, écrevisse des torrents, chauves-souris, azurés...).
- ✓ L'animation territoriale dans le cadre de la politique Natura 2000 est un accélérateur de projets écologiques.

- ✓ La surface globale des sites protégés réglementairement reste nettement insuffisante mais a progressé significativement en fin de charte.
- ✓ Les indicateurs de suivi à long terme des espèces emblématiques sont peu développés.
- ✓ Les moyens pour animer les actions de protection de la biodiversité du quotidien sont limités dans le temps (Appels à projet, AMI, etc.). Difficulté à travailler sur des stratégies à long terme à l'échelle communale.
- ✓ La conservation des sites sensibles dans un contexte de développement du tourisme de nature demande des moyens humains et financiers nouveaux.
- ✓ Les effectifs de Faucon pèlerin ont chuté depuis 2018 et des cas d'empoisonnement volontaire ont été constatés.
- ✓ Les espèces boréo-montagnardes semblent menacées de régression par le changement climatique.
- ✓ La banalisation des paysages dans les zones agricoles se poursuit, avec la disparition progressive des vergers et des prairies permanentes.
- ✓ L'azuré de la Sanguisorbe a disparu de la RBT et les espèces exotiques envahissantes progressent : raton laveur, bernache du Canada, ragondin, ouette d'Égypte, solidages, raisin d'Amérique.

■ ■ ■



- / Les partenariats régionaux se développent : signature d'une convention cadre avec ODONAT, meilleure coopération inter-parc en Grand-Est, de nouveaux sujets communs avec l'Office National des Forêts.
- / L'élaboration de 25 Atlas de la Biodiversité Communale a donné naissance aux premiers plans communaux de protection de la biodiversité.



RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES

Questions évaluatives

Le territoire s'est-il doté de nouveaux sites naturels protégés ?

Réponses

- / Depuis 2012, la part des surfaces naturelles protégées non réglementairement augmente et atteint 12,57 % du territoire, contre 0,78 % en début de charte. Cette croissance exponentielle s'explique notamment grâce à la mise en oeuvre de la stratégie de gestion dite à «Haute Valeur Environnementale» au sein de l'Unité Territoriale de Bitche sur presque 15 000 ha.
- / La part des aires protégées à protection forte (cadre réglementaire) évolue quant à elle plus lentement, passant de 825 ha en 2012 à 1253 ha en 2023 (+52 %) même si 3 Arrêtés de Protection de Biotope ont été créés depuis le début de la charte ainsi qu'une Réserve Naturelle Régionale. Les marges d'évolution d'ici 2029 résident dans les projets de RBI et APPB en cours de classement, à l'élargissement du périmètre de la RNN, et à l'éventuelle reconnaissance de la RNCFs en tant que ZPF.

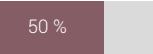
Comment évoluent les milieux structurants de la Trame Verte et Bleue ?

- / La mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue (TVB) se traduit par des dynamiques positives mais demande un important déploiement d'énergie pour un gain net de milieux naturels faible en termes de superficie.
- / Le réseau des forêts en libre évolution a fortement progressé grâce à l'animation technique du Sycoparc et aux nouvelles ambitions portées par l'ONF notamment au travers de la gestion forestière Haute Valeur Environnementale. Par exemple, les surfaces classées dans les aménagement en îlots de sénescence ont augmenté de 656 % au cours de la période considérée, passant de 90,3 ha à 683 ha. Plus globalement, l'ensemble des surfaces laissées volontairement en libre évolution au sein des plans d'aménagement (RBI, ILS, zones boisées hors sylvicultures...) ou des plans simples de gestion représente aujourd'hui plus de 1 900 ha soit 3,3 % du territoire forestier.
- / Plus de 110 opérations de renaturation et de restauration de la fonctionnalité des cours d'eau ont été mises en œuvre depuis 2014, grâce à l'animation des sites Natura 2000, au partenariat avec l'AERM et le SDEA et aux financements du programme Life Biocorridors.
- / Les prés-vergers sont confrontés à des difficultés croissantes, liées à l'intensification des pratiques agricoles et aux aléas climatiques. Depuis 2021, plus de 2 900 fruitiers ont été plantés grâce aux opérations de restauration de la trame verte et bleue pilotées par le Parc. Par ailleurs, l'intégration de la TVB dans les documents de planification urbaine, conjuguée à l'objectif Zéro Artificialisation Nette des sols et aux actions de sensibilisation comme «Jardiner pour la biodiversité» devrait permettre d'enrayer le déclin des vergers. Enfin, plus de 16 kilomètres de haies ont été plantés dans les espaces agricoles du territoire, au travers de différents projets portés par le Parc depuis 2016.

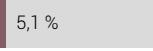


8. Paysage

Atteinte des objectifs



Part du budget alloué



Quels enjeux
pour le
territoire ?

- / Construire une culture partagée du paysage des Vosges du Nord
- / Accompagner les mutations du paysage ordinaire (cadre de vie)
- / Préserver les paysages emblématiques

MESURES DE LA CHARTE



M1.3.2

Composer avec la nature
au quotidien



M3.1.1

Maîtriser l'occupation
et l'utilisation de l'espace



M3.1.2

Accompagner l'évolution
des paysages

QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

QE17

Comment évoluent les unités
paysagères du Parc ?

QE19

Quelle évolution des outils
de planification sur le territoire ?

Cf. Référentiel évaluatif pages 76-77

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC

MAÎTRISE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DE L'ESPACE

/ Suivi et accompagnement des documents d'urbanisme locaux : diagnostics territoriaux, suivis des groupes de travail, des ateliers et des réunions de personnes publiques associées.

/ À l'échelle supra-territoriale : suivi de 3 SCoT et animation d'un groupe de travail inter-SCoT, intégration des dispositions pertinentes de la Charte de Parc, suivi du SRADDET. Accompagnement à la définition des enveloppes urbaines d'un SCoT.

/ Émission d'avis en tant que personne publique associée sur les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme pour une meilleure prise en compte des enjeux décrits dans la Charte.

/ Étude sur la prise en compte de la Charte dans les PLU(i) en 2017 et définition d'une méthode de transposition Charte/PLU(i).

/ Expérimentation de la mise en œuvre du ZAN et sa déclinaison dans les documents d'urbanisme : expérimentation sur la commune de Cleebourg-Bremmelbach afin de construire une méthodologie et des outils à destination des élus pour réfléchir et construire leur projet de territoire dans le contexte de zéro artificialisation et dans le respect des patrimoines en présence.

ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES



/ Faire vivre l'OPP : maintien de l'OPP et valorisation des clichés dans les prises de décisions collectives, création d'un projet pédagogique de découverte du paysage et de ses enjeux niveau collège. Animation d'ateliers OPP auprès des scolaires (CE1 et CM1). Participation aux manifestations locales (ateliers OPP lors des flâneries de l'étang de Reichshoffen, du marché du printemps à Neuwiller-lès-Saverne, festival Grange aux Paysages,...). Animation de cafés bavards sur le thème du paysage. Réalisation de supports d'aide à la prise de décisions à partir du fond photographique de l'OPP (*Fiches paysages*). Réalisation d'une exposition OPP qui valorise le fond photographique et les fiches paysages. Publication d'un ouvrage collaboratif sur l'OPP des Vosges du Nord. Participation au film *Observer les Paysages*. Prise en compte du changement climatique dans le cadre du projet Interreg.

/ Création d'une charte couleur pour des façades extérieures par unité paysagère.

/ Création de fiches descriptives des unités et sous-unités paysagères du territoire.



/ Animation d'un plan paysage pour rendre plus attractif le GR 53. Valorisation des paysages via des micro-architectures.

/ Animation de la réouverture paysagère avec la Gestion Ecologique des Fiches.

/ Intégrer la préservation des paysages dans les documents de planification.

/ Réalisation de résidences de paysagistes-concepteurs *Change ton Paysage* dans les communes du Parc et à Lorentzen le temps du *Festival des Paysages*.

/ Conseils Paysage / aménagement des espaces publics auprès des collectivités.

LA NATURE AU QUOTIDIEN

/ Sensibilisation du grand public aux enjeux de l'éco-gestion des espaces non-bâties à travers un réseau et des animations locales *Jardiner pour la biodiversité* et la mise en valeur des jardins.

/ Formation des techniciens de collectivités et entreprises.

/ Organisation du concours *Jardiner pour la biodiversité* qui prime 10 jardins/an.

/ Accompagnement de communes sur la désimperméabilisation et accompagnement à l'augmentation de la biodiversité dans les tissus villageois.

/ Lutte contre les espèces invasives autour des villages avec la Gestion Ecologique des Fiches.

EN TRANSFRONTALIER

/ Projet Interreg *jardiner pour la biodiversité* depuis 2017.

/ Projet HorizontClimatic-Paysages face aux changements climatiques en Grande Région : observer, comprendre, partager et imaginer (projet transfrontalier sur les observatoires photographiques des paysages).

PARTENAIRES

AERM / AMEM, Associations arboricoles / CAUE / CDCEA / CEREMA / Chambres d'agriculture / DDT / DREAL / EPF / FREDON / La Grange aux paysages d'Alsace Bossue / Massif des Vosges / ONF / OPA / PETR / Vergers conservatoires / Partenaires du projet Interreg Noé-Noah en Grande Région (Ville de Metz (bénéficiaire chef de file) / Ville de Differdange / Centre Pompidou-Metz / Parc naturel régional des Vosges du Nord / Metz Métropole / Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel, Association Tcrm-Bilda / Province de Liège / Biosphaerenreservat Pfälzerwald-Nordvogesen / Les domaines touristiques du vallon de la Lembrée / Ville de Luxembourg / Ville de Verviers, Université de Liège / Hochschule für Musik Saar / Stiftung saarländischer Kulturbesitz / Service public de Wallonie-agriculture / ressources naturelles / environnement / Syndicat mixte du Musée de la Mine / Université de Lorraine / Naturpark Nordeifel e.V -NRW / Naturpark Nordeifel e.V -RLP / Institut Européen d'Écologie / Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle / Ville de Trèves / Université du Luxembourg

SIGNATAIRES

Bezirksverband Pfalz / Communes / Départements / EPCI / État / Région / Villes-portes et périphériques

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES

/ **L'État** : la DREAL finance l'*Observatoire photographique des paysages*, accompagne les plans de paysage et anime le réseau régional des plans de paysages, porte le projet *Vers un territoire à chaleur ajoutée pour la mobilité en milieu rural, la redynamisation des centres-bourgs et la reterritorialisation de l'économie*. La DDT a accompagné les communes à la mise en œuvre de la réglementation sur la publicité, jusqu'en 2024. Le Commissariat au Massif finance le Plan Paysage et ses actions.

/ **L'État et les partenaires** (CAUE, Chambres d'agriculture...) participent à l'atteinte des objectifs en matière de paysage notamment par l'accompagnement des agriculteurs pour l'intégration paysagère des bâtiments d'élevage et par l'accompagnement sur la réflexion en matière de publicité.

/ **L'État et les collectivités** prennent en compte les spécificités paysagères dans les documents ayant trait au paysage et dans les projets d'aménagements. Cette prise en compte s'est traduite dans les documents de planification.

/ **Les collectivités** mettent en cohérence leur politique d'aménagement (documents de planification) avec les enjeux décrits dans la Charte. Elles s'engagent dans les démarches *Zéro phyto* (obligatoire depuis la loi Labbé de 2017). Certains EPCI (CC Hanau-La Petite-Pierre, CC du Pays de Bitche-secteur ouest) portent un plan de Paysage.

/ **Les départements** s'engagent pour la préservation du bâti traditionnel, des vergers hautes tiges et du patrimoine arboré en général.

Synthèse qualitative



/ La qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère est reconnue comme un enjeu important pour la qualité de vie et l'attractivité du territoire : les objectifs inscrits dans la Charte s'intègrent de plus en plus en amont des projets et dans la planification (Orientation d'Aménagement et de Progammation Patrimoine).

/ Les fiches de préconisations paysagères de la Charte fixent un cadre relativement précis et pérenne pour encadrer la préservation des paysages.

/ L'existence depuis 1997 de l'observatoire photographique des paysages, en tant qu'outil pédagogique et de connaissance de l'évolution des paysages, constitue un support pour son évaluation et les questionnements pour l'avenir.

/ Le recrutement de deux chargées de mission paysage a permis de donner une réelle impulsion à la prise en compte du paysage et au développement d'une culture paysagère au sein du territoire.

/ Le Parc organise et prend part à des délégations et colloques, en lien avec acteurs institutionnels du paysage.

/ Une première étape vers la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les projets d'aménagement se dessine.

/ La réglementation interdisant la publicité dans le Parc est bien respectée. Il n'y a pas encore de répercussion visible de l'évolution de la réglementation qui transfère les compétences aux communes.

/ Le sujet du paysage et du cadre de vie permet de mobiliser les habitants et acteurs locaux pour la construction de projets collectifs.

/ Le Plan Paysage portant sur le GR53 a permis le développement de nombreuses actions financées grâce au programme FEDER.

/ À travers le programme *Jardiner pour la Biodiversité*, des guides pratiques et des formations pour une meilleure gestion des jardins et des espaces publics ont été réalisés.

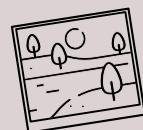
Quelques chiffres...



Évolution de l'urbanisation

+43,5 ha

par an en moyenne entre 2010 et 2021 (sans emprise LGV)



274

points de vue suivis dans l'OPP

Évolution des surfaces de vergers hautes tiges



-6,7 %

entre 2011 et 2018



30

projets Paysage accompagnés depuis 2016



12

fiches paysagères réalisées et 1 Plan de Paysage



68

communes concernées par un Plan de Paysage



1

nuancier par unité paysagère pour coloriser les façades



RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES

Questions évaluatives

Réponses

Constat général pour toutes les unités paysagères :

- / Le paysages des structures naturelles de références et les éléments urbains remarquables ont été préservés lors de la dernière charte.
- / Aucun projet structurant de sauvegarde, de préservation ou de réemploi n'a été formulé pour les cités militaires et ouvrières identifiées comme emblématiques du territoire. Elles sont de ce fait, pour certaines, menacées de disparitions/destruction.
- / Les extensions urbaines et phénomènes de conurbation qui menaçaient en 2013 les paysages habités se sont finalement déployées de manière mesurée. Les qualités architecturales des quelques extensions urbaines et zones d'activités sont peu qualitatives. Elles mobilisent des formes, des matériaux et des couleurs qui sont déconnectés des ressources locales et savoir-faire. Cela entraîne une banalisation des paysages en impactant négativement les entrées de villages et franges bâties.
- / Un phénomène lent, mais toutefois visible de rénovation / réhabilitation des bâties anciennes en cœur de village est observé dans la majorité des communes du Parc. Si cette dynamique de renouvellement urbain et remplacement du bâti existant est positive et souhaitable, la qualité des rénovations ne s'inscrit pas dans les objectifs de la charte de Parc 2014-2029 qui vise à mobiliser les ressources et savoirs-faire locaux pour préserver les marqueurs paysagers villageois et stimuler les filières locales et l'emploi.

Comment évoluent les unités paysagères du Parc ?



- / Des équipements de production d'énergies renouvelables ont fait leur apparition dans le pays de Bitche et l'Alsace Bossue essentiellement, mais également à la marge sur le Piémont : méthanisation, photovoltaïque sur bâti agricole ou au sol, éoliennes. Leur nombre est limité mais les objectifs nationaux de production d'ENR posent la question de la stratégie de spatialisation locale.

Évolution par unité paysagère :

- / Les vergers hautes tiges et le motif paysager de la polyculture-élevage est toujours lisible sur le Piémont et en Alsace Bossue. Si certains arrachages ou changements de pratiques agricoles ont pu avoir lieu, des programmes de replantation de haies, vergers et ripisylves ont permis de maintenir le paysage représentatif du Piémont et de l'Alsace Bossue.
- / Le Pays de Bitche, moins pourvu en termes de vergers et d'arbres isolés sur le plateau agricole et ayant subi différents événements climatiques de type tempêtes, a vu ses surfaces de vergers réduites. Des programmes de replantation ont permis de limiter la disparition du verger et de reconquérir certaines surfaces. Mais sur cette unité paysagère, facile à cultiver, il faut rester vigilant et éviter la banalisation et la simplification des systèmes écologiques et agricoles imbriqués qui font la spécificité de cette portion de territoire.
- / Le paysage du massif boisé est stable en termes d'évolution. Le travail sur la forêt porte ses fruits. Pour beaucoup les forêts sont mixtes et étagées. Certaines coupes rases liées à la présence de parasites, impactent toutefois le paysage forestier. Les questions des pratiques sylvicoles et des essences favorisées est un sujet à suivre. Les fonds de vallées humides ont gardé leurs spécificités avec de très belles aulnaies marécageuses et des prairies humides préservées.

Quelle évolution des outils de planification sur le territoire ?



- / En 2020, 95 % des communes du Parc étaient couvertes par un document d'urbanisme. Cependant, l'annulation du PLUi du Pays de Bitche a ramené cette valeur à 79 % en 2025, bien qu'une nouvelle élaboration soit actuellement en cours. Le SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau a été approuvé en 2023, celui d'Alsace du Nord arrêté en 2024, et l'élaboration de celui de l'arrondissement de Sarreguemines a débutée en 2024.
- / Plusieurs PLU(i) exemplaires en matière de préservation du patrimoine naturel et culturel ont été accompagnés, notamment à Langensoultzbach, Bitche, HLPP et Wissembourg.
- / La Loi Climat et Résilience impose une mise en conformité des PLU(i) avec l'objectif Zéro Artificialisation Nette d'ici à 2028. Il faudra être particulièrement vigilant à la préservation des patrimoines culturels et naturels lors de leur élaboration.



9. Tourisme durable et itinérance douce

Atteinte des objectifs



Part du budget alloué



Quels enjeux pour le territoire ?

- / Fédérer les acteurs autour d'une destination Vosges du Nord
- / Promouvoir le tourisme durable
- / Faire connaître la destination

MESURES DE LA CHARTE

M2.4.1

Développer un tourisme spécifique Vosges du Nord

M2.4.2

Cibler de nouvelles clientèles

M2.4.3

Viser l'excellence sur les formes douces d'itinérance

QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

QE15

L'offre touristique évolue-t-elle vers une meilleure intégration des principes d'un développement touristique durable ?

QE16

La qualité de l'offre en matière d'itinérance douce a-t-elle évolué ?

Cf. Référentiel évaluatif pages 76-77

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC

DÉVELOPPEMENT DE L'ITINÉRANCE DOUCE

/ **Création en 2014 de la charte Rando +** pour garantir la qualité de l'accueil des randonneurs.

/ **Inscription jusqu'en 2019 au réseau européen des territoires** de randonnée Best of Wandern et déclinaison du plan marketing.



/ **Refonte de l'association Atouparc** pour fédérer les acteurs du tourisme, en développant le portail randovosgesdunord qui présente plus de 50 itinéraires représentatifs des Vosges du Nord.

/ **Animation et coordination du Plan Paysage sur la valorisation du GR®53 et ses variantes** : mise en œuvre des actions et coordination d'un projet européen (FEDER) avec 6 partenaires du territoire.

/ **Réalisation d'une aire de bivouac** et projet de déploiement sur de nouveaux sites.

VALORISATION TOURISTIQUE DES PATRIMOINES

/ **Développement de la marque Valeurs Parc** pour différentes filières : hébergements, restauration, miels et produits dérivés, fruits/légumes et produits dérivés, prestations éducatives, eaux minérales et de source, grès, bières, ...

/ **Participation de la marque Valeurs Parc au marché de Noël de Strasbourg 2024.**

/ **Animation de la Charte Escalade** pour une activité respectueuse et étendue à l'ensemble du massif des Vosges.

/ **Coordination depuis 2014 du réseau des Étoiles Terrestres** pour les musées d'art verrier.

/ **Projet de développement des boutiques des musées** du réseau de la conservation.

/ **Soutien à la création artistique.**

/ **Valorisation touristique et culturelle** des zones humides (projet Interreg Itinérances aquatiques) et des étoiles terrestres comme destination majeure des arts du verre et du cristal.

/ **Édition d'une carte touristique à l'échelle des Vosges du Nord** et d'un document d'appel, ainsi qu'une carte à l'échelle de la Réserve de Biosphère Transfrontière en partenariat avec le Pfälzerwald.

/ Accueil de Workshops étudiants sur les thématiques du GR®53, de la randonnée et des musées, ainsi que sur les étoiles terrestres.

/ **Réalisation de vidéos** promouvant le territoire, ses savoir-faire et ses ambassadeurs :
- les étoiles terrestres en réalité virtuelle,
- le GR®53 étape par étape,
- les portraits des marqués Valeurs Parc.

/ **Incitation au développement des hébergements touristiques dans le bâti ancien** (AMI *Un archi pour mon gîte*, livret d'accompagnement *Pas à pas pour la création d'un hébergement touristique dans du bâti ancien*).

/ **Accompagnement des acteurs du territoire** pour développer un tourisme équilibré, responsable et respectueux de la biodiversité et des paysages naturels et culturels via le programme Avenir Montagne :
- **investissements dans le patrimoine bâti** (glacis du château de Lichtenberg, camping du Fleckenstein, refuge fortifié de Dossenheim-sur-Zinsel, maison des sports et de la nature à La Petite Pierre, espace homme-nature à Sturzelbronn),
- **mise en œuvre et suivi d'études** (mobilité des sites verriers des Vosges du Nord, évolution de la conservation au sein du réseau des 10 musées du Parc, optimisation du fonctionnement du musée du Pétrole, repositionnement du Simserhof, stratégie de développement territorial du tourisme sur le Pays de Bitche, amélioration de l'attractivité du site de Lichtenberg, marketing des clientèles touristiques, retombées économiques du tourisme).

PROJET LEADER VOSGES DU NORD

/ **Accompagnement à l'installation de l'agence réceptive** Trace Vosges du Nord qui commercialise des séjours nature, notamment sur les étapes du GR®53.

/ **Soutien à la création de gîtes**, en lien avec l'AMI *Un archi pour mon gîte* depuis 2024.

/ **Soutien à la création d'activités de location de VTT** électriques, musculaires et d'un vélo-rail.

/ **Diagnostic touristique du château de Lichtenberg.**

/ **Création de boutiques de vente** de produits du territoire.

/ **Développement des sorties guidées** de sensibilisation au patrimoine naturel.

PARTENAIRES

ADT / ART Grand Est / BOW / Chambres consulaires /
Associations locales du Club Vosgien / Fédération du Club Vosgien / Communautés de communes / Fédération des PNR / Fédération française de randonnée pédestre / Fédération française d'escalade / Groupements d'acteurs / Massif des Vosges / Moselle attractivité / PETR / Offices de Tourisme / Stations vertes / Vis-à-vis / Biosphärenreservat Pfälzerwald

SIGNATAIRES

Bezirksverband Pfalz / Communes / Départements / EPCI / État / Région / Villes-portes et périphériques



Quelques chiffres...



48 K

hectares de zones de quiétude pour la faune et la flore (programme Quiétude Attitude) dont 3 611 ha de zone réglementaire



30

hébergements éco-labellisés



13

accompagnements de projets Avenir Montagne



30

hébergements + 1 service de Sylvothérapie marqués Valeur Parc



+ de 17 K

visiteurs en 2023 sur le site randovosgesdunord.fr

K = 1 000

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES

/ L'État finance certaines opérations de développement touristique via le commissariat au Massif, notamment le Plan Avenir Montagne (1^{er} volet 2021-2023, 2nd volet 2024-2026), l'ADEME (rénovation énergétique des hébergements touristique) ou le développement d'Outdoorvision.

/ La Région a soutenu l'adhésion du Parc à *Best of Wandern* et a accompagné le projet de création d'aires de bivouac. Elle accompagne également les grands projets touristiques tels le sentier des cimes à Drachenbronn. Elle lance des opérations d'incitation à l'innovation touristique (appel à initiatives sur les sorties écotouristiques). Elle propose aussi, au fil de l'eau, des appels à projets, notamment sur la qualification et le développement des hébergements touristiques.

/ Départements : définition des liaisons cyclables structurantes, soutien technique et financier à la réalisation d'itinéraires cyclables, accompagnement de 4 EPCI à la structuration de l'office de tourisme intercommunautaire de l'Alsace Verte, accompagnement technique et financier des maîtres d'ouvrage des projets touristiques menés dans le cadre de la reconversion de la base aérienne de Drachenbronn, labellisation LQT *Leading Quality Trail Best of Europe* en 2019 de la Traversée du Massif des Vosges (GR53) (1^{er} itinéraire français labellisé), avec implantation de panneaux d'information dans les communes étapes du GR53.

/ Communautés de communes : labellisation et marquage de sentiers de randonnées d'excellence, mise en place de pistes cyclables, portage des offices de tourisme, organisation de manifestations diverses (cyclobalade gourmande...).

Synthèse qualitative



/ Les sites touristiques à fort potentiel, emblématiques du territoire, font l'objet d'un renforcement, d'une amélioration et d'une modernisation.

/ La redynamisation d'Atouparc permet le renforcement d'une destination Vosges du Nord et l'émergence d'une offre touristique commune.

/ Le développement de produits et prestataires touristiques s'amplifie grâce au développement du réseau des acteurs marqués Valeurs Parc, avec une prise en compte grandissante des ressources locales (bâti ancien, artisanats, productions agricoles, grès, bois, ...).

/ Le territoire s'affirme comme destination de randonnée et itinérance qui reste préservée d'une trop forte fréquentation par rapport au reste du massif des Vosges.



/ Le secteur touristique souffre d'un manque d'implication des acteurs privés, se manifestant par une pénurie d'investissements et des obstacles à l'arrivée de nouveaux professionnels.

/ L'appropriation locale de la stratégie touristique du Massif des Vosges reste insuffisante.

/ Décliner une stratégie touristique résiliente et partagée qui intègre les enjeux de qualification de l'offre et de préservation des patrimoines naturels et culturels reste une nécessité.

/ La gestion de la problématique escalade s'est dégradée depuis 2021.

/ L'offre de logements touristiques adaptés aux groupes est insuffisante, et certaines zones du territoire ont une offre stratégique insuffisante (le long du GR, à Lichtenberg).





...



- / L'appui du Plan Avenir Montagne permet la mise en place d'une stratégie touristique résiliente et partagée qui intègre les enjeux de qualification de l'offre et de préservation des patrimoines naturels et culturels.
- / L'offre d'hébergements touristiques est en cours de rénovation et de transformation, avec une attention particulière portée à l'amélioration, à la qualification et à l'augmentation des campings et des gîtes, en privilégiant la réhabilitation du bâti ancien.
- / Le renouvellement de la convention de partenariat avec le Club Vosgien a permis de valoriser les circuits et d'assurer une bonne coordination entre les associations, la Fédération Française de Randonnée et le Parc.
- / Développement d'une offre de séjours nature spécifique et commercialisée par un acteur privé.

- / Un renforcement des liens entre restaurateurs et hébergements et une dynamique entre les acteurs touristiques et patrimoniaux est nécessaire.
- / Bien que le territoire soit doté de gares ferroviaires, les déplacements doux sont insuffisamment mis en valeur car peu développés hors agglomération.
- / Pour maintenir un sens et une qualité à la marque Valeurs Parc, il est nécessaire d'accompagner les prestataires à son obtention par la coordination et le relais de formations.



RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES

Questions évaluatives

L'offre touristique évolue-t-elle vers une meilleure intégration des principes d'un développement touristique durable ?



Réponses

/ Les hébergements engagés dans une démarche de développement durable ont été multipliés par 3, avec une dynamique portée essentiellement par le développement de la marque Valeurs Parc depuis 2019. Il est également intéressant de noter que le nombre de conseils architecturaux sur le patrimoine bâti traditionnel concernant les hébergements touristiques augmente depuis la mise en place du dispositif *Un archi pour mon gîte*. En ce qui concerne le label Tourisme et Handicap, sa baisse est à corrélérer avec la législation qui impose aux établissement recevant du public, depuis début 2015, d'être accessibles aux personnes handicapées (moteur, auditif, visuel et mental).

La qualité de l'offre en matière d'itinérance douce a-t-elle évolué ?



/ Depuis 2017, le Parc a développé un portail dédié à la randonnée dans les Vosges du Nord, outil partagé avec les offices de tourisme du territoire. Ce site valorise actuellement une cinquantaine d'itinéraires pédestres, une vingtaine d'itinéraires cyclo ou VTT ainsi qu'une vingtaine de sites d'escalades. L'offre d'itinérance douce, en particulier sur les sentiers de grande randonnée (GR), fait l'objet d'une attention particulière soutenu par les partenaires des Vosges du Nord, dans le cadre du Plan de Paysage. Le Parc a également été particulièrement attentif à l'amélioration de l'expérience du randonneur afin de favoriser la découverte du territoire (accès à l'eau, valorisation des points de vue, lieu de repos, apport d'information le long des parcours, ...). Il s'attache également à la sensibilisation des pratiquants de sports de nature aux milieux naturels qu'ils traversent et leur respect. La fréquentation des sentiers de randonnée semble être en hausse progressive est constante depuis une dizaine d'année.



10. Transition énergétique et mobilités

Quels enjeux pour le territoire ?

/ Anticiper et se préparer au changement climatique
/ Favoriser la transition énergétique dans le respect des spécificités et des ressources naturelles du territoire

Atteinte des objectifs



Part du budget alloué



MESURES DE LA CHARTE

M3.1.3
Amorcer la transition énergétique

M3.1.4
Réglementer la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels

QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

QE20
Comment s'organisent les territoires pour la transition énergétique ?

Cf. Référentiel évaluatif pages 76-77

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC



/ Expertise dans le domaine de l'éco-rénovation (conseils Mut'Archi et formations des pros), de l'éco-construction et de l'urbanisme, permettant de concilier préservation du patrimoine bâti, efficacité et sobriété énergétique, recours aux matériaux biosourcés et maintien des centres-bourgs et de l'habitat dense.

/ Accompagnement des PCAET qui couvrent tout le territoire et des territoires TEPCV (4).

/ Conseils dans l'implantation d'éolien ou de solaire et concertation avec les habitants / Localisation des sites d'accueil pour les ENR dans la planification.

/ Participation à la diffusion du projet de Ville et village étoilé en maîtrisant les besoins énergétiques des sources lumineuses.

/ Mobilisation des professionnels de la filière bois afin de les intégrer au projet Clim'ability porté par l'INSA de Strasbourg, appuis aux entreprises pour une prise en compte des changements climatiques à l'échelle du Rhin supérieur.

/ Participation aux études d'opportunité de création de tiers lieux ou d'espaces de coworking afin d'éviter des déplacements pendulaires vers les grandes agglomérations et villes-portes.

/ Création d'un groupe de travail composé de différents acteurs du territoire afin **d'adopter une position sur l'agrivoltaïsme**.

/ Consultation du Parc par les communes concernant les Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables : 57 avis rendus (35 avis favorables, 11 avis réservés et 11 avis défavorables).

/ Réalisation d'une étude sur le changement climatique dans le cadre du programme TAACT de l'ADEME.

/ Participation au projet Interreg « Horizont climatic » pour étudier les photos de l'Observatoire Photographique des Vosges du Nord au regard du changement climatique.

PROJET LEADER VOSGES DU NORD

/ Animation et éducation à la transition énergétique.

/ Étude de développement des matériaux biosourcés dans le bâtiment.

/ Accompagnement au développement des centrales villageoises.

/ Création de boutiques vrac et produits locaux.

/ Création d'activités de location de VTT et de vélorails.

PARTENAIRES

ADEME / ANPCEN / DREAL / DDT / ONF / Structures porteuses des SCoT et PCAET / PAMINA / PETR / Collectif des Paysages de l'après-pétrole.

SIGNATAIRES

Communes / Départements / EPCI / État / Région / Villes-portes et périphériques.

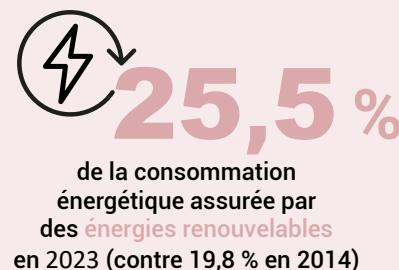


RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES

- ✓ Les politiques régionales et de l'ADEME en faveur de la transition énergétique et les différents dispositifs de financement sectoriel constituent un catalyseur pour le territoire qui relaie ces politiques (PCAET par ex.).
- ✓ Les financements accordés par l'État dans le cadre des appels à projets TEPCV offrent un levier pour permettre la réalisation des investissements. 4 TEPCV sur le territoire sont accompagnés par le Parc.
- ✓ Les départements s'impliquent dans le développement des mobilités douces : portage de projets d'itinéraires cyclables, soutien aux schémas vélos portés localement, accompagnement et soutien aux projets d'intermodalité et projets innovants, promotion et soutien technique et financier à la rénovation énergétique du patrimoine bâti privé et public, soutien à la géothermie profonde sur le canton de Wissembourg, accompagnement des PCAET, accompagnement de projets (par ex, cité des énergies de la CC Sauer-Pechelbronn).
- ✓ Les collectivités s'impliquent dans la rénovation thermique de leur patrimoine bâti (audits, travaux), développent des schémas directeurs des aménagements cyclables, s'inscrivent dans les démarches *Territoire à énergie positive ou Territoire à énergie positive pour une croissance verte* (portage par les PETR de l'Alsace du Nord et du Pays de Saverne Plaine et Plateau) et font de la transition énergétique un volet à part entière de leur projet de territoire. Intégration d'une stratégie éolienne dans le PLUI du Pays de Bitche.



Quelques chiffres...



■ ■ ■



...



- / Les collectivités territoriales mettent en œuvre des plans de développement cyclable.
- / Le Réseau Express Métropolitain Européen a permis d'améliorer la desserte ferroviaire des villes portes de Saverne et Wissembourg, en renforçant le cadencement des trains.
- / Les collectivités locales se mobilisent pour défendre la réouverture de la ligne ferroviaire Niederbronn-les-Bains à Bitche.
- / La participation citoyenne est encouragée dans l'élaboration d'une stratégie d'énergie renouvelable éolienne ou photovoltaïque.
- / La mise en place et la gestion des installations de production d'énergie renouvelable est facilitée par l'association des Centrales Villageoises.
- / La question de l'économie d'énergie des bâtiments est systématiquement traitée dans le cadre des actions menées sur l'éco-rénovation.
- / Le Parc souffre d'un manque de stratégie énergétique globale, incluant la méthanisation, la géothermie, le solaire photovoltaïque et l'agrivoltaïsme, et de sa répartition territoriale par unité paysagère, ce qui rend difficile la gestion de l'augmentation des demandes de projets solaires photovoltaïques et agrivoltaïques.
- / Les matériaux conventionnels restent plus accessibles du point de vue de l'information et des préconisations des entreprises et bureaux d'études, ce qui freine le développement de la mise en œuvre de matériaux bio-sourcés.
- / Pour atteindre les objectifs de décarbonation du SRADDET, le territoire doit amplifier les dynamiques et massifier le déploiement des ENR en développant une approche spécifique croisant les enjeux en termes de biodiversité, paysages et ressources.

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES

Questions évaluatives

Comment s'organisent les territoires pour la transition énergétique ?



Réponses

- / L'ensemble des communes du Parc s'engage activement dans la transition énergétique à travers des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) portés par les PETR Alsace du Nord et Pays de Saverne, ainsi que par la Communauté de Communes du Pays de Bitche. Cette démarche est reconnue par le label 'Territoire à Énergie Positive', dont bénéficient les communes bas-rhinoises. Les priorités actuelles incluent l'élaboration d'un schéma de mix énergétique adapté au territoire et le développement vigilant des énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque et l'agrivoltaïsme. À l'horizon 2045, l'extension du Réseau Express Métropolitain (REME), desservant déjà Wissembourg et Saverne, est à développer pour inclure les lignes de Niederbronn-les-Bains et Diemeringen.
- / Les PETR Alsace du Nord et Pays de Saverne Plaine et Plateau ont conventionné avec l'ADEME et la Région au programme d'information Services d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) et ont mis en place des conseillers France Rénov et les Communautés de Communes abondent sur les aides à la rénovation thermique.



11. Valorisation des savoir-faire

Pas d'objectif cible

Part du budget alloué

1,1 %

100 %

Quels enjeux pour le territoire ?

- / Connaitre et transmettre les savoir-faire d'excellence liés à la valorisation des ressources locales
- / Valoriser et pérenniser les savoir-faire locaux par l'innovation
- / Limiter l'impact énergétique et environnemental des bâtiments

MESURES DE LA CHARTE

M2.2.1
Promouvoir et transmettre les savoir-faire

M2.2.2
Favoriser la création, la recherche et l'innovation

M3.2.3
Promouvoir et stimuler une construction durable locale

QUESTIONS ÉVALUATIVES LIÉES

QE12
Les savoir-faire spécifiques du territoire sont-ils valorisés ?

Cf. Référentiel évaluatif pages 74-75

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PARC

PROMOTION ET TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE

/ Animation du réseau des artisans de l'éco-rénovation (charte et annuaire des professionnels, portail web mis en ligne en 2014, exposition itinérante et malle pédagogique, formations).

/ Suivi de la mise en place des plateformes locales de rénovation thermique et des plateaux Praxibat.

/ Mise en place de formations à l'éco-rénovation du bâti ancien (ERBA), en 2014 en transfrontalier et en partenariat depuis 2015 avec l'INSA et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Formation certifiante depuis 2021. Programmation de journées d'information et de formation des professionnels de l'éco-rénovation depuis 2018. Formations aux techniques d'éco-rénovation et d'éco-construction.

/ Restauration du château de La Petite-Pierre : mobilisation de fabricants et de ressources locales à moins de 30 km du chantier. La restauration des patrimoines permet de conserver les savoir-faire en lien avec les charpentes traditionnelles, la taille de pierres, les tuiles, les briques et la chaux (enduits correctifs). Le réemploi des matériaux a permis de limiter l'impact carbone et les déchets lors de la restauration.



/ Travail sur la filière grès, participation au colloque sur le renouveau de la pierre structurelle à Saverne et organisation d'un workshop avec l'INSA, et élaboration d'une charte stratégique entre les directeurs de la formation et les professionnels de la réalisation.

/ Création et animation du réseau TÉTRAS pour les artisans locaux en 2016-2017. Le Réseau Tétrras a permis de réunir les entreprises du territoire élargi des Vosges du Nord qui souhaitaient mettre à profit leur expérience et leur expertise pour développer de nouvelles collaborations avec des créatifs (designers, architectes, artistes...). Cependant, aujourd'hui, le site internet, l'exposition itinérante et l'annuaire des fabricants ne sont plus animés, par manque de moyens humains.

/ Exposition itinérante design et savoir-faire : présentée à Meisenthal, Bouxwiller et Haguenau. Une sélection d'objets et de meubles qui témoignent de collaborations fructueuses avec des fabricants français et des designers. Ces objets sont l'aboutissement d'une démarche de design qui propose des réponses aux défis techniques sociaux, culturels, écologiques et économiques que les filières locales doivent relever.

/ Mise en place de la marque Valeurs Parc, et marquage de produits liés à la filière grès.

/ Valorisation des savoir-faire des artisans et artistes du territoire à travers la boutique du Parc.

/ Crédit de 10 objets design s'inspirant des collections des 10 musées du dispositif de la conservation des musées du Parc et produits par des artisans de la région, dont la commercialisation se poursuit à travers la boutique du Parc.

/ Coordination d'actions visant l'éveil sur les savoir-faire industriels liés à la métallurgie à Reichshoffen (exposition de Pierre Gaucher et *Au fil du fer* à Reichshoffen, soutenue par l'Union européenne

/ Coordination du réseau des Étoiles Terrestres pour la mise en valeur de l'art verrier à travers la conception d'outils de promotion touristique, leur diffusion, des actions de médiation culturelle et des expositions.

/ Reconnaissance mondiale de l'UNESCO en 2023 : inscription des gestes verriers sur la liste représentative du Patrimoine immatériel de l'humanité, représenté par 3 sites majeurs sur le territoire : Lalique, Saint-Louis, Centre International d'Art Verrier.

/ Le groupement iD design a organisé deux workshops et une exposition, associant artisans et fournisseurs du territoire sur les ressources grès et bois, dont le hêtre.

FAVORISER LA CRÉATION, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

/ Soutien à la production de matériaux locaux biosourcés adaptés à l'éco-rénovation et à l'éco-construction : développement de menuiseries patrimoniales et de bardages en châtaignier, qualification du pin (édition d'un guide technique «*Je construis en bois local*») et du hêtre en construction (mise en œuvre sur le Bat'innovant), test de briques isolantes en terre-paille, développement d'enduits correctifs thermiques à base de chaux, étude pour la création d'une filière roseau.

/ Organisation de concours et de marchés publics : pour la valorisation du hêtre dans la production du mobilier du château de La Petite-Pierre, pour la création d'objets en châtaignier, de mobilier d'accueil en forêt (Collection demi-lieu, accessible à l'ensemble des collectivités du territoire), déploiement d'une gamme nano habitat (Ütes).

VALORISATION DES SAVOIR-FAIRE LOCAUX ET DES RESSOURCES DU TERRITOIRE à travers leurs réintégrations dans une offre économique actuelle (évaluation technique, guides de bonnes pratiques, etc.), à travers la formation des acteurs économiques (artisans, acteurs du tourisme, agriculteurs, etc.) et leur rayonnement. Créations des fenêtres de paysage et des aires de bivouac s'inscrivant dans la stratégie touristique du Parc et le développement de l'itinérance.

LEADER VOSGES DU NORD

Accompagnement d'entreprises dans leur développement par le soutien à de l'investissement dans des outillages : tailleuse de pierre 5 axes, scieries mobiles... Soutien aux symposiums et festival européen de sculpture et de taille de pierre.

PARTENAIRES

ADEME / ADIRA / Association patrimoniales locales / CAUE / CEREMA / Chambres d'agriculture / Chambres des Métiers / CIAV / CRITT / DDT / DREAL / Énergivie / Entreprises du territoire / Fondation du Patrimoine FREMAA / ENSAS / ENSAN / INSA Strasbourg / Maisons de l'emploi / Pays / Pôle aménagement de la maison / Pôle fibres / PETR / SDAUH / UNICEM / UE

SIGNATAIRES

Bezirksverband Pfalz / Communes / EPCI / État / Région / Villes-portes et périphériques

RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DES SIGNATAIRES

/ État : financement de la création des objets design musées, financement et étude menuiserie-patrimoine (DRAC, SDAP). Soutien du Commissariat du Massif des Vosges dans la création et le déploiement des projets Bivouacs, Uté et de fenêtres de paysage.

/ Région Grand Est : soutien à la mise en place de réseaux d'acteurs bois et artisans de l'éco-rénovation, concours mobilier hêtre, financement d'études sur des filières émergeantes (roseaux, nano-habitats, sylvothérapie, enduit correctif, commercialisation de menuiseries locales).

/ Département 67 : actions de sensibilisation Bois auprès des scolaires, déploiement du dispositif de valorisation de l'habitat patrimonial, soutien technique et financier aux initiatives locales en matière de construction bois.

/ EPCI : Valorisation du savoir-faire verrier à travers la rénovation du site verrier de Meisenthal. Valorisation de la filière bois, plus particulièrement dans le Pays de Bitche : Post-master de l'École des Arts Décoratifs de Paris - Design des mondes forestiers (2024-2027). Développement d'un pôle Bois avec la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn.

/ Commune : Valorisation des savoir-faire industriels liés à la métallurgie à travers plusieurs expositions et conférences menées avec l'appui de la conservation.



Quelques chiffres...

3

sites verriers bénéficiant d'une reconnaissance de l'UNESCO pour leur savoir-faire.

60

artisans exposés à la boutique du Parc



180

actions de valorisation des savoir-faire depuis 2012



50

entreprises engagées dans la charte Éco-rénover



10

objets design pour les musées de la Conservation mutualisée



6

opérations alliant designer et ressources locales

300

professionnels formés à l'éco-rénovation depuis 2015



+ de

200

entreprises du Grand Est mobilisées sur ces projets (réponse aux appels à candidature, production...)

Synthèse qualitative



- / À travers les actions menées avec les collectivités, le Parc s'est constitué en pôle d'expertise pour la construction en bois local.
- / Grâce à la création de la formation certifiante de "l'éco-rénovation du bâti ancien" et à l'annuaire des pros signataires de la charte "éco-rénovation" le Parc est reconnu comme un référent au niveau local et régional.
- / Le Parc joue un rôle moteur pour l'émergence, la structuration et le déploiement de nouveaux produits ainsi que dans les démarches de coopération entre acteurs, notamment en lien avec les filières bois et de l'éco-rénovation.
- / Les trois sites verriers du territoire bénéficient d'une reconnaissance à l'UNESCO pour leur savoir-faire.
- / Le travail mené en partenariat avec les acteurs du design est reconnu et permet d'apporter une valeur ajoutée à la production locale.
- / Une collaboration entre les parcs naturels régionaux a été mise en place afin de promouvoir l'utilisation des bois locaux à travers le design et l'éco-construction.
- / Les savoir-faire sont valorisés à travers les musées du Parc.
- / Le Parc est un territoire pilote en matière d'éco-rénovation, grâce à une collaboration étroite entre prescripteurs, fabricants et artisans.
- / Les savoir-faire et les ressources locales sont valorisés à travers les artisans, artisans d'art et artistes qui sont exposés à la boutique du Parc.
- / Le site internet *Éco-rénover dans les Vosges du Nord* présente des articles spécifiques sur la mise en œuvre des matériaux traditionnels et un annuaire des artisans.

/ L'absence de structures de commercialisation entrave la valorisation efficace des savoir-faire et des ressources du territoire.

/ Une meilleure organisation de l'accompagnement des acteurs économiques liés aux savoir-faire est essentielle pour dynamiser le territoire.

/ Un déficit de professionnels qualifiés compromet le dynamisme des filières d'excellence de l'éco-rénovation, du verre et du bois, nécessitant une campagne de recrutement et de formation importante.



RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES

Questions évaluatives

Les savoir-faire spécifiques du territoire sont-ils valorisés ?



Réponses

- / Le Parc s'engage activement dans la préservation des savoir-faire traditionnels liés au verre, au bois, au grès et, dans une moindre mesure, à la métallurgie. Cette démarche se concrétise par des outils et initiatives pérennes, notamment le réseau des musées de la conservation, qui assure la démonstration, la diffusion et la transmission de ces savoir-faire. L'efficacité de ces actions se traduit par des retombées touristiques significatives, la préservation des connaissances et compétences, ainsi que par la création de nouveaux produits et offres. Bien que ces marchés soient souvent perçus comme des niches, l'objectif est désormais de les rendre accessibles au plus grand nombre, y compris aux habitants du territoire.
- / Concernant le domaine de l'éco-rénovation, il subsiste un manque de cohérence des dispositifs d'aide et d'engagement des politiques supra qui entrave le développement des savoir-faire.

Synthèse du bilan évaluatif

Adoptée en 2014, la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord s'est donnée pour ambition de préserver les patrimoines naturels et culturels, de promouvoir un développement économique durable du territoire et de ménager son espace et ses paysages. Déclinée en 3 vocations et 30 mesures, elle a constitué un socle stratégique fort pour l'action du SYCOPARC et de l'ensemble de ses partenaires.

Des avancées solides, sur de nombreuses mesures phares...

L'évaluation finale dresse un bilan largement positif sur plusieurs volets. Le SYCOPARC et les acteurs du territoire ont su mener des actions concrètes et structurantes pour mettre en œuvre la charte et atteindre (voire dépasser) 25 des 38 objectifs cibles fixés en 2014.

Ces efforts ont d'ailleurs été salués à l'international avec le renouvellement, en 2024, de l'inscription du Parc sur la Liste Verte de l'IUCN. La gouvernance, fondée sur une dynamique participative, et la solidité de la gestion financière ont été reconnues comme des atouts majeurs.

1^{ère} Vocation : (Les Vosges du Nord) Territoire où l'Homme est attaché à son environnement naturel et culturel

La stratégie de **préservation de l'eau et des zones humides** a été une priorité de cette charte. De grands chantiers ont été menés en maîtrise d'ouvrage du SYCOPARC. Plus de 60 seuils stratégiques ont été supprimés, l'objectif quantitatif est atteint pour retrouver une dynamique naturelle des cours d'eau. Il reste toutefois de nombreux chantiers à mener et à accompagner à travers les acteurs de la GEMAPI sur l'ensemble des rivières du territoire.

Par ailleurs, les masses d'eau en « bon état écologique » sont loin des objectifs de la Directive-cadre Européenne sur l'Eau. Le monitoring des rivières a révélé une situation défavorable. Pour améliorer la situation, une stratégie partagée avec les acteurs compétents devra être imaginée, tant dans les zones Natura 2000 qu'en dehors des cours d'eau couverts par cette animation. [1.1.1. MÉNAGER AU QUOTIDIEN NOTRE RESSOURCE EN EAU et 1.1.2. RETROUVER LA DYNAMIQUE NATURELLE DES COURS D'EAU]

Concernant le renforcement des **espaces protégés** **strictement**, l'objectif des 2 % de zone de protection forte devrait être atteint d'ici 2029 avec l'extension de la Réserve Naturelle Nationale des rochers et tourbières du Pays de Bitche. L'extension du périmètre classé du Parc et les nouveaux objectifs de la stratégie nationale des aires protégées nous amèneront à rechercher de nouvelles zones de protections fortes pour renforcer la résilience écologique du territoire. [1.2.1. PROTÉGER LA NATURE REMARQUABLE]

Une des demandes des élus pour cette charte était une meilleure prise en compte de la **nature « ordinaire »** [1.3.2. COMPOSER AVEC LA NATURE AU QUOTIDIEN]. Pour agir au-delà des zones de protection forte, la mise en œuvre du programme Natura 2000 sur plus de 16 000 ha avec l'appui de 4 animateurs dédiés, la restauration des trames vertes, y compris en forêt (réseau de vieux bois) et la restauration des trames bleues, ont particulièrement contribué à cette mesure. Le programme « Jardiner pour la biodiversité » apporte, depuis 2013, un lien au « grand public », aux scolaires et aux collectivités, sur cette ambition. Plus récemment, le déploiement de « plans communaux de préservation de la biodiversité » dans les communes couvertes par des Atlas de la Biodiversité Communale

(ABC) ouvrent de nouvelles pistes très encourageantes, impliquant davantage les conseils municipaux et les citoyens.

Concernant le **patrimoine culturel**, le dispositif unique en France de « Conservation mutualisée » pour les 10 musées disposant de collections a été pérennisé. Face à un équilibre économique fragile, il permet de mutualiser 3 conservateurs. Depuis 2022, une démarche active de renouvellement est en cours. Post Covid, la fréquentation des musées a particulièrement souffert et a mis plus de temps à retrouver un niveau de fréquentation de référence (année 2019). Pour améliorer le lien entre les musées et les publics scolaires notamment, plusieurs expérimentations sont en cours. Nous poursuivons l'objectif de décloisonner les approches de médiation et les acteurs pour assurer une meilleure visibilité et pérennité de ces sites. [1.4.1 UTILISER LA MÉDIATION CULTURELLE POUR RENFORCER LES LIENS].

Les perspectives visent à mettre la médiation et l'action culturelle au cœur de la prochaine stratégie en s'appuyant sur l'extraordinaire réseau d'acteurs pour sensibiliser, éduquer, dialoguer et débattre avec les habitants afin d'accroître le lien au territoire et l'attachement au projet Parc.

2^{ème} Vocation : (Les Vosges du Nord) Territoire qui récolte les fruits de son investissement patrimonial

Passer par l'économie du bois local pour évoluer vers une forêt plus naturelle était une des mesures fortes et innovantes de la charte de 2014. L'équipe s'est organisée de manière transversale pour y répondre en cherchant à mobiliser l'ensemble des acteurs (propriétaires et gestionnaires forestières, entreprise de travaux forestiers, 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} transformation, collectivités locales et villes périphériques) à travers la mise en place d'une Charte Forestière de Territoire signée en 2019.

De nombreuses actions emblématiques en ont découlé pour affirmer que le développement économique du territoire est un des piliers fondamentaux et que la filière bois pourrait y jouer un rôle bien plus important.

Le SYCOPARC, avec l'appui de nombreux partenaires (Massif des Vosges, Fibrois Grand Est, CC Sauer-Pechelbronn, CMA 57 et 67...), a cherché à expérimenter et innover dans ce domaine à travers des concours pour le développement de structures bois technique-hêtre lamellé collé (2015), de nano-habitats ressources locales (2019) qui ont permis l'émergence des UTE®, la gamme de mobilier de bureau (2021), le pin conquérant et le « nid de pin » (2022). Autant de tests qui permettent d'affiner des méthodes de travail, de renforcer les liens entre les acteurs, de communiquer sur les enjeux de l'écosystème forestier. Pour autant, nous sommes conscients que ces initiatives n'ont pas permis des transitions fortes des entreprises et ont peu influencé leurs pratiques. Le travail avec les CMA sur les problématiques directes que rencontrent

les entreprises de transformation du bois du territoire a également démontré ses limites. Une implication plus forte des collectivités locales est indispensable pour que la valorisation du bois local soit au cœur du projet de territoire via l'utilisation massive du bois local dans les projets d'aménagement extérieur et intérieur, de construction et de réhabilitation. [2.1.2. DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE DU BOIS À FORTE VALEUR AJOUTÉ]

Pour autant, la mesure [2.1.1. AUGMENTER LE DEGRÉ DE NATURALITÉ DES FORÊTS] a fait des avancées significatives, par le volontarisme de l'ONF sur la mise en place de la gestion Haute Valeur Environnementale de l'unité territoriale de Bitche (15 000 ha). Elle permet notamment de dépasser l'objectif des forêts mûres passant de 5,5 % à 20 % des surfaces de forêts publiques. Le financement d'îlots de sénescences, sous l'impulsion du SYCOPARC (grâce à un dispositif innovant de mécénat avec la Fondation du Patrimoine à l'échelle du Grand Est), permettra aussi d'atteindre l'objectif de 1 % des surfaces. Loin d'être ambitieux pour le moment, cet objectif atteint devra être réévalué à l'aune de l'extension du périmètre. Au-delà de la filière bois, la valorisation des savoir-faire et le développement d'un réseau d'acteurs de l'éco-rénovation ont été une autre action emblématique de la décennie avec la mise en place du réseau « éco-rénover ». Il est composé d'une soixantaine d'artisans et de professionnels de la réhabilitation respectueuse du patrimoine. Le potentiel économique de la rénovation de notre bâti n'est plus à démontrer. Les perspectives visent à renforcer la formation et l'accompagnement financier spécifique du patrimoine bâti.

En matière d'**agriculture**, la charte souhaitait trouver les réponses adaptées aux enjeux contrastés de l'agriculture sur le territoire. La mise en place des MAEC a été une réponse intéressante pour valoriser les agriculteurs aux meilleures pratiques. Maîtriser l'impact des pratiques dans les espaces périphériques et maintenir une activité garantie du respect des milieux et de la qualité des paysages dans le massif forestier seront d'autant plus cruciaux dans le nouveau périmètre.

Développer des circuits courts et favoriser les liens entre les Vosges du Nord et les villes portes et périphériques ont été concrétisés dans la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial des Vosges du Nord et de ses pays (PAT). Si l'on peut regretter l'absence de l'Alsace du Nord dans cette démarche, des liens réguliers se sont consolidés avec le Pays de Saverne Plaine et Plateau et celui de l'arrondissement de Sarreguemines. La labellisation au niveau 2 au Plan national alimentaire en 2025 donne 5 ans de perspectives pour mettre en œuvre la stratégie. La mise en place du programme LEADER sur ces 2 territoires à partir de 2014 a également permis d'accompagner de nombreux projets privés.

En matière de **tourisme durable**, l'action du SYCOPARC s'est recentrée sur l'excellence dans les formes douces d'itinérance. L'obtention de financements européens dédiés à la mise en œuvre du Plan de paysage le long du GR 53® et de ses variantes a remis en perspective l'action du SYCOPARC sur un projet collectif associant 14 collectivités et impliquant 43 communes. Le lien avec les acteurs du tourisme en est ressorti renforcer. La mise en place de la marque « **Valeurs Parc** Vosges du Nord », à partir de 2019,

a permis à plus de 70 professionnels de faire valoir leur attachement à ce territoire et de partager les valeurs en créant des projets croisés.

3^e Vocation : (Les Vosges du Nord) Territoire qui ménage son espace et ses paysages

A sa rédaction, la charte 2014-2029 a été très influencée par les lois dites Grenelle 1 et 2 visant à « répondre au constat partagé et préoccupant d'une urgence écologique, [...] pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages dans la volonté d'assurer un nouveau modèle de développement durable. »

Aussi, l'objectif visait à ménager l'espace et à préserver les spécificités paysagères en cherchant la meilleure articulation entre les projets et les outils, et notamment entre la charte et les SCOT. [3.1.1. MAÎTRISER L'OCCUPATION ET L'UTILISATION DE L'ESPACE].

L'indicateur de suivi visait de diviser par 2 le rythme d'artificialisation, objectif quasiment atteint pour ce qui concerne l'habitat de 21,1 ha/an sur la période 2010-2018 à 12,7 ha/an sur la période 2018-2021, mais plus timide pour les surfaces dédiées au développement économique. Pour accompagner les communes et les EPCI dans cette dynamique, le SYCOPARC s'est donné les moyens d'expérimenter dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme, en déclinant les principes du développement durable dans les projets. Grâce aux partenariats avec les écoles d'architecture du Grand Est, de design ou de paysage, ce sont en moyenne 2 à 3 workshops étudiants qui sont réalisés annuellement. A partir de 2016, la mise en place annuelle de résidences d'architecture et de paysage de 6 mois a également apporté un regard professionnel sur des enjeux locaux complexes.

La stratégie déployée vise à défricher les sujets avec les étudiants, à approfondir les sujets avec les résidences professionnelles et à concrétiser les investissements à travers des appels d'offres. Faire de ces démarches exemplaires une source d'inspiration et, à plus long terme, un principe de base dans les aménagements locaux reste notre objectif.

La réhabilitation et la transformation qualitative du patrimoine restent une grande priorité dans le souci de préserver les villages, de lutter contre l'étalement urbain, de contribuer à la qualité de vie des habitants, au parcours résidentiel et de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif poursuivi à travers le dispositif Mut'archi de faire des Vosges du Nord **un territoire modèle de l'éco-rénovation et de la valorisation du patrimoine bâti ancien** porte ses fruits en se diffusant à l'échelle alsacienne, du massif des Vosges, et même nationale [3.2.2. FAIRE VIVRE LE PATRIMOINE BÂTI]. Dans certains secteurs, le patrimoine bâti tend à se banaliser, malgré l'augmentation forte du nombre de conseils auprès des particuliers sur l'ensemble du territoire. Au-delà de la réussite significative des conseils aux propriétaires volontaires, la future charte devra relever les défis du bâti vacant ancien et du parcours résidentiel pour soutenir l'offre de logements adaptés aux jeunes et aux personnes âgées qui demeure insuffisante.



... Mais des fragilités persistantes

Si on résume, plusieurs défis subsistent. La qualité de l'eau des rivières demeure insuffisante malgré les efforts engagés. La superficie des sites protégés par des dispositifs réglementaires reste encore trop faible et les peuplements forestiers sont majoritairement peu diversifiés, avec une gestion encore largement en traitements irréguliers.

Si la **conscience paysagère** progresse, sa traduction dans les politiques locales reste limitée, en partie à cause du manque de concertation avec certains acteurs clés, notamment le monde agricole, confronté à l'intensification, à la monoculture et à la disparition des prairies et des vergers. Le défi de la réduction de consommation d'espace est en bonne voie d'être relevé, mais les opportunités économiques restent trop souvent la boussole principale des communes et des intercommunalités. [3.1.2. ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PAYSAGE]

Des perspectives claires pour la prochaine charte

La charte a contribué à intégrer plus largement les enjeux environnementaux dans les politiques d'aménagement et les pratiques de gestion. Elle a renforcé la cohésion du territoire autour de valeurs partagées, tout en stimulant l'innovation locale, tant dans le champ culturel qu'économique.

Le développement de projets structurants, en lien avec les paysages, l'éco-rénovation, la biodiversité ou l'agriculture, a permis de poser les bases d'un territoire plus résilient. Pour autant, face aux enjeux nouveaux ou amplifiés (changement climatique, transition énergétique, mutations sociales et économiques), il est indispensable d'adapter nos modes d'agir et de renforcer la cohésion sociale et territoriale à l'échelle du Parc.

L'évaluation met en évidence plusieurs priorités qui devront structurer la prochaine charte :
- Renforcer l'action en faveur de la nature, notamment en améliorant la qualité de l'eau des rivières, en augmentant la résilience des forêts face aux aléas climatiques, en développant les zones de protections fortes et en assurant une meilleure prise en

Le développement des énergies renouvelables (ENR), quant à lui, repose encore sur une logique opportuniste, faute de politique clairement définie ou d'étude de potentiel préalable. Dans la future charte, il sera nécessaire d'innover et d'expérimenter dans le but d'accélérer la **transition énergétique** (sobriété et production). L'équilibre entre la préservation de la biodiversité et des paysages et de l'attractivité du territoire pour ses habitants est à maîtriser. En matière agricole, les dynamiques sont contrastées : certaines zones connaissent une intensification dont les zones d'extension du périmètre de classement, tandis que d'autres voient l'activité reculer en cœur de massif. Les changements climatiques entraîneront des conséquences importantes sur les pratiques, il faudra renforcer l'accompagnement pour initier les **transitions vers une agroécologie**.

compte de la biodiversité ordinaire dans l'aménagement du territoire et dans la gestion communale (cf plans de préservation de la biodiversité communale) ;

- Dans le domaine du patrimoine culturel, il conviendra de consolider le réseau des musées et de renforcer les moyens dédiés à la médiation. S'appuyer sur les réseaux patrimoniaux et culturels pour impliquer davantage et mobiliser une participation active des citoyens dans les enjeux de transition écologique ;
- La valorisation du bâti ancien, à la fois pour des raisons patrimoniales, en réponse aux enjeux climatiques et de logement, reste un sujet majeur. Le bâti vacant devra être mobilisé de manière plus volontariste afin de permettre d'améliorer le parcours résidentiel.

Le développement des compétences locales, en particulier dans les domaines de l'éco-rénovation, de l'artisanat et de la préservation du patrimoine, constituera un levier économique structurant. La transition énergétique et la mobilité durable devront s'inscrire dans une stratégie territoriale cohérente, planifiée et partagée entre les acteurs.

Une gouvernance destinée à poursuivre la mobilisation, à renforcer la complémentarité et les synergies entre les territoires de projets

Le SYCOPARC, un outil au service du projet et de ses membres

A travers la charte 2014-2029, le SYCOPARC a envoyé un message clair à ses partenaires : Dans son rôle d'animateur ou de coordinateur, il ne se substitue ni aux collectivités locales (communes, communautés de communes) ni aux autres structures et projets (SCOT et Pays), mais s'appuie sur eux pour aboutir collectivement aux objectifs fixés dans la charte.

Dans les premières années de la mise en œuvre 2014-2020, les liens avec les partenaires se sont resserrés. La période post Covid, les résultats des dernières municipales et des exécutifs des EPCI ont rabattu les cartes. Si une évolution fort positive se ressent du côté des communes, les liens sont plus distendus avec les EPCI. La gouvernance partagée entre la Région, les Départements, les collectivités locales et l'État est un

élément déterminant de la réussite de la mise en œuvre de la charte. Dans la période, le dynamisme des instances de gouvernance du SYCOPARC est un gage d'intérêt et de suivi des parties prenantes.

Une gouvernance dynamique, des coopérations à clarifier

Le bilan montre la dynamique positive des instances existantes du SYCOPARC. Afin de bien coller avec la réalité, les statuts devront être revus pour accorder sa place au bureau Exécutif. Pour tenir compte des évolutions institutionnelles importantes depuis le précédent renouvellement de la charte, il s'agira de clarifier les coopérations avec les EPCI notamment pour assurer un engagement fort dans la future charte.

Le Conseil scientifique gagnerait, quant à lui, à s'ouvrir à des profils relevant de l'agriculture et de l'économie.

Des ressources financières à conforter

Sur la période 2014-2024, les moyens financiers du Sycoparc ont connu une forte croissance. Le Sycoparc s'est fortement structuré pour permettre la recherche de financements en dehors du statutaire et des financeurs classiques du programme d'actions. De nouvelles sources de financements sont ainsi devenues centrales dans la stratégie financière de la structure. Les financements européens, comme ceux issus de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, sont dorénavant incontournables et les réponses aux appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt sont devenues courantes. Malgré cette évolution favorable ayant permis la réalisation de nombreux projets, le travail de structuration et de diversification des ressources devra se poursuivre. En effet, de nombreux financements restent peu pérennes dans le temps ce qui altère la capacité de l'équipe du Parc à mener des programmes structurants de moyen ou long terme.

A l'avenir, la raréfaction des deniers publics nécessitera l'adoption de nouvelles stratégies et l'exploration de pistes financières jusqu'alors marginales comme le mécénat ou le recours aux fondations.

Une ingénierie qualifiée au service d'un territoire rural

Plus de 50 ans après sa création, le SYCOPARC a gagné en proximité avec ses communes classées et ses habitants, notamment depuis le renouvellement de la charte actuelle.

De nombreux projets ont été développés pour viser spécifiquement l'échelon communal et les habitants :

- Le conseil en réhabilitation du patrimoine bâti, particuliers et collectivités,
- Le concours « jardinier pour la biodiversité », particuliers et collectivités,
- Les plans communaux de préservation de la biodiversité, communes et habitants impliqués dans un conseil local de la biodiversité,
- Les résidences d'architecture et de paysage, communes et habitants.

Réussir à articuler différentes échelles entre local, régional et national est une grande force de l'ingénierie des PNR.

Un dispositif d'évaluation concrète, outil d'aide à la décision

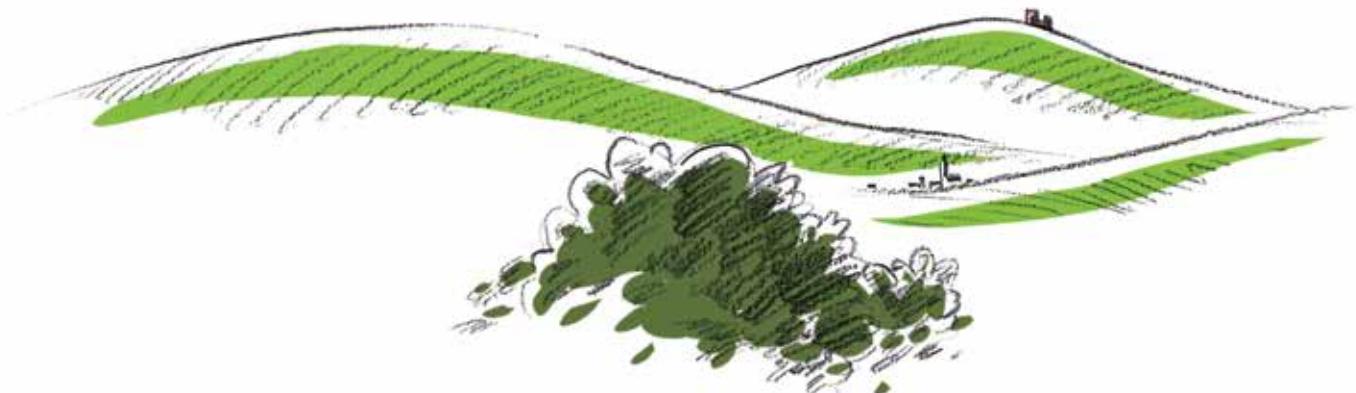
Les temps d'évaluation au cours de la charte sont nombreux : bilans par action, 15 bilans collectifs annuels, 4 bilans triennaux, 1 évaluation à mi-parcours s'appuyant sur le suivi annuel des indicateurs et des questions évaluatives définis en 2014 ... Toutefois, la perception de l'efficacité des actions menées est questionnée. Le rapport définitif de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes (CRC) en 2024 souligne « Une activité dont l'impact est insuffisamment mesuré ». Elle met notamment en cause la capacité à démontrer la performance des actions engagées, l'impact effectif de nos actions, notamment en ce qui concerne la préservation de la biodiversité.

Concédant que le SYCOPARC s'est doté d'outils de suivis avec notamment un monitoring des rivières depuis 2014, un monitoring des forêts depuis 2015, des bases de données vergers et prairies, la CRC recommande de « mettre en place une analyse systématiques des impacts réels de ces actions sur la biodiversité, permettant de justifier les enveloppes dédiées à ce programme. » **Cette recommandation méritera d'être examinée avec les partenaires pour imaginer une réponse collective qualitative et les moyens à déployer pour y répondre.**

Amplifier collectivement les réponses aux enjeux majeurs

Enfin, une attention particulière pourrait être accordée aux porteurs d'initiatives citoyennes, d'innovations, ordinaires ou non. Relever les grands enjeux auxquels le territoire est soumis (le climat, l'énergie, les mobilités...) implique d'amplifier les dynamiques actuelles de transitions.

La réussite de la future charte reposera sur une participation citoyenne renouvelée. Il sera indispensable d'impliquer plus largement les habitants et les acteurs locaux dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets sur le territoire, en imaginant des formes de concertations et d'implications.



Glossaire

ABF : Architecte des Bâtiments de France
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADEUS : Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise
ADIRA : Agence de Développement d'Alsace
ADT : Alsace Destination Tourisme
AERM : Agence de l'Eau Rhin-Meuse
AGEVON : Association pour la Gestion des Espaces agricoles en déprise dans les Vosges du Nord
AMEM : Association Mosellane d'Économie Montagnarde
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
AMO : Assistant à Maîtrise d'Ouvrage
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
ANPCEN : Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
ARIENA : Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace
ART : Autorité Régionale du Tourisme
ASMA : Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne
BOW : Best of wandern, réseau européen de destinations de randonnée
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CC : Communauté de Communes
CCHLPP : Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre
CCNIB : Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains
CCSP : Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn
CDCEA : Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles
CEA : Collectivité Européenne d'Alsace
CEN : Conservatoire des Espaces Naturels
CEREMA : Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CFT : Charte Forestière de Territoire
CIAV : Centre International d'Art Verrier
CINE : Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement
CIP : Centre d'Interprétation du Patrimoine
CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
CRITT : Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
DDT : Direction Départementale des Territoires
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EDSA : Équipement de Découverte avec un Service d'Accueil
ENGEES : École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
ENR : Énergie Renouvelable
ENS : Espace Naturel Sensible
ENSAN : École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy
ENSAS : École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPF : Etablissement Public Foncier
ETP : Équivalent Temps Plein
FAWF : Centre de Recherche en Ecologie Forestière
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FFME : Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
FIBOIS : Fédération Interprofessionnelle Forêt-Bois alsacienne
FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
FREMAA : Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace

GE : Grand Est
GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
GEPMA : Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace
GNOR : Groupe Naturaliste Ornithologique du Rhin
GR : Grande Randonnée
GRAINE Lorraine : Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement Lorraine
HVE : Haute Valeur Environnementale
ILS : Ilots de sénescence
INSA : Institut National des Sciences Appliquées
LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
LIEC : Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux
LIVE : Laboratoire Image, Ville, Environnement
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAEC : Mesure Agro-Environnementales et Climatiques
MAET : Mesure Agro-Environnementales Territorialisées
NABU : Naturschutzbund Rheinland-Pfalz
ODONAT : Office des Données Naturalistes d'Alsace
OFB : Office Français de la Biodiversité
OHM PAYS DE BITCHE : Observatoire Homme-Milieu du Pays de Bitche
ONF : Office National des Forêts
OPA : Organisation Professionnelle Agricole
OPP : Observatoire Photographique du Paysage
PAC : Politique Agricole Commune
PCAET : Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PCI : Patrimoine Culturel Immatériel
PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
PLAB : Grand Est : Pôle Lorrain de l'Aménagement Bois Grand Est
PLU(I) : Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal)
PNR : Parc Naturel Régional
RBI : Réserve Biologique Intégrale
RBT : Réserve de Biosphère Transfrontière
REEVON : Réseau d'Éducation à l'Environnement des Vosges du Nord
RNCFS : Réserve Naturelle de Chasse et de Faune Sauvage
RNN : Réserve Naturelle Nationale
RNR : Réserve Naturelle Régionale
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAP : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
SDAUH : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Habitat
SDEA : Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
STEP : Station d'épuration des eaux usées
TACCT : Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires
TEPCV : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
TEPOS : Territoire à Énergie Positive
TVB : Trame Verte et Bleue
UDAP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEM : Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction
ZAENR : Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables
ZPF : Zone de Protection Forte

Suivi du référentiel évaluatif de la Charte

QUESTION ÉVALUATIVE	INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	VALEUR CIBLE 2029	VALEUR BILAN FIN DE CHARTE
QE1 Comment évolue l'état écologique des rivières et des zones humides ?	1. Évolution des proportions de linéaire et de masse d'eau en « bon état écologique »	Linéaire : 29,9 % Masse d'eau : 30,5 %	Linéaire : 45 % Masse d'eau : 45 %	Linéaire : 20 % Masse d'eau : 15,8 %
	2. Évolution du nombre de « seuils stratégiques* » faisant obstacle à la continuité écologique (libre circulation), par suppression ou aménagement	84 seuils stratégiques	59 seuils stratégiques	61 seuils stratégiques
	3. Évolution globale des surfaces d'habitats naturels humides recensés sur sites Natura 2000* Haute Moder et ses Affluents (HMA) et Sauer et ses affluents	1 002 ha	Maintien	982 ha
	4. Évolution des surfaces de zones humides bénéficiant d'un statut de « protection » (réglementaire ou par acquisition foncière)	259,4 ha	285,3 ha (+10 %)	419,6 ha
	5. Évolution du nombre STEP (stations d'épuration) ayant des rendements DCO (Demande Chimique en Oxygène) supérieurs à 80 %	58 %	100 %	95,45 %
QE2 Le territoire s'est-il mobilisé pour une gestion durable de la ressource en eau et des cours d'eau ?	6. Évolution du nombre de communes engagées dans un programme de gestion écologique des espaces publics (commune nature intégrant une démarche zéro phyto)	6	30	30
	7. Évolution du nombre d'action de sensibilisation sur l'eau auprès des publics scolaires sur le territoire	2 522 jours/participant	Maintien	En cours de mise à jour
	8. Évolution du nombre d'événements de sensibilisation ou de formation (associations de pêche, monde agricole, propriétaires de plans d'eau...)	14	35	23
QE3 Le territoire s'est-il doté de nouveaux sites naturels protégés ?	9. Évolution des surfaces protégées réglementairement (RNN*, APPB*, RBD*, RNR*)	0,65 %	2 %	0,98 %
	10. Évolution des surfaces protégées par d'autres modalités (sites des conservatoires, îlots de sénescence, SIE* (new appellation ?), ENS*)	0,78 %	1,20 %	12,57 %
QE4 Le territoire s'est-il mobilisé pour protéger son patrimoine culturel, matériel et immatériel ?	11. Nombre d'actions PCI	1	Observation	5
	12. Évolution du nombre de notices d'objets inventoriés dans les Musées de France*	45 %	60 %	88 %
	13. Engagement de communes dans la protection de leur patrimoine bâti à travers une démarche de mise en valeur architecturale et patrimoniale (exemple : AVAP*)	1	10	11
QE5 Comment évoluent les milieux structurants de la trame verte et bleue ?	14. Évolution des surfaces de vergers hautes tiges*	-18,8 % entre 1999 et 2004/07	Érosion zéro	-6,7 %
	15/30. Évolution de la surface en îlots de sénescence en forêt publique (FP)	Forêt domaniale : 0,18 % Forêt communale : 0,06 %	Forêt domaniale : 1,5 % Forêt communale : 1 %	Forêt domaniale : 1,3 % Forêt communale : 0,91 %
	2. Évolution du nombre de « seuils stratégiques* » faisant obstacle à la continuité écologique (libre circulation), par suppression ou aménagement	84 seuils stratégiques	59 seuils stratégiques	61 seuils stratégiques
QE6 Comment évolue l'offre en structures/événements cultures et de médiation des patrimoines (CIP, CINE, Musées de France, EDSA, relais culturels, ...) ?	16. Évolution de la professionnalisation des structures impliquées dans des actions de médiation	14,3 ETP	Observation	36,57
	17. Évolution du nombre de structures de médiation des patrimoines naturels et culturels	47	Maintien	46
	19. Évolution du nombre de pôles de diffusion en spectacles vivants (relais culturels avec programmation, festivals)	13 relais culturels 16 festivals	Observation	12 relais culturels 22 festivals

	POTENTIALITÉ D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF CIBLE SELON SCÉNARIO TENDANTIEL OBSERVÉ	RÉPONSES
	Faible	/ Avant 2016, la qualité écologique était extrapolée des données du SDAGE. Afin de mieux évaluer le réel état écologique des cours d'eau des Vosges du Nord, le Parc a développé son propre outil de suivi des cours d'eau. Les données issues de l'observatoire du Parc attestent d'une amélioration de l'état écologique des masses d'eau pour 5 stations, d'une dégradation pour 5 autres et d'un maintien pour 8 d'entre elles pour la période 2016-2021.
	Forte	/ Des progrès significatifs ont été réalisés afin d'améliorer la qualité des rejets et optimiser le fonctionnement des stations d'épuration. En 2022, 95 % des stations d'épuration ont un rendement DCO (Demande Chimique en Oxygène) supérieur à 80 %. L'objectif cible de 100 % est donc en bonne voie d'être atteint d'ici 2029, conformément à la directive cadre européenne.
	Moyenne	/ Depuis 2014, des avancées significatives ont été réalisées dans la restauration de la continuité écologique des cours d'eau. L'objectif de suppression de 25 seuils stratégiques est presque atteint, avec 23 ouvrages aménagés en 2025. Plus globalement, 110 opérations de restauration de la fonctionnalité des cours d'eau ont été mises en oeuvre depuis 2014, grâce à l'animation des sites Natura 2000, au partenariat avec l'AERM et le SDEA et aux financements du programme Life Biocorridors. La dynamique se poursuit dans le cadre du partenariat entre le Sycoparc et les collectivités territoriales en charge de la GEMAPI.
	Objectif cible atteint	/ On note une augmentation des superficies de zones humides sous protection forte ou par acquisition foncière. La surface de zone humide dans les sites Natura 2000 peut être considérée comme stable mais une vigilance reste de mise sur les dynamiques de remblais (la légère baisse observée au niveau de l'indicateur est en grande partie liée à une amélioration de la finesse de la cartographie dans les sites Natura 2000). Cependant, le manque de données précises, hors site Natura 2000, rend difficile une appréciation de l'état des zones humides à l'échelle du Parc.
	Objectif cible atteint	
	Forte	/ L'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités, en 2017, et les particuliers, en 2019, devrait à moyen terme avoir un impact positif sur la ressource en eau. Certaines communes se sont engagées dans une démarche accompagnée visant l'objectif Zéro Phyto (label Communes Nature).
	Forte	/ Une dynamique autour des actions de sensibilisation des publics est observée, avec une nette augmentation du nombre de participants. La mobilisation a été particulièrement forte pour les publics scolaires. Le nombre d'événements de sensibilisation ou de formation fluctue en fonction des années (en moyenne, il y a eu 28 événements par an depuis 2014, hors années COVID).
	Moyenne	/ La clarification des compétences en matière de gestion des milieux aquatiques grâce à la loi NOTRe a globalement permis de remobiliser les acteurs locaux sur ces sujets et d'identifier des actions prioritaires. Le transfert des items GEMAPI des communautés de communes vers le SDEA sur la majeure partie du territoire permet de faciliter l'émergence de projets de restauration de rivière et d'assurer la cohérence des interventions avec les enjeux locaux identifiés dans la charte du PNR et les documents d'objectifs des sites Natura 2000. Le partenariat SYCOPARC/SDEA est particulièrement efficace et permet d'optimiser les moyens techniques et financiers.
	Faible	/ Depuis 2012, la part des surfaces naturelles protégées non réglementairement augmente et atteint 12,57 % du territoire, contre 0,78 % en début de charte. Cette croissance exponentielle s'explique notamment grâce à la mise en oeuvre de la stratégie de gestion dite à «Haute Valeur Environnementale» au sein de l'Unité Territoriale de Bitche sur presque 15 000 ha.
	Objectif cible atteint	/ La part des aires protégées à protection forte (cadre réglementaire) évolue quant à elle plus lentement, passant de 825 ha en 2012 à 1253 ha en 2023 (+52 %) même si 3 Arrêtés de Protection de Biotope ont été créés depuis le début de la charte ainsi qu'une Réserve Naturelle Régionale. Les marges d'évolution d'ici 2029 résident dans les projets de RBI et APPB en cours de classement, à l'élargissement du périmètre de la RNN, et à l'éventuelle reconnaissance de la RNCFS en tant que ZPF.
	Observation	
	Objectif cible atteint	L'engagement en faveur du patrimoine culturel est marqué par un succès notable. Les objectifs d'inventaire des collections ont été largement dépassés. Le service a réussi l'intégration de la Maison de l'Archéologie dans le dispositif de la conservation mutualisée portée par le Parc. Le Patrimoine Culturel Immatériel a davantage été porté par les acteurs locaux sans forte implication du Parc sur cet axe. La loi Alur a impulsé une prise en compte renforcée du patrimoine dans les PLU(i) (règlement, Orientation d'Aménagement et de Programmation, article L151-19 du Code de l'Urbanisme).
	Objectif cible atteint	
	Faible	/ La mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue (TVB) se traduit par des dynamiques positives mais demande un important déploiement d'énergie pour un gain net de milieux naturels faible en termes de superficie.
	Forte	/ Le réseau des forêts en libre évolution a fortement progressé grâce à l'animation technique du Sycoparc et aux nouvelles ambitions portées par l'ONF notamment au travers de la gestion forestière Haute Valeur Environnementale. Par exemple, les surfaces classées dans les aménagements en îlots de sénescence ont augmenté de 656 % au cours de la période considérée, passant de 90,3 ha à 683 ha. Plus globalement, l'ensemble des surfaces laissées volontairement en libre évolution au sein des plans d'aménagement (RBI, ILS, zones boisées hors sylvicultures...) ou des plans simples de gestion représente aujourd'hui plus de 1 900 ha soit 3,3 % du territoire forestier.
	Forte	/ Plus de 110 opérations de renaturation et de restauration de la fonctionnalité des cours d'eau ont été mises en oeuvre depuis 2014, grâce à l'animation des sites Natura 2000, au partenariat avec l'AERM et le SDEA et aux financements du programme Life Biocorridors.
		/ Les prés-vergers sont confrontés à des difficultés croissantes, liées à l'intensification des pratiques agricoles et aux aléas climatiques. Depuis 2021, plus de 2 900 fruitiers ont été plantés grâce aux opérations de restauration de la trame verte et bleue pilotées par le Parc. Par ailleurs, l'intégration de la TVB dans les documents de planification urbaine, conjuguée à l'objectif Zéro Artificialisation Nette des sols et aux actions de sensibilisation comme «Jardiner pour la biodiversité» devrait permettre d'enrayer le déclin des vergers. Enfin, plus de 16 kilomètres de haies ont été plantés dans les espaces agricoles du territoire, au travers de différents projets portés par le Parc depuis 2016.
	Observation	
	Objectif cible atteint	L'offre en structures culturelles et de médiation s'est maintenue malgré la crise sanitaire de 2020, à l'instar des pôles de diffusion en spectacles vivants, qui néanmoins sont fragilisés par l'incertitude des financements liés à leurs actions. Le Parc s'est investi depuis plus de 20 ans pour le rayonnement culturel, notamment via le festival Au grès du jazz. Les mutualisations imaginées au niveau des relais culturels n'ont pas réellement abouti. On observe une réelle progression du nombre d'ETP dans les structures de médiation.
	Observation	

QUESTION ÉVALUATIVE	INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	VALEUR CIBLE 2029	VALEUR BILAN FIN DE CHARTE
QE7 Comment évolue la fréquentation des structures de médiation ?	18. Évolution des fréquentations des structures permanentes d'éducation à la nature et à l'environnement*	24 296 participants 20 885 jours/participant	Maintien	45 537 participants 23 987 jours/participant
	20. Évolution des fréquentations des musées et sites*	389 662 visiteurs	Viser l'augmentation	456 462 visiteurs
	21. Évolution de la fréquentation des animations du Carnet du Parc	19 participants/animation	Maintien	52 participants/animation
QE8 Le territoire a-t-il mis en place des instances permettant de mieux prendre en compte l'avis des habitants dans le processus décisionnel ?	22. Évolution du nombre d'instances de concertation impliquant les habitants (commission pré-permis, démocratie participative, ...) portées par le SYCOPARC	9	20	20
QE9 Le territoire s'est-il mobilisé pour la connaissance des patrimoines ?	23. Évolution des dispositifs et des outils pour l'inventaire des patrimoines (mises à jour, champs, nombre d'éléments dans les bases de données)	BD Calla : 11 404 obs BD Archéo : 937 obs BD MH : 164 obs Inventaire collections : 32 379 notices	Observation	BD Calla : 74 753 obs BD Archéo : 1 257 obs BD MH : 172 obs Inventaire collections : 65 474 notices
QE10 Comment est valorisée l'exploitation de la forêt publique dans l'économie locale ?	24. Évolution de la part des arbres issus de la forêt publique et façonnés en bois d'œuvre localement			
	25. Évolution des volumes par essences transformés localement (périmètre élargi du Parc)	Toutes essences : 74 480 m ³ Feuillus : 47 988 m ³ Résineux : 26 492 m ³	Observation	Toutes essences : 59 169m ³ Feuillus : 49 420m ³ Résineux : 9 749 m ³
	26. Évolution du nombre d'emplois liés à la filière bois, première et deuxième transformation (Evolution de la méthodologie INSEE -Fichiers CLAP vs FLORES - les données de sont pas comparables - voir catalogue des indicateurs)	Nombre de salariés : 648 Nombre d'établissements : 59	Observation	Nombre de salariés : 458 Nombre d'établissements : 30
QE11 Comment évolue le degré de naturalité des forêts publiques ?	27. Évolution des surfaces en futaie irrégulière (inscrites dans les plans d'aménagement)	Forêt publique : 9,3 % Forêt domaniale : 10,2 %	Forêt publique : 18 % Forêt domaniale : 22 %	Forêt publique : 15,9 % Forêt domaniale : 15 %
	28. Évolution de la composition en essences allochtones	Forêt publique : 10,2 % Forêt domaniale : 9,4 %	Maintien, voire baisse	Forêt publique : 10,6 % Forêt domaniale : 10,2 %
	29. Évolution des forêts mûres	Forêt publique : 5,4 % Forêt domaniale : 5,5 %	Forêt publique : 12 % Forêt domaniale : 12 %	Forêt publique : 20,1 % Forêt domaniale : 19,5 %
	15/30. Évolution de la surface en îlots de sénescence	Forêt domaniale : 0,18 % Forêt communale : 0,06 %	Forêt domaniale : 1,5 % Forêt communale : 1 %	Forêt domaniale : 1,3 % Forêt communale : 0,91 %
QE12 Les savoir-faire spécifiques du territoire sont-ils valorisés ?	31. Évolution des outils et des initiatives de promotion, ou de connaissance des savoir-faire spécifiques ayant fait l'objet d'un partenariat avec le SYCOPARC (grès, verre, bois)	Actions : 12	Observation	Actions : 10
QE13 Comment évoluent les pratiques agricoles sur le territoire ?	32. Évolution des surfaces de prairies permanentes par rapport aux surfaces cultivées	Prairies : 53 %	Maintien	Prairies : 52,2 %
	33. Évolution du nombre d'exploitations agricoles engagées dans des démarches écologiques (AB et DEMETER périmètre élargi)	AB : 96 exploitations DEMETER : 2 MAEC : 1 268 ha	Maintien, voire augmentation	AB : 190 exploitations DEMETER : 2 MAEC : 2 741 ha
QE14 Comment évolue l'offre de produits alimentaires fabriqués dans le Parc ?	34. Évolution du nombre de points de vente directe permanents de produits alimentaires fabriqués dans le Parc	Nombre : 29	Maintien	Nombre : 127

	POTENTIALITÉ D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF CIBLE SELON SCÉNARIO TENDANTIEL OBSERVÉ	RÉPONSES
	Objectif cible atteint	
	Objectif cible atteint	La fréquentation des structures de médiation est en hausse, quel que soit le type de structures : +87,5 % pour les structures ENE, +17,1 % pour les musées et les sites patrimoniaux et +68,5 % pour les animations du carnet du Parc. Pour les structures d'éducation à la nature et à l'environnement, l'augmentation des fréquentations est en lien fort avec leur collaboration avec le Parc.
	Objectif cible atteint	
	Objectif cible atteint	Le recours à la concertation s'est fortement développé. Les pratiques de concertation se sont généralisées dans l'équipe, qui continue de se les approprier. Les agents du Parc se mobilisent pour se former aux méthodes d'intelligence collective pour animer les démarches participatives.
	Observation	L'acquisition de connaissances sur les patrimoines naturels et culturels évolue positivement, liée notamment aux bases de données portées en interne (Calla et inventaire collections). La libéralisation des données publiques (INSPIRE) ainsi que les démarches de mutualisation sont également des facteurs forts de l'accroissement des connaissances.
	Pas de données	
	Observation	75 % des volumes en vente sont constitués par des bois façonnés. Les bois d'industrie (à faible durée de vie) représentent 2/3 des volumes vendus mais ne représente que 39 % des recettes. L'export de bois vers la Belgique, la Chine et l'Allemagne représente une importante perte de valeur ajoutée pour le territoire. Afin de lutter contre cette tendance des contrats d'approvisionnement ont été mis en oeuvre depuis 15 ans afin de favoriser les scieurs régionaux (97 % du volume de bois d'œuvre en pin sylvestre et 83 % du volume de bois d'œuvre de hêtre). La deuxième transformation du bois représente 60 % du chiffre d'affaires de la filière forêt-bois mais utilise très peu la ressource locale car elle recherche des bois plus techniques. Le bois de chauffage possède une forte fonction sociale. Dans un contexte où les forêts produisent moins, où les stocks de carbone dans les sols sont à optimiser et où les produits bois à longue durée de vie doivent être privilégiés, les volumes disponibles pour le bois de chauffage sont amenés à diminuer et les coûts à augmenter. Entre 2011 et 2025, 68 000m ³ de bois (toutes essences confondues) ont été sciés en moyenne par an, sur le périmètre de la charte forestière, avec une tendance à la baisse depuis 2017.
	Moyenne	/ En ce qui concerne les peuplements considérés comme mûres (dominés par des Gros bois), les chiffres actuels de l'Office National des Forêts (ONF) montrent que l'objectif de 12 % fixé en 2012 a été atteint et même dépassé. Cette évolution rapide est essentiellement due à la méthode de calcul qui a évoluée au fil du temps et qui a été concertée avec l'ONF afin d'être évaluée automatiquement à chaque révision d'aménagement. On observe également une nette évolution des surfaces classées en traitement irrégulier et une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion quotidienne des forêts publiques (maintien des arbres morts, augmentation progressive du nombre d'arbres identifiés comme porteurs de micro-habitats, recherche de la diversité des essences, notamment en appliquant une politique volontariste de baisse des ongulés).
	Moyenne	/ Le Parc a accompagné les communes et l'ONF en proposant la mise en place d'îlots de sénescence dans le cadre des révisions d'aménagements forestiers. En 2012, 90 ha d'îlots de sénescence étaient classés dans les forêts publiques du Parc. En 2025, on passe à 683 ha, soit une augmentation de 876 %. Plus globalement, l'ensemble des surfaces en libre évolution représente aujourd'hui 1900 ha soit 3,3 % du territoire occupé par la forêt.
	Objectif cible atteint	/ Le Parc a accompagné les communes et l'ONF en proposant la mise en place d'îlots de sénescence dans le cadre des révisions d'aménagements forestiers. En 2012, 90 ha d'îlots de sénescence étaient classés dans les forêts publiques du Parc. En 2025, on passe à 683 ha, soit une augmentation de 876 %. Plus globalement, l'ensemble des surfaces en libre évolution représente aujourd'hui 1900 ha soit 3,3 % du territoire occupé par la forêt.
	Forte	/ En 2023, 10,6 % des peuplements forestiers étaient dominés par au moins une essence exotique en forêt publique. La légère baisse observée sur le terrain suite au dépeuplement de l'épicéa n'est pas confirmée par l'indicateur. Le changement de méthode de calcul de l'indicateur qui est généré depuis 2023 par l'ONF avec les données les plus à jour de la base SIG des forêts publiques ne permet pas en effet de préciser la tendance. Cependant, un calcul partiel de l'indicateur «essences allochtones» réalisé par l'ONF sur les 21 200 ha de forêts publiques de Moselle pour la période allant de 2018 à 2023 témoigne d'une baisse significative de 9,3 % à 9 %. Cet indicateur doit être surveillé au cours de la prochaine charte car il existe une volonté forte au sein des forêts publiques d'avoir recours aux essences exotiques afin d'espérer adapter la forêt au changement climatique. Des plantations de pin laricio, de douglas, de pin de Saltzmann ou de cèdre de l'Atlas ont été réalisées sur de petites surfaces par l'Agence ONF Nord-Alsace entre 2021 et 2023 en contradiction avec les engagements pris dans le cadre de la convention SYCOPARC/ONF. Une analyse complète de la situation sera réalisée fin 2025, sur la base de 400 placettes permanentes installées en 2014.
	Observation	/ Le Parc s'engage activement dans la préservation des savoir-faire traditionnels liés au verre, au bois, au grès et, dans une moindre mesure, à la métallurgie. Cette démarche se concrétise par des outils et initiatives pérennes, notamment le réseau des musées de la conservation, qui assure la démonstration, la diffusion et la transmission de ces savoir-faire. L'efficacité de ces actions se traduit par des retombées touristiques significatives, la préservation des connaissances et compétences, ainsi que par la création de nouveaux produits et offres. Bien que ces marchés soient souvent perçus comme des niches, l'objectif est désormais de les rendre accessibles au plus grand nombre, y compris aux habitants du territoire. / Concernant le domaine de l'éco-rénovation, il subsiste un manque de cohérence des dispositifs d'aide et d'engagement des politiques supra qui entrave le développement des savoir-faire.
	Forte	/ Un des faits marquants en terme d'évolution des pratiques agricoles est l'explosion du nombre d'exploitations labellisées Agriculture Biologique, avec une dynamique indépendante des actions du SYCOPARC. Au regard des politiques mises en place avec la PAC 2023, entraînant la suppression des aides au maintien de l'agriculture biologique, un désengagement des agriculteurs est à craindre d'ici 2027.
	Forte	/ Bien que les données du registre parcellaire graphique indiquent une stabilité des surfaces en prairies permanentes, elles ne permettent pas d'évaluer leur qualité. En effet, la qualité écologique des prairies permanentes est menacée par l'intensification des pratiques agricoles, le sursemis fréquent et la possibilité de retourner les prairies permanentes en dehors des zones de vulnérabilité. / Le SYCOPARC a tout de même initié de nombreuses actions en faveur des prairies permanentes : concours Prairies fleuries, semences locales, création de 10ha de prairies naturelles, accompagnement technique des éleveurs pour intégrer les prairies naturelles diversifiées dans leur système d'exploitation, publication de guides techniques sur les prairies naturelles du massif des Vosges, AMI filière herbe. En outre, le Parc anime les MAEC sur son territoire et les surfaces engagées sont en hausse.
	Objectif cible atteint	L'offre de produits alimentaires fabriqués dans le Parc évolue à la hausse et se structure. Une évolution positive du nombre de points de vente directe est observée, en corrélation avec la demande forte en produits locaux et l'installation de jeunes agriculteurs (souvent hors cadre familial) qui intègrent d'office la vente en circuit court. Le SYCOPARC est à l'initiative d'actions favorables à cette évolution comme la création des Boutiques du Parc, le portage du projet alimentaire territorial (PAT), le développement de la marque Valeurs Parc, le soutien pour la mise en place d'un atelier collectif de découpe et de transformation de viande, l'organisation des marchés paysans transfrontaliers ou encore le Paysage a du goût (Highland cattle).

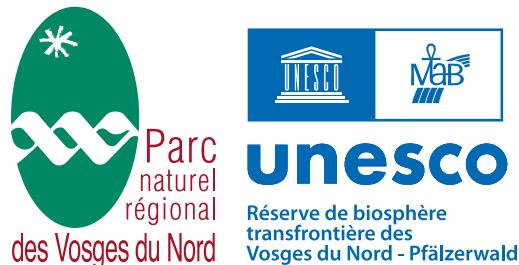
QUESTION ÉVALUATIVE	INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	VALEUR CIBLE 2029	VALEUR BILAN FIN DE CHARTE
QE15 L'offre touristique évolue-t-elle vers une meilleure intégration des principes d'un développement touristique durable ?	35. Évolution des hébergements engagés dans une démarche touristique durable	Éco-labels : 9 Handicap : 8	Éco-labels : 15 Handicap : 30	Éco-labels : 30 Handicap : 2
QE16 La qualité de l'offre en matière d'itinérance douce a-t-elle évolué ?	36. Évolution du nombre d'acteurs touristiques (OT, hébergeurs, sites...) qualifiés pour accueillir et conseiller les randonneurs (signataires de la Charte Rando*)	Offices Tourisme : 0 Hébergements et hôtels : 0 EDSA : 0 Fréquentation 2017 site Rando Vosges du Nord : 6 354	OT : 100 % Hébergements et hôtels : 10 EDSA : 35	Fréquentation 2020 site Rando Vosges du Nord : +17 000
QE17 Comment évoluent les unités paysagères du Parc ?	37. Évolution de l'occupation du sol par unité paysagère : zones artificialisées, espaces forestiers et semi-naturels et espaces agricoles	Evol 2010-2018, sans puis avec LGV et liaison Bouxwiller: Piémont : 15,6 ha/an - 19,4 ha/an Massif boisé : 8,3 ha/an-11,5 ha/an Plateau boisé : 9,1 ha/an- 12,4 ha/an Plateau ouvert : 9,3 ha/an- 9,3 ha/an	Diviser par 2 l'évolution des surfaces artificialisées	Evol 2018-2021 : Piémont : 20ha/an* Massif boisé : 7,7 ha/an* Plateau boisé : 11 ha/an Plateau ouvert : 8,3 ha/an
	38. Analyse qualitative de l'évolution des structures paysagères par unité			
QE18 Comment évolue l'urbanisation du territoire quantitativement et qualitativement ?	39. Évolution de la création de logements par catégories de communes identifiées dans le plan du Parc (pôles urbains, bourgs-centres, communes-relais, villages)	Pôles urbains : 3,4 % Bourgs-centres : 5,4 % Communes relais : 4,2 % Autres communes : 5,4 %"	Renforcer l'armature urbaine	Pôles urbains : 2,7 % Bourgs-centres : 1,4 % Communes relais : 1,5 % Autres communes : 1,7 %"
	40. Évolution du taux de logements créés sous forme de collectif, individuel groupé et intermédiaire	Individuels : 58,8 % Indiv groupés : 8,1 % Collectifs : 31,5 %	Viser 40 % de logements collectifs et individuels groupés	Individuels : 59,2 % Indiv groupés : 12,4 % Collectifs : 24,4 %
	41. Évolution de la consommation foncière par secteur : habitat et grandes entreprises	Évolution 2010-2018 : Habitat : +21,1 ha/an Grandes entreprises : +19,8 ha/an (30 avec LGV)	Stabilisation, voire diminution de l'évolution des grandes entreprises	Évolution 2018-2021 : Habitat : +12,7 ha/an Grandes entreprises : +17,7 ha/an
QE19 Quelle évolution des outils de planification sur le territoire ?	42. Évolution du pourcentage de communes dotées d'un PLU ou carte communale, en tenant compte des démarches intercommunales	82 %	100 % des communes	79,3 %
QE20 Comment s'organisent les territoires pour la transition énergétique ?	43. Engagement des communes dans une démarche stratégique collective de maîtrise de l'énergie (plans climats, ...)	66,7 %	100 % des communes	100 %
	44. Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire	18,9 %	23 % d'EnR dans la consommation énergétique finale	23,2 %

	POTENTIALITÉ D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF CIBLE SELON SCÉNARIO TENDANTIEL OBSERVÉ	RÉPONSES
	Objectif cible atteint	Les hébergements engagés dans une démarche de développement durable ont été multipliés par 3, avec une dynamique portée essentiellement par le développement de la marque Valeurs Parc depuis 2019. Il est également intéressant de noter que le nombre de conseils architecturaux sur le patrimoine bâti traditionnel concernant les hébergements touristiques augmente depuis la mise en place du dispositif Un archi pour mon gîte. En ce qui concerne le label Tourisme et Handicap, sa baisse est à corrélérer avec la législation qui impose aux établissement recevant du public, depuis début 2015, d'être accessibles aux personnes handicapées (moteur, auditif, visuel et mental).
	Charte Rando abandonnée en 2017 et indicateur remplacé par la fréquentation du site Rando VDN	Depuis 2017, le Parc a développé un portail dédié à la randonnée dans les Vosges du Nord, outil partagé avec les offices de tourisme du territoire. Ce site valorise actuellement une cinquantaine d'itinéraires pédestres, une vingtaine d'itinéraires cyclo ou VTT ainsi qu'une vingtaine de sites d'escalades. L'offre d'itinérance douce, en particulier sur les sentiers de grande randonnée (GR), fait l'objet d'une attention particulière soutenu par les partenaires des Vosges du Nord, dans le cadre du Plan de Paysage. Le Parc a également été particulièrement attentif à l'amélioration de l'expérience du randonneur afin de favoriser la découverte du territoire (accès à l'eau, valorisation des points de vue, lieu de repos, apport d'information le long des parcours, ...). Il s'attache également à la sensibilisation des pratiquants de sports de nature aux milieux naturels qu'ils traversent et leur respect. La fréquentation des sentiers de randonnée semble être en hausse progressive est constante depuis une dizaine d'année.
	Faible	<p>Constat général pour toutes les unités paysagères :</p> <p>/ Le paysages des structures naturelles de références et les éléments urbains remarquables ont été préservés lors de la dernière charte.</p> <p>/ Aucun projet structurant de sauvegarde, de préservation ou de réemploi n'a été formulé pour les cités militaires et ouvrières identifiées comme emblématiques du territoire. Elles sont de ce fait, pour certaines, menacées de disparitions/destruction.</p> <p>/ Les extensions urbaines et phénomènes de conurbation qui menaçaient en 2013 les paysages habités se sont finalement déployées de manière mesurée. Les qualités architecturales des quelques extensions urbaines et zones d'activités sont peu qualitatives. Elles mobilisent des formes, des matériaux et des couleurs qui sont déconnectés des ressources locales et savoir-faire. Cela entraîne une banalisation des paysages en impactant négativement les entrées de villages et franges bâties.</p> <p>/ Un phénomène lent, mais toutefois visible de rénovation / réhabilitation des bâtis anciens en cœur de village est observé dans la majorité des communes du Parc. Si cette dynamique de renouvellement urbain et remplacement du bâti existant est positive et souhaitable, la qualité des rénovations ne s'inscrit pas dans les objectifs de la charte de Parc 2014-2029 qui vise à mobiliser les ressources et savoirs faire locaux pour préserver les marqueurs paysagers villageois et stimuler les filières locales et l'emploi.</p> <p>/ Des équipements de production d'énergies renouvelables ont fait leur apparition dans le pays de Bitche et l'Alsace Bossue essentiellement, mais également à la marge sur le Piémont : méthanisation, photovoltaïque sur bâti agricole ou au sol, éoliennes. Leur nombre est limité mais les objectifs nationaux de production d'ENR posent la question de la stratégie de spatialisation locale.</p> <p>Évolution par unité paysagère :</p> <p>/ Les vergers hautes tiges et le motif paysager de la polyculture-élevage est toujours lisible sur le Piémont et en Alsace Bossue. Si certains arrachages ou changements de pratiques agricoles ont pu avoir lieu, des programmes de replantation de haies, vergers et ripisylves ont permis de maintenir le paysage représentatif du Piémont et de l'Alsace Bossue.</p> <p>/ Le Pays de Bitche, moins pourvu en termes de vergers et d'arbres isolés sur le plateau agricole et ayant subi différents événements climatiques de type tempêtes, a vu ses surfaces de vergers réduites. Des programmes de replantation ont permis de limiter la disparition du verger et de reconquérir certaines surfaces. Mais sur cette unité paysagère, facile à cultiver, il faut rester vigilant et éviter la banalisation et la simplification des systèmes écologiques et agricoles imbriqués qui font la spécificité de cette portion de territoire.</p> <p>/ Le paysage du massif boisé est stable en termes d'évolution. Le travail sur la forêt porte ses fruits. Pour beaucoup les forêts sont mixtes et étagées. Certaines coupes rases liées à la présence de parasites, impactent toutefois le paysage forestier. Les questions des pratiques sylvicoles et des essences favorisées est un sujet à suivre. Les fonds de vallées humides ont gardé leurs spécificités avec de très belles aulnaies marécageuses et des prairies humides préservées.</p>
	Faible	
	Faible	
	Faible	
	Forte	<p>/ On constate un ralentissement de la consommation foncière liée à l'habitat, ainsi qu'une diminution, bien que plus modérée, de celle liée aux grandes entreprises. Parallèlement, la densité de population au sein des zones urbaines continue de diminuer.</p> <p>/ La part de la construction de logements neufs a reculé dans tous les niveaux de l'armature urbaine. On note une inversion de la dynamique en fin de charte pour les pôles urbains. L'instauration de plusieurs Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) sur le territoire a renforcé la sensibilité à la valeur patrimoniale. Plusieurs PLU(i) exemplaires en matière de préservation du patrimoine ont été accompagnés, notamment à Langensoultzbach, Bitche, Hanau-La Petite Pierre et Wissembourg.</p> <p>/ La loi Climat et Résilience de 2021, avec son objectif ZAN, fixe une ambition forte en matière de maîtrise d'étalement urbain, qui peut entraîner la démolition de bâtis existants. Il sera donc essentiel de veiller à la préservation des patrimoines bâtis traditionnels, culturels et naturels au sein de l'enveloppe urbaine existante.</p>
	Objectif cible atteint	<p>/ En 2020, 95 % des communes du Parc étaient couvertes par un document d'urbanisme. Cependant, l'annulation du PLUi du Pays de Bitche a ramené cette valeur à 79 % en 2025, bien qu'une nouvelle élaboration soit actuellement en cours. Le SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau a été approuvé en 2023, celui d'Alsace du Nord arrêté en 2024, et l'élaboration de celui de l'arrondissement de Sarreguemines a débutée en 2024.</p> <p>/ Plusieurs PLU(i) exemplaires en matière de préservation du patrimoine naturel et culturel ont été accompagnés, notamment à Langensoultzbach, Bitche, HLPP et Wissembourg.</p> <p>/ La Loi Climat et Résilience impose une mise en conformité des PLU(i) avec l'objectif Zéro Artificialisation Nette d'ici à 2028. Il faudra être particulièrement vigilant à la préservation des patrimoines culturels et naturels lors de leur élaboration.</p>
	Objectif cible atteint	<p>/ L'ensemble des communes du Parc s'engage activement dans la transition énergétique à travers des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) portés par les PETR Alsace du Nord et Pays de Saverne, ainsi que par la Communauté de Communes du Pays de Bitche. Cette démarche est reconnue par le label 'Territoire à Énergie Positive', dont bénéficient les communes bas-rhinoises. Les priorités actuelles incluent l'élaboration d'un schéma de mix énergétique adapté au territoire et le développement vigilant des énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque et l'agriphotovoltaïsme. À l'horizon 2045, l'extension du Réseau Express Métropolitain (REME), desservant déjà Wissembourg et Saverne, est à développer pour inclure les lignes de Niederbronn-les-Bains et Diemeringen.</p> <p>/ Les PETR Alsace du Nord et Pays de Saverne Plaine et Plateau ont conventionné avec l'ADEME et la Région au programme d'information Services d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) et ont mis en place des conseillers France Rénov et les Communautés de Communes abondent sur les aides à la rénovation thermique.</p>

QUESTION ÉVALUATIVE	INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	VALEUR CIBLE 2029	VALEUR BILAN FIN DE CHARTE
QE21 Le territoire a-t-il innové en architecture et en urbanisme ?	45. Évolution du nombre d'opérations d'urbanisme (études et travaux) intégrant les principes du développement durable	7 en 2012	12 (1 par an)	84
QE22 Quelle évolution de réinvestissement de l'emprise urbaine ?	46. Évolution des densités de population et de logements dans la tâche urbaine	Logements : 2000-2008: -0,9% 2008-2012 : -1,78 % Population : 1 902hab/km ²	Observation	Logements : 2010-2019 : +0,2 % 2019 -2021 : +0,4 % Population : 1 738 hab/km ² , -9,7 %
QE23 Le SYCOPARC a-t-il été fédérateur et efficace dans l'animation du projet de territoire ?	47. Taux de réalisation année n des fiches actions programmées l'année n-1 (en %)	2014-2016 : 86,7 %	Observation	2020-2022 : 126, 5 %
	48. Évolution du taux de couverture des actions du Parc sur le territoire (en %)			
	49. Taux de financement du programme d'actions hors convention de programme (en %)	57,89 %	Observation	84,5 %
	50. Evolution du nombre de réunions des instances (CS, AG et BS) et de la participation des membres	2012 : CS : 4 AG : 1 BS : 0	Observation	moy/an : CS : 5 AG : 1 BS : 1
QE24 Les moyens mis à disposition du SYCOPARC ont-ils été adaptés aux ambitions de la Charte?	51. Evolution des budgets	Fonctionnement statutaire : 0,49 % Programme d'actions : 6,18 %	Observation	45 537 participants 23 987 jours/participant
	52. Ratio programme d'actions sur budget fonctionnement statutaire	0,61	Observation	1,69
	53. Analyse de la composition de l'équipe au regard des missions (évolution de l'organigramme, ETP, fonctions...)	21 permanents 15 non permanents	Observation	53,63 permanents 5,57 non permanents
QE25 Le projet Parc est-il perçu et approprié par le territoire et les moyens de communication ont-ils été adaptés?	54. Analyse de l'évolution de la perception du projet Parc chez les habitants	-	Observation	
	55. Évolution des outils de communication, de sensibilisation et de leur diffusion	-	Observation	Nombre de sessions site web institutionnel : 314 453 Carnet du Parc : 157 000 exemplaires Facebook : 12 700 abonnés et 1 800 posts Youtube : 4 530 abonnés Instagram : 3 062 abonnés Vidéos créées : 95 Nombre d'articles dans la presse quotidienne : 830

POTENTIALITÉ D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF CIBLE SELON SCÉNARIO TENDANTIEL OBSERVÉ	RÉPONSES
Objectif cible atteint	<p>Depuis le début de Charte, des projets d'aménagement et d'architecture exemplaires ont été réalisés. L'accent a été mis sur l'acculturation des élus et des techniciens à travers des Workshops et des résidences en architecture afin de faire émerger des pratiques en lien avec les objectifs de la charte (amélioration de la qualité de vie, intégration paysagère, construction dont valorisation de bois locaux et rénovation durable mobilisant les matériaux bio-sourcés). Dans le cadre de l'objectif Zéro Artificialisation Nette, l'expérimentation en matière d'urbanisme durable a permis de mesurer l'implication nécessaire des acteurs. Des solutions adaptées aux enjeux patrimoniaux, paysagers, de biodiversité, de développement économique et d'habitat doivent répondre aux problématiques énergétiques, de la ressource en eau et du changement climatique.</p>
Observation	<p>L'objectif fixé dans le cadre de la Charte est de renforcer la densité de logement et de population à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante, en privilégiant la réutilisation du bâti par des actions de densification ou de réhabilitation. La tendance observée sur les dix dernières années montre une légère progression, avec une augmentation de +0,7 % du nombre de logements dans la tâche urbaine (2010-2021), tandis que la densité d'habitants y poursuit sa baisse. Ce constat souligne l'importance d'une action renforcée sur les logements vacants, notamment dans les centres-bourgs, où plus de 1 700 logements restent inoccupés.</p> <p>Pour répondre à cet enjeu, le Parc a engagé des démarches concrètes en faveur du réinvestissement de l'existant, notamment à travers l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Investir les patrimoines », destiné à redynamiser le patrimoine bâti vacant. Ce dispositif a permis à plusieurs communes de céder des biens vacants à des prix accessibles afin de revitaliser leurs centres tout en valorisant leur identité architecturale.</p> <p>Par ailleurs, un programme d'actions opérationnelles a été engagé, combinant la création de logements à la résorption de la vacance. Face au double enjeu du déclin démographique, marqué par le départ des jeunes, et du vieillissement de la population, le territoire doit adapter son offre de logements. La création d'un parcours résidentiel incluant des petits logements de type T1 et T2 constitue à ce titre un objectif prioritaire.</p>
Observation	
Pas de données	
Observation	<p>Sur la période de la charte, 5 comités syndicaux ont eu lieu en moyenne par an, 1 assemblée générale par an et un comité exécutif qui s'est réuni toutes les 2 semaines. Le taux de financement du programme d'actions hors convention est passé de 57,89 % en début de charte à 84,15 %, tandis que le taux de réalisation des fiches actions programmées l'année n-1 est de 86,7 % sur la période 2014-2016, de 88 % sur 2017-2019 et de 126,5 % sur 2020-2022.</p>
Observation	
Observation	<p>Sur la période 2014-2024, les moyens financiers du Sycoparc ont connu une forte croissance. Le Sycoparc s'est fortement structuré pour permettre la recherche de financements en dehors du statutaire et des financeurs classiques du programme d'actions. De nouvelles sources de financements sont ainsi devenues centrales dans la stratégie financière de la structure. Les financements européens, comme ceux issus de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, sont dorénavant incontournables et les réponses aux appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt sont devenues courantes. Malgré cette évolution favorable ayant permis la réalisation de nombreux projets, le travail de structuration et de diversification des ressources devra se poursuivre. En effet, de nombreux financements restent peu pérennes dans le temps ce qui altère la capacité de l'équipe du Parc à mener des programmes structurants de moyen ou long terme. A l'avenir, la rarefaction des deniers publics nécessitera l'adoption de nouvelles stratégies et l'exploration de pistes financières jusqu'alors marginales comme le mécénat ou le recours aux fondations.</p>
Observation	
Observation	<p>/ L'analyse de l'évolution de la perception du projet Parc chez les habitants à travers une enquête de plusieurs mois en 2022, a permis de recueillir 792 témoignages : 83 % ont le sentiment de vivre dans un territoire préservé grâce au calme, aux forêts et à la nature en général.</p>
Observation	<p>/ 2 habitants sur 3 ont le sentiment que les possibilités d'emploi sont encore insuffisantes au sein du territoire. Le tourisme et l'artisanat sont les secteurs considérés comme prioritaires pour le développement. 96,5 % pense que le classement en Parc naturel régional est un atout pour le territoire.</p>
Observation	<p>/ 63 % pensent que le patrimoine bâti est bien préservé mais plus de 70 % pensent que la sensibilisation et l'information au patrimoine ne sont pas suffisantes</p>

Connaître son territoire et son évolution.
Se poser les bonnes questions.
Faire le bilan de ses actions.
Partager les résultats en toute transparence.
Améliorer la mise en œuvre de notre projet territorial.
Inscrire l'évaluation dans nos pratiques habituelles.



Château/Maison du Parc - 67290 La Petite Pierre
03 88 01 49 59 - contact@parc-vosges-nord.fr

[/parcvosgesnord](https://www.facebook.com/parcvosgesnord)

parc-vosges-nord.fr

Le Parc des Vosges du Nord est soutenu par ses communes membres
et intercommunalités et par



Graphisme virginielimacher.fr
Textes Equipe du SYCOPARC

Photos et illustrations B. Salmanski, M. Prunier, AaA_Valoo, E. Fux, Y. Meyer, C. Attali, EAK France, T. Vuano, A. Letzelter, A. Somme, B. Bischoff, R. Hirle, T Bichler, S. Dumont, C. Stenger, P.Hamman, Centrales Villageoises Pays de Saverne, OPP T. Girard, PNRVN Archives, cachoux